



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 04/04/19	Séance du Lundi 1^{er} Avril 2019 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUËF
---	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 1^{er} Avril 2019 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de séance de Conseil du 28/02/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Yves GUYEN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 28/02/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Budget Primitif 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2019, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées et au document comptable joint et reprend les résultats de l'exercice précédent pour le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest,
- confirme au titre de l'exercice 2019 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstentions : 10 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :

- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Equipements fluviaux HT »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
- AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine - PNRU 2016-2024 »,
- AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
- AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation dépôts » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Voie en site propre » (Budget annexe Transports).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,26 %

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.1.4 - Remboursement à la Commune de Chauenne d'une échéance de prêt - budget annexe assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le reversement de 12 830,02 € par le budget annexe Assainissement à la commune de Chauenne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Compte Personnel de Formation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de financement des actions de formation sollicitées par les agents au titre du compte personnel de formation telles que décrites ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.2 - Listes des Emplois non permanents à la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la liste des emplois non permanents soumise ci-dessus ;
- adopte les crédits correspondants pour un montant permettant la rémunération de 57 ETP, selon la répartition entre budgets et niveaux d'emplois telle que présentée dans les tableaux ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.3 - Convention de partenariat et de mise à disposition de personnel - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du siège social du CCAS et de la résidence autonomie "le Marulaz"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition jointe en annexe,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars - Avenant n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de l'avenant n°1 à convention régionale de cohésion sociale et urbaine ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté,
 - signer l'avenant n° 1 annexé au rapport ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.2 info - Présentation relative au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) Planoise 2019-2029

Le Conseil de Communauté prend connaissance du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) Planoise 2019-2029.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Attribution de subventions 2019 aux écoles de musique structurantes

Mme R. REBRAB et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de sept soldes de subventions d'un montant total de 136 722 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2019 :
 - 26 856 € au CAEM (50 000 €),
 - 26 856 € à la MJC Palente (50 000 €),
 - 24 460 € à AMUSO (47 604 €),
 - 17 976 € à l'EMICA (41 120 €),
 - 16 558 € à l'Ecole de musique du Plateau (39 702 €),
 - 13 596 € à l'OHMB (13 596 €),
 - 10 420 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs (10 420 €)
- autorise Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture, du Tourisme et du Sport, ou son représentant, à signer les avenants annuels avec le CAEM, la MJC Palente, l'EMICA, AMUSO, l'Ecole de musique du Plateau et l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, ainsi que la convention avec l'Avenir de Saint-Vit et ses environs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.7.2 - Attribution de subventions 2019 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles

Mmes C. COMTE-DELEUZE, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, E. MAILLOT (2), D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB et C. WERTHE (2), et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE (2), L. FAGAUT, JL. FOUSSERET et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le principe d'un conventionnement annuel avec la RAP la Rodia, et d'un conventionnement triennal tripartite avec l'association le Bastion et la Ville de Besançon, en vue de soutenir le dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- attribue les subventions de 22 000 € à l'association Le Bastion et de 13 000 € à la RAP La Rodia dans le cadre précité,
- autorise le Président, ou à son représentant, à signer les conventions avec la RAP La Rodia et l'association le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

↳ R.7.3 - CRR - Vote des tarifs - Année scolaire 2019/2020

A la majorité, 9 contre et 23 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
- adopte les tarifs 2019/2020 du CRR.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 75 Contre : 9 Abstentions : 23 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.4 - Actualisation du règlement d'intervention du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Mme R. REBRAB et MM. D. SCHAUSS et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'actualisation du règlement d'intervention du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles joint en annexe;
- approuve les critères d'éligibilité, le calendrier d'instruction et les éléments d'appréciations proposés ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.7.5 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2019

Mme R. REBRAB et MM. G. VAN HELLE et D. SCHAUSS, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 13 subventions pour un montant total de 56 500 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2019.
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.7.6 - « Le Grand Huit » - Une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon - Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. C. DEVESA, conseiller intéressé ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre et les modalités du projet «Le Grand Huit» par l'association Côté Cour sur le territoire du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre du projet « Le Grand Huit »,
- autorise M. le Président ou son représentant, à :
 - o signer les conventions et avenants à intervenir ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

↳ R.7.7 - Désaffectation d'un bien (bâtiment Micaud) à la compétence Promotion du tourisme – Retour dans le patrimoine de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- constate que le bâtiment Micaud ne sera plus affecté à l'exercice de la compétence communautaire " Promotion du tourisme " à compter du déménagement de l'Office du Tourisme à l'Hôtel de Ville ;
- constate, par conséquent, le retour de ce bien dans le patrimoine de la Ville de Besançon, dans les conditions énoncées dans le rapport ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document intervenant dans le cadre de cette restitution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.8 - Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à la communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.8.1 - Compétence Eau - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue - Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable

Mmes J. BAVREL et T. ROBERT et M. P. CHANEY, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part aux votes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant tripartite au contrat de Délégation de Service Public eau potable entre la CAGB, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue et Gaz et Eaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.8.2 - Compétence Eau - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans sur Doubs - Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant tripartite au contrat de Délégation de Service Public eau potable entre la CAGB, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs et la SAUR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8.3 - Eau et Assainissement - Tarif durable - Avenants aux contrats de délégations de service public eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes des huit projets d'avenants relatifs à la tarification durable,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer les huit avenants précités et tous documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8.4 - Programme de travaux eau potable 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme de travaux eau pour l'année 2019,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
 - o solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
 - o autoriser le Département du Doubs à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engage le cas échéant à rembourser au Département du Doubs la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
 - o signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8.5 - Programme de travaux eaux usées 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme de travaux assainissement pour l'année 2019,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
 - o solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
 - o autoriser le Département du Doubs à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engage le cas échéant à rembourser au Département du Doubs la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
 - o signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8.6 - Programme de travaux eaux pluviales 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme de travaux eaux pluviales pour l'année 2019,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
 - o solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute-Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
 - o autoriser le Département du Doubs à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engage le cas échéant à rembourser au Département du Doubs la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
 - o signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8.7 - Marché de valorisation agricole des boues des stations d'épuration inférieures à 20 000 Equivalent Habitant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R.2.1 - Commune de Serre-les-Sapins : enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication

Mmes C. BARTHELET(2), B. FALCINELLA, F. PRESSE, A. VIGNOT(2), S. WANLIN(2), M. ZEHAF et MM. A. AVIS, G. BAULIEU, L. FAGAUT, A. FELICE, A. GROSPERRIN, J. GROSPERRIN(2), JP.MICHAUD et Y. POUJET(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe, relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention financière jointe relative à ces travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

↳ R.2.2 - Fourniture de vélos à assistance électrique destinés à la location – Attribution du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer l'accord-cadre avec la société PROXY CYCLES/R&R MANUFACTURING, déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres du 14 mars 2019 et toutes les pièces inhérentes pour sa bonne exécution
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.2.3 - Validation du Schéma cyclable du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau Schéma cyclable du Grand Besançon ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le Schéma.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - REUSSITE EMPLOI FRANCHE-COMTE – Soutien à la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à hauteur de 30 000 € pour l'opération « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale sur le secteur du Plateau du Grand Besançon ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.2 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Convention avec DECA BFC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le pré-bilan 2018 de DECA BFC et sur les principes de cette convention triennale portant engagement financier à hauteur de 75 K€ par an de 2019 à 2021 (sous réserve du vote annuel du BP).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.3 - Sedia – Vie sociale – Capital – Statuts

MM. A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN, JL. FOUSSERET, JY. PRALON(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de l'évolution du capital de sedia,
- se prononce favorablement sur la souscription de la CAGB à l'augmentation de capital de sedia pour l'ensemble du bloc grand-bisontin selon les modalités indiquées, et pour un montant de 548 016 € répartis sur trois ans (2019-2021),
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'opération d'augmentation de capital,
- autorise M.BLESSEMAILLE, élu représentant la CAGB au conseil d'administration de sedia, à :
 - o voter en faveur des décisions relatives à l'opération d'augmentation de capital et la modification des statuts qui en résulte,
 - o signer le pacte d'actionnaires,
- désigne M. SCHAUSS comme représentant de la CAGB au conseil d'administration de sedia, dans le cadre de l'évolution de la répartition des sièges entre Ville et CAGB. Cette décision sera effective lors de l'instance sedia qui statuera sur ce point.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 7

↳ R.3.4 - Zone d'Activité Economique de Champs Chevaux à SAINT-VIT - Lancement opérationnel de l'aménagement de la zone

Mme A. JACQUEMET et M. P. ROUTHIER, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part aux votes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes procédures et démarches nécessaires à la réalisation de la ZAE de Champs Chevaux (études, marchés, travaux, conventions, acquisitions,...),
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions ou toutes aides financières dans le cadre de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.5 - Parc multisite de Pouilley les Vignes – Lancement opérationnel de la dernière extension en prolongement de la ZAE de Champ Pusy

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise le Président ou son représentant à engager toutes procédures et démarches nécessaires à la réalisation de la zone (études, marchés, travaux et conventions...),
- autorise le Président ou son représentant à engager les dernières acquisitions foncières nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature du contrat de concession avec la SPL Territoire 25

MM. A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN, et D. SCHAUSS, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession avec la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.4.2 - Coordination du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- autorise le portage de ce groupement de commandes d'électricité (Puissances ≥ 36 kVa) par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Energie,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention,
- accepte les termes de la convention de groupement de commandes spécifique à l'achat de cette électricité, jointe en annexe à cette délibération,
- autorise le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre issu du groupement de commandes à l'échelle de l'agglomération, pour le compte de la CAGB,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer cet accord-cadre et ses marchés subséquents pour le compte de la CAGB et ce sans distinction de procédures ou de montants du moment que les dépenses sont inscrites au budget.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.4.3 - Groupement de commande restreint de transition entre la fin de l'achat groupé du Gaz via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEEN

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- autorise le portage de ce groupement de commandes de transition par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Energie,
- autorise le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre issu du groupement de commandes restreint,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer cet accord-cadre et ses marchés subséquents pour le compte de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.4.4 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2019

Mmes F. PRESSE, A. VIGNOT(2), et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail 2019 et sur l'attribution, pour sa réalisation, d'une subvention de 30 000 € au CBN FC-ORI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2019 à la convention cadre 2016-2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

Conseil de Communauté

Séance du Lundi 1^{er} Avril 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 1.2.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'au 5.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.5), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 7.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 3.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.3), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 2.3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Brailly :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 2.2) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. André AVIS, Mme Martine DONEY, **François :** Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille :** Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 2.2 et à partir du 3.1) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 7.2) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noiron :** M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.1) **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIÉ (jusqu'au 5.1) **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Sophie PESEUX, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.2), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.1), P. BONNET, YM. DAHOU, C. DELBENDE, E. DUMONT, M. EL-YASSA (jusqu'au 5.1), L. FAGAUT (jusqu'au 0.3), O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI (jusqu'au 5.1), JS. LEUBA, C. LIME, T. MORTON (jusqu'au 0.3), S. PESEUX, R. STHAL, I. SUGNY, O. LEGAIN, G. GALLIOT, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, F. LAIDIE (à partir du 7.1), J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE

Mandataires : A. VIGNOT (à partir du 1.2.2), Y. POUJET (à partir du 7.1), J. GROSPERRIN, C. MICHFI, T. BIZF, JY. PRALON, M. LOYAT (jusqu'au 5.1), M. OMOURI (jusqu'au 0.3), L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 5.1), F. ALLEMANN, E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 0.3), C. WERTHE, P. CURIE, S. WANLIN, F. BAILLY, C. BARTHELET, J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, D. JACQUIN (à partir du 7.1), A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), M. DONEY



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 1^{er} avril 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 28/02/2019	5
Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	5
Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	5
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	5
Finances	6
Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2019	6
Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)	23
Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2019	23
Rapport n°1.1.4 - Remboursement à la Commune de Chaucenne d'une échéance de prêt - budget annexe Assainissement	23
Ressources humaines	23
Rapport n°1.2.1 - Compte Personnel de Formation	23
Rapport n°1.2.2 - Liste des emplois non permanents à la CAGB	23
Rapport n°1.2.3 - Convention de partenariat et de mise à disposition de personnel - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du siège social du CCAS et de la résidence autonomie "le Marulaz"	24
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	24
Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la commune de Novillars - Avenant n°1	24
Rapport n°5.2 - Présentation relative au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) Planoise 2019-2029	24
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	38
Rapport n°7.1 - Attribution de subventions 2019 aux écoles de musique structurantes	38
Rapport n°7.2 - Attribution de subventions 2019 au Bastion et à La Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles	38
Rapport n°7.3 - CRR - Vote des tarifs - Année scolaire 2019/2020	39
Rapport n°7.4 - Actualisation du règlement d'intervention du fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles	43

Rapport n°7.5 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2019	44
<hr/>	
Rapport n°7.6 - « Le Grand Huit » - Une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon - Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	44
Rapport n°7.7 - Désaffectation d'un bien (bâtiment Micaud) à la compétence Promotion du tourisme - Retour dans le patrimoine de la Ville de Besançon	45
Rapport n°7.8 - Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon	46
Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	47
Rapport n°8.1 - Compétence Eau - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue - Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable	47
Rapport n°8.2 - Compétence Eau - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs - Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable	47
Rapport n°8.3 - Eau et Assainissement - Tarif durable - Avenants aux contrats de délégations de service public eau potable	47
Rapport n°8.4 - Programme de travaux eau potable 2019	47
Rapport n°8.5 - Programme de travaux eaux usées 2019	47
Rapport n°8.6 - Programme de travaux eaux pluviales 2019	47
Rapport n°8.7 - Marché de valorisation agricole des boues des stations d'épuration inférieures à 20 000 Équivalents Habitant	48
Commission n°02 : Mobilités	48
Rapport n°2.1 - Commune de Serre-les-Sapins : enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication	48
Rapport n°2.2 - Fourniture de vélos à assistance électrique destinés à la location - Attribution du marché	48
Rapport n°2.3 - Validation du Schéma cyclable du Grand Besançon	49
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	54
Rapport n°3.1 - Réussite Emploi Franche-Comté - Soutien à la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)	54
Rapport n°3.2 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Convention avec DECA BFC	54
Rapport n°3.3 - Sedia - Vie sociale - Capital - Statuts	55
Rapport n°3.4 - Zone d'Activité Économique de Champs Chevaux à Saint-Vite - Lancement opérationnel de l'aménagement de la zone	55
Rapport n°3.5 - Parc multisite de Pouilley les Vignes - Lancement opérationnel de la dernière extension en prolongement de la ZAE de Champ Pusy	56

Commission n°04 : Développement durable	56
Rapport n°4.1 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature du contrat de concession avec la SPL Territoire 25	56
Rapport n°4.2 - Coordination du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie	56
Rapport n°4.3 - Groupement de commandes restreint de transition entre la fin de l'achat groupé du Gaz via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEEN	57
Rapport n°4.4 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2019	57

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du lundi 1^{er} avril 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h10.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 28/02/2019

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. La séance est ouverte. Les pouvoirs sont les suivants : Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Anne VIGNOT, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Yves-Michel DAHOUI à Carine MICHEL, Clément DELBENDE à Thibaut BIZE, Emmanuel DUMONT à Jean-Yves PRALON, Myriam EL-YASSA à Michel LOYAT, Ludovic FAGAUT à Michel OMOURI, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Abdel GHEZALI à Sorour BARATI-AYMONIER, Jean-Sébastien LEUBA à Frédéric ALLEMANN, Christophe LIME à Elsa MAILLOT, Thierry MORTON à Nicolas BODIN, Sophie PESEUX à Christine WERTHE, Rémi STHAL à Pascal CURIE, Ilva SUGNY à Sylvie WANLIN, Olivier LEGAIN à Florent BAILLY, Gérard GALL/OT à Catherine BARTHELET, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL, Patrick CORNE à Jacky LOUISON, Daniel PARIS à Robert STEPOURJINE, Frank LAIDIE à Denis JACQUIN, Jacques KR/EGER à Alain BLESSEMAILLE, Yoran DELARUE à Martine DONEY.
Voilà pour les pouvoirs.

Le Président et Mme PRESSE informent les élus d'une opération de ventes de véhicules électriques d'occasion de la Poste à destination des communes dans le cadre du Plan Climat. Le Président invite les élus intéressés à se rapprocher des services de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons maintenant au premier rapport. Nous désignons comme secrétaire de séance Yves GUYEN qui sourit. J'ouvre la séance. Le quorum est largement atteint. J'ai donné les pouvoirs reçus. J'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Il n'y en a pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Il n'y en a pas. C'est adopté, merci.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et
aide aux communes**

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ferai pas, comme chaque année, un grand rapport introductif, puisque Gaby va dire l'essentiel, voire la totalité. Je ne rallongerai donc pas le débat.

M. BAULIEU.- Je vais essayer de le présenter aussi rapidement que possible à l'aide d'un diaporama pour une raison simple. Nous avons pour pratique d'avoir un dossier de rapport d'orientations budgétaires qui ressemble très étrangement à un budget. Cette année, ce fut particulièrement le cas. Vous avez pu relever vous-mêmes que le dossier que vous avez en main est, à l'euro près, le même dossier que celui des orientations budgétaires. Ce que je vais exposer correspond donc rigoureusement à ce que j'ai exposé en orientations budgétaires il y a quelques semaines. Voilà ce qui me vaudra peut-être d'aller un peu plus vite et quelquefois de tirer au court, ce qui n'interdit pas, bien évidemment, toute question, observation, contribution par la suite dans le débat.

Bien évidemment, nous positionnons ce budget tel qu'il est, ambitieux, vous le verrez et nous le verrons, à travers sa capacité à répondre à nos besoins de fonctionnement et de services, mais également à investir de manière importante. Si nous disons « pour un territoire fort, solidaire et moteur », c'est parce que ce sont là trois éléments de dynamique, trois valeurs que nous portons au nom du Grand Besançon. Ce budget s'élève à un peu plus de 300 M€ (304 M€), budget de l'an I de la Communauté urbaine, même si, bien évidemment, nous ne serons communauté urbaine qu'au 1^{er} juillet prochain, après validation de cette transformation à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, dont les délibérations ont commencé.

S'agissant de ces ambitions, bien évidemment, nous rappelons qu'il s'agit de bâtir un territoire métropolitain. Nous entendons imprégner notre marque sur notre territoire, et nous le faisons aussi avec nos partenaires dans le pôle métropolitain. Nous rappelons le passage en Communauté urbaine, adopté à l'unanimité des votants dans cette salle. Il reste maintenant le rôle de chaque Conseil Municipal, en responsabilité, à statuer sur cette décision prise par le Conseil Communautaire.

Il y a également le fait que l'intercommunalité sur nos territoires soit aussi un levier de solidarité, et nous citons là, d'emblée, quelques éléments très concrets de cette solidarité, à savoir notamment :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- les fonds « Isolation » et « Centres de village »,
- la dynamique des charges transférées et supportées par la CAGB, ce qui est une manière de faire en sorte que les communes n'assument plus la charge, notamment dans sa croissance, y compris lorsque des AC (Attributions de Compensation) sont gelées, comme les dispositifs législatifs et réglementaires le prévoient,
- le dispositif de soutenabilité des attributions de compensation.

S'agissant de ce dernier point, nous avons insisté sur ce sujet en temps utile lors des séances précédentes sur les efforts consentis tous ensemble dans le cadre communautaire pour rendre ces AC soutenables et supportables avec les limites que cela induit. Lorsque nous avons un total d'AC Voirie à un certain niveau, nous n'avons pas la baguette de multiplication après lorsqu'il s'agit d'engager des travaux par-delà les considérations touchant au fonds de concours que nous avons mis en place. La solidarité sur les dépenses de voirie représente environ 3 M€ sur ce budget 2019. La mise en œuvre de la charge de gouvernance est un élément également de nouvelle démocratie sur notre territoire, en réponse aux questions, aux interpellations exprimées à l'été 2017, lorsque nous avons envisagé cette transformation et ces transferts de compétences. Désormais, les élus référents des Conseils Municipaux sont aussi acteurs, à travers les comités de secteur, de l'élaboration des décisions ou des plans d'actions et d'investissement que nous réalisons sur le territoire. Nous étions il y a quelques jours dans notre secteur précisément sur le plan d'actions Voirie 2019.

La mutualisation des moyens est aussi une dimension particulière et importante de l'intercommunalité sur les services supports, qui joue davantage entre l'intercommunalité et la ville-centre (Besançon). Sur l'Autorisation du Droit des Sols (ADS), c'est bien notre service à nous tous, ou presque, puisque nous sommes, pour la très grande majorité, utilisateurs de service. Et tout ce qui relève de l'aide aux communes et du partage d'équipements est sans cesse un peu en évolution et en amélioration. Ce sont autant de dimensions importantes de l'intercommunalité dans son efficacité et sa solidarité, bien évidemment au service et pour la mise en œuvre de notre projet de territoire « Action Grand Besançon ».

Nous pouvons rappeler quelques éléments, puisque c'est aussi l'expression de ces ambitions de notre budget. Nous avons par exemple *Grandes heures nature*, festival qui se déroulera du 13 au 16 juin prochain, avec le développement d'équipements nécessaires sur les chemins pédestres, les sentiers de randonnée, de trail ou de VTT. Au-delà du festival, c'est aussi à la fois un état d'esprit, une marque territoriale que nous souhaitons porter très haut, car nous entendons que notre territoire si favorable, si propice à cette manière de vivre, le fasse connaître et reconnaître. *Grandes heures nature* est aussi un art de vivre que nous voulons faire prospérer. C'est du sport, mais c'est de la santé, une relation à la nature. C'est aussi de l'économie dans l'accueil, voire dans l'accueil d'entreprises plus spécialisées dans ces domaines.

Concernant les équipements sportifs et de loisirs, ce qui n'est pas très éloigné de ce qui précède, nous avons :

- la salle d'escalade, dont la construction va démarrer,
- le plan d'eau d'Osselle-Routelle, qui va recommencer ses activités très prochainement avec une première phase de travaux des équipements cette année, une deuxième tranche plus importante intervenant ultérieurement (vous savez que pour ce plan d'eau, il s'agit d'un programme d'environ 8 M€ que nous avons voté sur ce site),
- l'étude de la base nautique aux Prés-de-Vaux, avec une implication plus forte de la Ville,
- le projet équestre,
- le soutien à la piscine de Chalezeule, également en maîtrise d'ouvrage de la Ville, mais avec un concours financier important du Grand Besançon, piscine dont l'accès se fait par des voies en mode doux.

Bref, c'est tout un maillage d'équipement et de capacité à être mobile qui s'intensifie, qui augmente régulièrement.

Nous avons une politique culturelle et touristique volontariste, avec le soutien aux manifestations culturelles. De ce point de vue, nous voyons là aussi des évolutions.

Nous avons ainsi :

- le salon du livre *Livres dans la Boucle* est maintenant un salon de référence dans le calendrier,
- *Les mardis des rives*, qui ont commencé petits et qui deviennent de plus en plus grands : c'est là aussi une excellente marque de fabrique du Grand Besançon, avec bien évidemment les acteurs de cette spécialité, notamment le Conservatoire, les musiciens, etc.,
- le festival *Détonation*, qui est aussi un petit qui grandit, qui rencontre un vrai succès et qui a une excellente résonance bien au-delà de nos limites (je vous invite d'ailleurs à y faire un tour à la prochaine édition en septembre),
- Côté Cour.

Nous pourrions en ajouter d'autres. Il y a également :

- nos soutiens financiers au Conservatoire que vous connaissez et qui sont importants, aux réseaux d'enseignement musical avec nos associations et nos projets d'évolution dans l'accompagnement que nous apportons à toutes ces équipes de bénévoles,
- le renforcement de la participation au Musée des Maisons comtoises, à la fois sur le fonctionnement et le projet de construction dans le cadre de la contractualisation métropolitaine de locaux de stockage,
- le partenariat avec l'Office de Tourisme, puisqu'il est désormais communautaire,
- la gestion du tourisme fluvial,
- le soutien pour l'entretien du patrimoine culturel (Citadelle, réseau Vauban, etc.) avec les concours que nous apportons.

S'agissant de l'enseignement supérieur, vous savez toute la place qu'il prend désormais dans notre politique d'agglomération, à travers Synergie Campus, marque de territoire sur l'enseignement supérieur. Je viens de citer il y a un instant le contrat métropolitain. Vous savez quelle place nous donnons au soutien à l'investissement sur La Bouloie pour remettre certains équipements à niveau.

C'est une priorité majeure pour nous désormais, même si (nous pouvons toujours le rappeler) ce n'est pas une compétence qui tombe sous le sens, normalement, des intercommunalités, avec :

- le soutien à la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements),
- l'installation du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires),
- la participation au transfert du Jardin des sciences,
- le soutien à l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts), école municipale à laquelle nous apportons notre soutien, trop souvent méconnue du grand public, mais qui a une excellente réputation, d'où sortent des artistes à la renommée affirmée pour un certain nombre d'entre eux,
- la Cité des Savoirs et de l'Innovation, projet au cœur du cœur de Ville et de l'Agglomération, avec, dans une première tranche non modeste, le projet de Grande Bibliothèque.

Bien évidemment, l'économie est également très présente dans nos engagements, avec :

- l'ouverture prochaine de Bio Innovation sur Témis Santé, plateforme essentielle à l'articulation entre recherche et production,
- l'intervention sur les zones d'activités, qu'il s'agisse de la Nouvelle Ère, des deux Témis, des Marnières, des Aires Industrielles de Besançon Ouest (AIBO) avec l'effort particulier que nous développons sur Chemaudin et Vaux, cette zone tout à fait importante couvrant désormais les deux côtés de l'autoroute.

S'agissant des zones d'activités, chacun peut voir que la première partie d'une zone d'activité est toujours longue à prendre forme, et nous le voyons sur la Nouvelle Ère, désormais, y compris avec les services apparaissant sur cette zone que sont l'hôtel, le restaurant, très prochainement une station de service et gaz. Cette zone vit bien et prospère.

Nous avons Saint-Vit (Champs Chevaux), Marchaux-Chaufontaine, la pépinière de Palente, la Maison des Microtechniques, avec les pépinières d'entreprises de part et d'autre, tout cela dans la poursuite de nos politiques engagées antérieurement avec :

- le Fonds d'Intervention Économique (FIE) recalibré,
- le soutien à l'entrepreneuriat,
- l'aide à l'investissement, la recherche et l'innovation (nous passons régulièrement des dossiers en Conseil ou au moins en Bureau).

Nous avons également le développement des usages numériques et le déploiement du très haut débit que nous accompagnons avec le concessionnaire sur la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), avec le partenariat avec le syndicat très haut débit du Département sur la zone de la Dame Blanche, mais avec l'ambition, bien évidemment, de couvrir rapidement l'ensemble de notre territoire. Par ailleurs, nous avons une attention pour l'aménagement du territoire à la proximité, avec les transferts de compétences tout à fait importantes comme la Voirie, les Aires et Parcs de Stationnement, la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Programme de Rénovation urbaine (PRU), programme considérable de rénovation pour lequel nous engagerons près de 17 M€, avec des opérations ciblées sur Planoise extrêmement importantes après celle en cours sur Brûlard.

Dans le domaine du développement durable et du climat, nous avons des actions transversales citées. Quand nous parlions il y a peu du rapport sur le développement durable annexé aux orientations budgétaires, nous voyons combien l'ensemble des politiques de l'Agglomération et leurs croisements concourent précisément à être porteurs de ce développement durable et de ses mesures d'anticipation et d'adaptation aux évolutions climatiques qui se confirment avec la météo que nous connaissons. S'agissant du développement des mobilités durables, vous avez le budget Transports, le TCSP (Transport en Commun en Site Propre), les vélos électriques qui arriveront prochainement, avec cette incitation à l'acquisition. Sur le budget principal, vous retrouvez les pistes cyclables, les subventions d'équilibre, mais nous y reviendrons tout à l'heure avec le schéma des voies cyclables de l'agglomération.

Le développement des énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'eau et de l'assainissement sont des dossiers de budget tout à fait importants. Le Chauffage urbain est également de compétence communautaire à partir de cet exercice. Voilà en résumé une foule de domaines d'intervention du Grand Besançon, tout cela ayant sa cohérence et la complémentarité des actions au service précisément d'un développement harmonieux, tonique et durable de notre territoire.

Sur la stratégie financière, qui est un gage de visibilité, de pérennité de notre projet, de notre institution, nous tenons à souligner :

- l'affirmation d'un projet de développement et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien (c'est ce que nous avons exprimé),
- la volonté d'un investissement dynamique et ambitieux,
- les opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, l'attractivité et l'emploi, et la préservation des équilibres à long terme,
- une épargne de gestion proche de 14 M€,
- une maîtrise de l'endettement,
- la maîtrise du fonctionnement.

En termes d'épargne, nous retrouvons aujourd'hui la situation que nous avons avant le début des prélèvements sur les dotations et désormais la contractualisation. Tout cela ne se fait pas par hasard, mais par une maîtrise très rigoureuse et réussie, dont je voudrais féliciter à la fois bien évidemment les élus, les élus en charge des compétences, mais aussi l'ensemble des services, car c'est un travail attentif de tous les jours qu'il faut conduire pour réussir ce cheminement.

Ceci étant satisfaisant, nous entendons bien évidemment (et c'est l'expression de ce budget) poursuivre et réaffirmer cette stratégie financière, avec sur le plan de marche fiscale, l'application de ce que nous avons acté en 2015. Nous avons fixé un plan de marche fiscale en 2015, vous n'ignorez pas les prélèvements que nous avons connus depuis. Pour autant, nous ne l'avons pas amendé.

Nous ajoutons simplement cette année le fait que n'ayant pas envisagé d'évolution fiscale sur les ménages, nous n'en mettons pas non plus sur les entreprises, ne serait-ce que ce que nous faisons d'habitude pour actualiser le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) en référence à la moyenne nationale. Chacun devra s'en souvenir à l'avenir pour ne pas perdre le contact, mais il nous semblait plus sain de fonctionner ainsi cette année. Nous avons également une stratégie financière confirmée dans le cadre de la contractualisation avec l'État. Comme nous l'avions indiqué précédemment, nous n'entendons pas, par cette contractualisation, nous faire gouverner la gestion par des règles de contractualisation.

Nous gardons notre cap fait de maîtrise du fonctionnement, avec une ambition tournée vers l'investissement et la solidarité communautaire, tout en essayant de faire, autant que faire se peut, pour être dans le cadre de la contractualisation. Pour la gestion de notre établissement, ce n'est pas une fin en soi. Ce n'est pas ce qui doit gouverner nos orientations.

S'agissant des éléments de la loi de programmation des finances publiques, nous avons les efforts demandés aux collectivités pour la période 2018-2022 (13 Md€). Pour nous, la contractualisation porte sur une évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % sur la base des dépenses 2017 de 78 M€. Nous précisons que face aux incertitudes de la mise en œuvre des retraitements sur les dépenses 2018, notamment pour apprécier l'évolution du périmètre constant, nous avons maintenu – je vous disais que notre budget était conforme aux orientations budgétaires – 750 000 € de provisions à toutes fins utiles. L'hypothèse la plus vraisemblable que nous faisons aujourd'hui est que nous n'ayons pas de pénalités, mais, comme je le précisais à l'un d'entre vous, à ce jour, nous ne connaissons pas l'analyse de notre compte de gestion par les services de l'État. Nous verrons, mais je rappelle, parce que je n'y reviendrai pas, que le memento des retraitements des opérations nous autorise à penser que l'issue devrait être favorable.

Mais, j'attire votre attention sur le problème qui demeure pour nous, à savoir celui de l'évolution de notre charge de service Transports, au carrefour de deux délégations de service, qui entraîne un surcoût d'environ 2 M€. Vous savez que nous l'avons effacé sur 2018, tout simplement au bénéfice d'un renforcement d'emprunt justifié par l'investissement par ailleurs, mais en termes de gestion de trésorerie du budget annexe Transports, cela avait un effet égal qui nous a permis de ne pas faire évoluer la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe. Ainsi, l'effet Transports sera nul sur notre compte administratif 2018. Nous pourrions peut-être faire la même opération en 2019. À un moment donné, il faudra bien s'arrêter sur cette mécanique qui n'aurait pas d'objet économique et financier. Nous espérons que d'ici là, dans les prochaines semaines, peut-être obtenir gain de cause sur le caractère exceptionnel de cette situation. Aujourd'hui, nous n'avons pas davantage d'information. Toutefois, je souhaitais attirer votre attention sur ce point précis.

Comme indiqué précédemment, le budget consolidé s'élève à 304 M€, par addition totale. Lorsque nous neutralisons les subventions d'équilibre qui ne sont pas comptées deux fois, nous sommes à 284,7 M€. Vous l'avez en présentation plus visuelle sur cet écran suivant, avec l'évolution sur deux exercices, passant de 247 à 284 M€, soit +15 %. Cette augmentation est essentiellement due au transfert de compétences sur le budget principal et la création du budget annexe Chauffage Urbain. Bien évidemment, nous ne pouvons pas avoir les nouvelles compétences que nous assurons depuis le 1^{er} janvier sans que cela se traduise sur le budget.

Vous avez dans votre rapport le détail schématique des différents budgets (budget principal et budgets annexes), et nous retrouvons notre tableau de financement des investissements. Avec une lecture très rapide, nous voyons simplement qu'il prend de l'importance par ses colonnes se rapportant à chaque budget annexe. Je voudrais simplement attirer votre attention sur deux ou trois chiffres. Bien évidemment, nous pouvons remarquer le niveau important d'autofinancement. Si vous allez directement à la colonne de droite, vous voyez que le cumul des autofinancements est tout simplement considérable (36 M€). Les subventions attendues des partenaires sont intéressantes (près de 12 M€). Ensuite, nous avons les attributions de compensation, le fonds de compensation TVA (FCTVA) et un recours à l'emprunt à ce jour indicatif. En effet, dans ce budget, comme aux OB (Orientations Budgétaires), nous ne reprenons, en prévision des résultats, les résultats de 2018 que dans le budget annexe AIBO. Pour les autres budgets, nous n'avons pas repris les résultats. Nous y reviendrons après le compte administratif dans une décision modificative.

Bien évidemment, une part importante du recours à l'emprunt va disparaître. Les résultats attendus sur le budget principal devraient être de l'ordre de 23 M€. Cela étant, nous n'inscrivons pas un recours à l'emprunt correspondant. J'attire donc votre attention sur le caractère extrêmement provisoire du recours à l'emprunt. Vous avez ensuite le total des investissements tout à fait conséquent sur les opérations nouvelles à 71 M€, même un peu plus pour l'équipement du territoire. Même à ce stade, avec un recours à l'emprunt qui va diminuer, vous voyez que le financement des investissements de ce niveau ne repose sur l'emprunt que pour moins d'un tiers, et la réalité sera inférieure à cela, ce qui est un élément à souligner quant au caractère tout à fait sain de nos engagements financiers.

Notre problème concerne la difficulté à réaliser nos investissements suffisamment rapidement. Nous avons donc accéléré le mouvement en 2018. Nous devons encore y parvenir en 2019. C'est un peu une difficulté, mais les choses sont très claires à la fois en termes de ressources financières (je faisais état de celles disponibles en parlant des résultats prévisionnels 2018) et de ce qu'il en résultera sur le fait que le financement de l'investissement est extrêmement sain.

Soulignons un paramètre qui était dans les orientations budgétaires. Nous avons un faible niveau d'endettement. On en rêverait dans d'autres lieux dans notre intérêt à tous. Quelquefois, des collègues demandent : « pourquoi ne pas emprunter davantage ? C'est toujours assez simple d'emprunter, mais c'est un peu plus compliqué d'amortir les emprunts. Vous pouvez vous-mêmes prendre la calculette et vous verrez que s'agissant le taux d'épargne, dont je parlais précédemment, sur les 14 M€, il n'est pas nécessaire d'empiler considérablement des emprunts pour le réduire très rapidement par l'amortissement et le coût de l'emprunt. Il faut donc manipuler tout cela avec précaution, et ce n'est pas parce que nous avons un endettement faible que nous pouvons nous offrir sans conséquence un recours inconsidéré à l'emprunt. Il faut en toute chose raison garder et bien les maîtriser, ce que nous nous employons à faire régulièrement.

Je voudrais ajouter quelques mots concernant le budget principal qui s'élève à 150 M€. Je ne sais pas si vous êtes comme moi et si vous arrivez à lire les légendes à l'écran, mais je n'en suis pas sûr. Le fonctionnement s'élève à 123 M€, soit 109 M€ hors autofinancement, contre 114 M€ en 2019, tout cela correspondant aux évolutions de compétences. En termes de dépenses de fonctionnement (commentaires en bas du tableau), nous avons +8,2 % entre le BP 2018 et le BP 2019 suite au changement de périmètre, aux transferts de compétences et à la prise en charge du personnel du SYBERT par le budget annexe Déchets. Cependant, nous ne retrouvons pas toute la hausse, puisque vous avez compris que ce transfert du personnel entraînait une baisse par ailleurs.

Nous attirons votre attention sur un point. En prospective, en vue de l'évaluation, à l'aune de la contractualisation de notre compte administratif (compte de gestion) 2019 au début 2020, après retraitement, les seules dépenses des comptes classe 6 prises en compte dans l'analyse des dépenses de fonctionnement, dans le cadre de la contractualisation avec l'État, évoluent de 0,8 %. Sur la base de ce projet de budget, début 2020, nous ne devrions pas avoir de pénalité si ce n'est la parenthèse faite tout à l'heure à propos du glissement des charges sur les Transports.

S'agissant de la fiscalité, comme précisé précédemment, nous ne faisons pas évoluer les taux. Vous avez dans votre dossier le schéma de répartition des différentes ressources, avec la part payée par les entreprises, celle payée par les ménages et les taxes mixtes (taxe foncière sur le bâti avec une partie sur l'habitat et une autre sur les entreprises). Vous avez la décomposition du panier fiscal de part et d'autre, avec une part importante de taxe d'habitation, l'apparition, même infime, dans le graphique, de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) pour 252 000 €.

Par ailleurs, nous voyons les différentes composantes des concours spécifiques des entreprises avec :

- la CFE,
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises),
- la TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales),
- les IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

S'agissant de l'investissement, je vous fais également grâce de parcourir le schéma dans le détail. Sur le budget principal, nous avons 41 M€, contre 24 M€ en 2018. Nous ne sommes pas tout à fait à cette réalisation-là, mais nous n'en sommes pas très loin sur 2018. Nous faisons un saut important sur 2019, mais avec de nouvelles compétences, particulièrement la Voirie qui s'inscrit dans ce budget. Vous voyez dans le commentaire qu'elles représentent +17 M€. Sur les restes à réaliser de 2018, nous avons plus de 12 M€ de dépenses qui seront repris avec les résultats 2018 en DM1. Le besoin de financement par emprunt à presque 10 M€ sera ajusté lors de la reprise des résultats 2018 en décision modificative. Il n'est pas difficile de dire que ce recours à l'emprunt sera ramené normalement à 0 compte tenu des résultats attendus.

Les budgets annexes sont importants. En cumulé, ils dépassent légèrement le montant du budget principal, à 154 M€ hors épargne brute. Sur les deux écrans suivants, vous en avez un résumé très rapide.

Le budget Transports est important à un peu plus de 70 M€ (50 M€ de fonctionnement et 20 M€ d'investissement, ce qui n'est pas du tout anodin) avec un versement transport (VT) prévu pour 32 M€ qui continue à évoluer favorablement plutôt bien, y compris en ce début d'année 2019, même si, et vous le savez, je reste toujours très prudent dans l'analyse des chiffres instantanés, les mouvements demeurant erratiques quant aux prélèvements mensuels qui nous sont notifiés. Cela n'évolue pas au rythme que nous aurions souhaité il y a une dizaine d'années. Cela étant, nous sommes toujours sur une évolution positive.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, vous voyez les enjeux avec des budgets qui sont, pour l'un, à un peu plus de 23 M€, et l'autre presque à 20 M€. Je ne pense pas que nous puissions tenir tout à fait les investissements de même niveau durablement, soit 10 M€ d'investissement pour l'Eau et à près de 15 M€ pour l'Assainissement. Je crois que l'Agglomération assume là aussi totalement la compétence reprise, y compris les opérations en cours pour certaines très conséquentes. Sur le budget annexe Déchets, c'est un rappel. Il fait partie de l'ensemble consolidé. Vous savez que celui-ci est voté à la fin de l'année précédente à 25 M€. S'agissant des autres budgets annexes, nous avons le CRR à 7 M€, avec un concours de 5,6 M€ en légère diminution et avec une évolution attendue des droits d'écologie, mais aussi des subventions en augmentation de la Région et de l'État. Vous avez ensuite une série de budgets tous importants, mais pris individuellement, le détail les rend moins conséquents sur les différentes opérations d'aménagement économique (Portes de Vesoul, ZAE du Noret, AIBO). Le budget Chauffage Urbain s'élève à plus de 2,5 M€ (à notre charge depuis le transfert opéré).

Bien évidemment, tout ceci étant présenté, j'ai donné une certaine coloration dans mon propos introductif lorsque je l'ai qualifié d'ambitieux notamment, au service d'une stratégie forte de développement équilibré et solidaire de notre territoire. C'est très clairement cette idée que nous portons à travers les caractéristiques financières du budget, l'ensemble des politiques développées et les investissements qui seront financés. Cette ambition se traduit aussi dans cette année I de la Communauté urbaine, avec un budget reposant sur des fondements solides pour un territoire fort, solidaire, dynamique, attractif. Notre projet de territoire est tourné vers cette ambition, et nous y travaillons encore tout à l'heure.

Dans la déclinaison de notre projet, nous entendons le faire savoir. Nous entendons même le faire tout court pour que notre territoire réussisse son développement, pour que ceux qui y vivent, entreprises et habitants, y soient heureux, y connaissent le bonheur, si nous pouvons traduire les choses par ce sentiment très fort, et ce dans une démarche qui s'inscrit dans la durée par la mobilisation des acteurs et des moyens conjuguant ambition et responsabilité, ce qui est toujours très important et ce que nous revendiquons mille fois. Nous souhaitons être déterminés, même opportunistes lorsque l'occasion se présente, mais toujours responsables, car c'est ainsi que nous pouvons durer, et quand je dis « nous », je parle de notre institution et de son intérêt pour le territoire, avec volontarisme et maîtrise. En effet, il faut être déterminé. De plus, nous voulons aller loin, mais pour aller loin, il faut aussi tenir la distance et nous serons les marathoniens qu'il faut sur ce territoire pour gagner collectivement. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Je voudrais juste faire une petite observation sur laquelle tu es passé un peu vite, Gaby. Nous savons que notre marge de manœuvre pour les investissements est de 15 M€ tous les ans. Effectivement, en 2018, nous en avons eu pour 21,5 M€. Nous pouvons considérer que la progression est significative (30 %), mais lorsque nous regardons bien, cela correspond à l'achat du bien immobilier à la City. Finalement, nous avons fait 15 M€ d'investissement, mais nous n'avons pas encore rattrapé le retard que nous avons pris en 2015 et 2017 peut-être. Je souhaitais faire cette observation. Cela me permet surtout de faire un cavalier, si vous le voulez bien.

J'ai eu quelques observations sur l'espace Valentin, mais comme nous ne sommes plus compétents, je les prends comme telles. Quelques commerçants m'ont dit qu'ils trouvaient à présent qu'il y avait eu une dégradation dans l'entretien de la zone. Vous vous souvenez que nous vous avons transféré un salarié, lorsque le SIEV (Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin) a été dissout. Ce salarié travaillait à temps plein sur l'espace Valentin. Les différents présidents qui se sont succédé au SIEV ont toujours considéré que le travail de ce salarié était nécessaire à plein temps.

La zone est grande, il faut qu'elle soit entretenue, que le chaland ait envie de venir. Nous souhaitons donc toujours que ce soit propre. Très franchement, en étant très objectifs, si vous allez devant le concessionnaire BMW à l'heure actuelle, nous voyons une certaine détérioration. Cependant, je ne suis pas sûr que le salarié travaille encore à plein temps sur la zone. Je fais l'observation, je demande que ce soit vérifié, et mon collègue Yves derrière moi ne démentira pas, dans la mesure où l'on constate qu'il y a plus de « saloperies », des papiers gras, des bouteilles. Nous savons bien que les incivilités sont le problème de tous les jours et partout, mais là, c'est net.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ton avis. Nous vérifierons.

Jean-Paul, souhaites-tu répondre ?

M. MICHAUD.- Concernant l'entretien de la zone, le salarié est toujours présent à plein temps sur la zone. C'est la première réponse. Aujourd'hui, je pense que quelques travaux ont lieu sur la zone, ce dont il faut peut-être tenir compte aussi. Je pense que cela ne facilite pas les déplacements dans la zone, d'une part, et d'autre part, lorsqu'il y a des travaux, il y a forcément également un impact sur la propreté. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu confirmes donc que le salarié travaille toujours à plein temps.

M. MICHAUD.- Tout à fait.

M. FELT.- Je n'en suis pas sûr.

M. MICHAUD.- Je suis désolé, la réponse est claire et facile à vérifier. Le salarié est toujours à plein temps sur la zone.

M. FELT.- Nous vérifierons, mais physiquement, je ne le vois pas tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que nous pouvons quand même faire confiance à Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Verbalement, mais nous vérifierons. D'un autre côté, les travaux n'expliquent pas la dégradation sur la zone. Ils n'expliquent pas tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vérifierons et nous donnerons le résultat de la vérification lors du prochain Conseil. Nous verrons bien qui a raison. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur le Président. En premier lieu, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui, année après année, dans l'Exécutif et dans les services, ont travaillé sur notre budget et sur nos finances. Je n'ai pas toujours partagé certains choix opérés, mais je reconnais bien volontiers le travail effectué par le Président, par son premier Vice-Président et par l'ensemble des élus.

Néanmoins, lors du Conseil Communautaire du 28 février dernier, à l'occasion des augmentations budgétaires, Monsieur le Président, vous avez convenu (je vous cite) « ne pas savoir ce que la Communauté urbaine allait nous apporter financièrement ». Monsieur BAULIEU espérait être hors pénalité, mais sans certitude. Certains ici même s'interrogeaient. Nous aurions tardé à passer en communauté urbaine et ce retard nous aurait pénalisés financièrement.

De façon générale, chacun a pu observer les difficultés dues à cette contractualisation imposée. Le budget année par année n'est que le vœu ou le moyen d'exprimer une volonté politique forte et déterminée pour agir efficacement au niveau et au service du territoire. Ce mandat, pour notre intercommunalité – chacun en convient –, est marqué par une forme de prudence avec notamment des arbitrages difficiles, parfois, surtout sur l'investissement, mais qui n'est pas de votre fait.

Toutefois, ce budget présente une forme de bilan sans que le passé des dernières années puisse tout effacer d'un coup de baguette magique. Vous avez parlé tout à l'heure de la stabilité des taux d'imposition pour les ménages et les entreprises, que je salue véritablement aujourd'hui. Nous l'avions demandé depuis plusieurs années. Même si elle intervient tardivement, c'est une mesure intéressante et je vous en félicite vraiment, après une augmentation constante durant ces longues dernières années.

Néanmoins, notre position reste identique. La Communauté urbaine devra être l'occasion d'une véritable pause fiscale. Notre intercommunalité doit entendre les difficultés des Grands Bisontins et des entreprises. Je vois, et je le redis, et vous l'avez entendu cette fois-ci. Ce volontarisme sera d'autant plus nécessaire que demeurent multiples les interventions et les incertitudes financières sur l'avenir de nos collectivités et de la décentralisation. C'est un budget de fin de mandat en forme de bilan. Je passerai sur les annonces faites pour démontrer la nécessité de passer en communauté urbaine. Nous avons voté pour en majorité. Le Gouvernement a gommé, avec la loi de Finances, tous les avantages que devait prétendument apporter cette transformation. J'observe dans votre présentation, Monsieur le premier Vice-Président, les conséquences de cette contractualisation.

Votre exposé de la p.28 du rapport peut nous interpeler ou nous interroger. J'aurai plusieurs questions. Premièrement, où en sommes-nous concrètement dans l'état des négociations ? Vous en avez parlé, mais j'aimerais que vous alliez un peu plus loin par rapport à cela. Ne faisons-nous pas suffisamment d'effort de fonctionnement demandé par l'État ? Ce sera ma deuxième question. Pourquoi la CAGB, à l'instar des autres collectivités qui sont dans la contractualisation (comme la Ville de Besançon, d'ailleurs, le Département et PMA) n'est-elle pas en mesure de le faire ? Quelles sont les conditions de cette négociation ? Pour pouvoir voter un budget, il nous faut avoir des informations supplémentaires vis-à-vis de cela.

Un dernier point complémentaire. Les budgets d'intercommunalité et de chaque commune sont étroitement liés. Ce budget n'apaise pas toujours nos craintes. Vous l'avez compris, tous les élus se demandent de quoi l'avenir sera fait. En tout cas, il faudra définir un socle de fiscalité locale lisible pour les citoyens, et préservant un réel lien fiscal avec les résidents du territoire, avec une mise en cohérence efficace des ressources et des compétences. En attendant, les communes doivent toujours être informées des montants de leurs dotations. Ce n'est pas de votre fait ici, mais il faut les dire tout de même. Elles ne doivent pas, comme certains l'an passé, se retrouver sans explication face à des variations importantes. Là encore, il faut de la transparence et un meilleur accompagnement. Nous y serons très attentifs avec le Sénat.

J'aimerais revenir également sur le budget annexe Transports. Monsieur le Président, vous avez dit tout à l'heure qu'il était de l'ordre de 2 M€. J'ai cru comprendre que c'était 2,4 M€, mais si vous nous dites que c'est 2 M€, je veux bien l'entendre. Nous savons tous que les investissements sont toujours financés par l'emprunt ou par l'autofinancement. Or l'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, permet à un moment donné d'équilibrer le budget. Or nous savons que c'est rarement le cas, que c'est dans l'ordre des choses et c'est ainsi, et vous l'avez fait depuis de longues années. Cet excédent n'est pas suffisant, et c'est toujours le cas.

Le budget principal doit verser une contribution, vous l'avez dit, au budget Transports pour équilibrer cette section de fonctionnement, ce que vous avez toujours fait les années précédentes, peut-être à hauteur de 50 % (vous m'en préciserez les taux). Sauf que si vous le faites de la même manière que les fois précédentes, identique à celle utilisée jusqu'à maintenant, nous dépasserons nécessairement les 1,2 %. Pour le dépasser et pour passer peut-être à 3 ou 4 %, seriez-vous tenté de le faire varier et d'agir plutôt sur le montant de l'emprunt (de l'ordre de 80 %) et sur l'autofinancement (de l'ordre de 20 %) ? Ce qui vous permettrait de ne pas rentrer dans cette clause qui impose de ne pas augmenter de 1,2 % les frais de fonctionnement. Sauf que pour éviter ce dépassement en agissant essentiellement sur l'emprunt et non pas sur l'autofinancement, ce mécanisme budgétaire est du « one shot », vous l'avez dit tout à l'heure d'ailleurs sur autre chose, et il faudra rembourser un jour ces emprunts. Il faudra donc forcément une subvention de la Communauté urbaine pour le faire à ce moment-là. Ce seront donc pour les années suivantes.

Pour toutes ces raisons, cet ensemble de questions, ce recours indicatif à l'emprunt de l'ordre de 2 M€ dont vous avez parlé précédemment, nous avons quelque difficulté à voter ce budget. Je suis persuadé qu'il est sincère. Je suis persuadé qu'il a été fait avec une grande attention. Il nous est difficile à ce jour de pouvoir le voter en l'état. J'attends donc les réponses aux différentes questions que j'ai pu vous poser pour prendre ma décision. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Je ne vais pas reprendre ici les propos des orientations budgétaires, mais je ferai part d'un regret, de deux points de vigilance et de deux attentes.

Tout d'abord, s'agissant du regret, il était tout à l'heure question de marathon. Je pense que nous sommes davantage dans une course contre la montre face au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Suite aux orientations budgétaires, et sans me répéter, je regrette que les questions de climat et de biodiversité ne soient pas assez structurellement prises en compte dans notre budget. Je rappelle une proposition que j'avais formulée lors des orientations budgétaires, à savoir évaluer chaque dépense de notre budget d'un point de vue climatique et environnemental, connaître le coût en CO₂ en impact sur la biodiversité de chacun de nos actes, et ce pas uniquement dans des politiques sectorielles, certes, de qualité, mais souvent encore insuffisante. Toutes dépenses qui ne respecteraient pas aujourd'hui les exigences d'un point de vue du climat sont de mauvaises dépenses qui n'ont plus la place dans nos budgets. C'est cette exigence citoyenne que nous rappellent les marches « Climat » notamment.

S'agissant de mon premier point de vigilance, d'un point de vue purement budgétaire, nous pouvons nous considérer comme bons élèves. Nous le sommes, mais cela ne suffit pas. Nous voyons que nous avons encore des marges d'amélioration, notamment sur nos taux de réalisation en investissement qui doivent continuer à être meilleurs. À mon sens, il faut absolument éviter de reproduire l'opération qui a consisté à racheter de la dette faut de taux de réalisation suffisant. Nous devons honorer les dépenses que nous avons prévues. Se pose aussi une question qui ne doit pas être tabou : celle de l'emprunt et des durées d'amortissement. Là encore, avec une lecture climatique du budget, peut-être que ce que nous considérons comme emprunt ou ce que nous considérons comme certaines durées d'amortissement pourrait être revu en la matière. Je pense que nous avons de l'innovation à faire non seulement ici, mais aussi sur l'ensemble de nos collectivités. Mon deuxième point de vigilance concerne davantage le lien entre les communes et le budget d'Agglomération. Nous voyons que de plus en plus de communes contribuent au budget de l'Agglomération à travers des AC positives. En ce sens, cela nous oblige à aller toujours plus dans l'action et à renforcer le dialogue avec les habitants et les maires afin que tout le monde s'y retrouve.

Enfin, pour terminer, j'ai deux attentes. La première concerne la fiscalité. Les impôts n'augmentent pas cette année. À cette occasion, je voulais rappeler une proposition que nous avons faite notamment en début de mandat concernant la cartographie fiscale de notre Agglomération, future Communauté urbaine, avec un objectif en tête : renforcer sans cesse la solidarité entre tous les habitants de l'Agglomération. Je crois que cela sera un formidable défi pour notre future Communauté urbaine.

Pour finir, ma deuxième attente est forte, très forte, et je l'adresse à l'État. Répétons, insistons pour appeler le Gouvernement à mettre fin aux principes de contractualisation. À l'heure où nous votons ce budget, nous ne savons pas encore à quelle sauce va nous manger l'État. Nous prévoyons de manière sereine 750 000 € pour payer l'amende que l'État souhaiterait peut-être nous infliger. Si nous conjuguons cela à la baisse de la DGF envisagée en 2019, ce sont 1 M€ en moins de l'État l'année prochaine. Monsieur MACRON, Monsieur PHILIPPE, rendez-nous cet argent, ces millions d'euros pris au cours des dernières années. Nous en avons besoin pour développer des services publics en direction de nos habitants. Les enjeux climatiques, environnementaux et sociaux sont nombreux. L'État doit être à nos côtés, aux côtés de l'action des élus locaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. BAULIEU.- Avez-vous d'autres interventions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux peut-être répondre.

M. BAULIEU.- S'agissant d'un certain nombre d'éléments évoqués, je vais commencer par les pénalités. Il n'y a pas eu beaucoup d'orateurs, mais ils sont intervenus sur le sujet. Je redemandais à Monsieur BRENIERE s'il avait des éléments plus récents. Il me confirme qu'il n'en a pas, mais je vais simplement dire avec un peu plus d'insistance ce que j'ai dit tout à l'heure. Pour 2019 et 2020, vous avez vu l'estimation que nous faisons dans la présentation du budget. Pour 2018, à ce stade des échanges que nous avons eus avec la Préfecture, au stade local, nous sommes dans l'épure à ce jour, mais nous n'avons pas de notification formelle. Comme nous ne sommes pas du genre à vendre la peau de l'ours, je vous dis aussi clairement les choses que possible : notre espoir est que nous n'ayons pas de pénalité. C'est ce que laissent augurer les échanges que nous avons eus avec la Préfecture, notamment avec l'ensemble des retraitements de certaines opérations qui nous préoccupaient et dont nous avons plusieurs fois listé celles qui étaient concernées.

Je ne peux vous dire que cela, mais ayons tout de même cela à l'esprit, alors que nous allons voter le budget de l'exercice suivant de 2019. Ensuite, je l'ai dit dans mon propos, mais je le confirme. Après l'intervention faite sur le traitement que nous avons fait de l'évolution de nos dépenses de transport effectivement supérieures (cela devait être plutôt 2,3 M€ que 2,4 M€), nous devons faire cette opération une fois ou deux, mais cela ne peut pas être dans la durée. C'est évident. J'ai donc déjà tenu à le dire lors du rapport précédent. Je l'ai rappelé tout à l'heure. On me le faisait remarquer. Je rappelle que je l'ai dit et que je partage tout à fait ce point de vue. L'opération que nous avons faite et que nous faisons sur le budget annexe Transports consiste à privilégier un peu plus de recours à l'emprunt, donc d'affecter une partie de l'autofinancement à cette dépense, plutôt que de solliciter le budget principal. Mais, ce n'est pas du tout une solution durable. Nous pouvons le faire une année ou deux, le temps d'être entendu (ce que nous espérons). Si tel n'est pas le cas, nous devons à un moment donné intégrer ces dépenses. Et là, ce n'est pas une surprise.

Nous sommes sur la base d'un peu plus de 78 M€ de dépenses du budget principal, fléchées de la classe 6 (valeur 2017). Vous calculez 1,2 %. Lorsqu'il y a 2,3 M€ à passer, cela passe forcément par une pénalité. Ce risque n'est pas effacé. Lors de la séance précédente, j'ai précisé comment nous l'avions effacé conjoncturellement, ponctuellement en 2018. Je peux dire avec une certaine sérénité que renouveler l'opération en 2019 ne serait pas impossible, mais après, cela s'arrête. Après, nous devons bien évidemment assurer le paiement du fonctionnement via la subvention du budget principal. Puisque c'est là que la comptabilisation de l'évolution des dépenses est opérée, il y aura pénalité. Je le redis très clairement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet. Après, sur le fait que la contractualisation soit plus une complication qu'un cadeau, cela va de soi. Les prélèvements sur les dotations ne l'étaient pas non plus. Je ne peux que partager les appréciations que vous formulez à cet égard, et j'aimerais tant, d'ailleurs, si nous, collectivités, nous consentons à des efforts, que cela serve à quelque chose. Or force est de constater que jusqu'à ce jour, ce n'est pas le cas, et c'est très préoccupant.

S'agissant du commentaire fait sur la fiscalité, c'est un constat de ce que nous avons pratiqué. Je n'ai rien à ajouter ni à retirer, si ce n'est que nous avons appliqué un tableau de marche fiscale de hausse, c'est vrai. Nous disons d'ailleurs très clairement dans le rapport, que nous assumons ces évolutions, à défaut de quoi nous ne parlerions pas de la même ambition que celle que nous pouvons porter aujourd'hui en termes de capacité à intervenir, et nous l'avons fait avec modération et sans révision alors même qu'en 2015, nous ne savions pas encore à quelle sauce nous serions mangés et nous avons perdu quelques millions d'euros en route entre temps.

À la question concernant la négociation, où en sommes-nous ? Je ne peux pas être plus précis que ce que je viens de vous dire. En faisons-nous suffisamment ? Puisque cela a été aussi la question. Vous l'aurez compris, nous sommes dans l'épuration sans avoir réglé cette question exceptionnelle de l'évolution des charges de transport. Certains diront que c'est un coup de malchance. Oui, peut-être, parce qu'il y a coïncidence entre ce renouvellement de contrat et la référence pour cette contractualisation. Il est vrai que nous souhaiterions – et nous l'espérons encore – être entendus pour que le caractère exceptionnel soit compris, parce que pour le reste, puisque nous sommes dans l'épuration, nous tenons le cap. J'ai envie de dire que c'est assez remarquable.

J'ai tenu à dire que nous ne devons pas, contrairement à ce que quelques collègues me disent un peu avec enthousiasme ou passion, je ne sais pas : « puisqu'un cadre est fixé, il faut rentrer dans le cadre et il faut s'aligner ». Notre premier devoir n'est pas celui-là, il s'agit de gérer cet établissement au service de l'équipement et du développement de ce territoire. Telle est notre urgence. Dans la compétition territoriale que nous connaissons, nous ne devons pas musarder en chemin. Si nous n'avons pas compris cela, nous avons oublié quelque chose. Si nous pouvons réussir, et c'est ce que nous essayons de faire, à avancer de cette manière, nous le faisons en engageant *Grandes heures nature*, nous le faisons en contribuant au transfert de compétences. En effet, nous prenons en charge 3 M€ cette année sur l'Agglomération, et quand je dis « nous », je parle de nous tous dans ce budget communautaire, pour permettre ce passage plus supportable aux communes. Nous le faisons en direction de l'enseignement supérieur, pour être plus présents sur le centre-ville, pour être plus présents à l'international, notamment en direction de la Suisse.

Oui, nous avons créé des postes dans ce domaine, alors que nous sommes dans la contractualisation. Il nous semble que c'est indispensable de faire cela, d'avoir ce volontarisme pour que demain nous n'ayons pas simplement à constater que d'autres font mieux et plus rapidement que nous. C'est un sacré challenge que nous avons à réussir. Oui, il est vrai que dire que c'est une course à handicap que l'on nous impose, le mot est faible, parce que la charge que l'on nous impose est de plus en plus conséquente. En même temps, nous n'avons pas le choix et le territoire ne nous fera pas de cadeau.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à nous engager, à nous battre, à soutenir et à gager autant que faire se peut. Vous avez pu m'entendre dire ici ou là : « fallait-il au passage que nous payions quelque pénalité ? » Ce ne serait pas le pire, le pire étant de perdre. Jusque-là, nous sommes dans la conciliation de cette exigence, de cette ambition et du respect de la norme. Nous l'avons fait en 2018 sauf pour les transports, et nous sommes sur une trajectoire pour le faire en 2019 sauf pour les transports, puisque nous n'avons pas apuré la dette. À la question « en faisons-nous suffisamment ? », j'ai envie de répondre que nous en faisons déjà beaucoup. Il ne faut jamais dire que nous avons fait trop. Soyons attentifs, déterminés, vigilants et réactifs. Je crois que nous devons avoir cela à l'esprit.

Quant aux communes, puisque c'était un propos de fin d'intervention, nous sommes tous des gestionnaires de nos communes, en tant que maires, adjoints ou conseillers municipaux. Nous avons tous aussi ce challenge. Ce n'est pas facile non plus, mais reconnaissons une chose, collectivement et globalement. D'ailleurs, c'était sous-jacent souvent dans nos débats sur les transferts. Sur nos territoires, il y a des charges que nous n'assurons plus, que nous n'assumons plus, que nous avons transférées, que nous portons collectivement, comme je l'indiquais tout à l'heure. Sur le dernier transfert, vous savez que nous arrêterons les AC définitives en septembre, avec également le régime du bonus. Une fois que nous les aurons arrêtées en septembre, elles seront gelées et tout ce qui suivra sera une charge collective. Nous savons d'ailleurs tous très bien dans les secteurs que le challenge en matière de voirie sera de faire les choses avec ce que nous avons tous accepté de transférer en attribution de compensation.

Nous avons tous bien remarqué que les sommes qui reviennent ne sont pas tout à fait à la hauteur de celles engagées initialement. Il y aura donc une partie d'ajustement possible avec des fonds de concours. Globalement, nous ne serons pas tout à fait au même niveau. Néanmoins, acceptons de devoir gérer cela, ce qui est tout simplement la résultante des compromis que nous avons bâtis tous ensemble. Il ne s'agit pas aujourd'hui de regretter ce que nous avons fait hier. C'est simplement que globalement, nous engageons sur le territoire moins de crédits sur la voirie qu'il s'en engageait avant.

Si d'aventure ce niveau n'était pas suffisant (clin d'œil à une remarque faite précédemment et qui est rigoureusement de même nature, mes propos sur les AC Voirie étant les mêmes sur les AC Zones d'activité), il reviendrait à cette assemblée de savoir ce qu'elle souhaiterait faire si elle voulait monter le niveau d'intervention.

En moyenne, parce que j'ai trop connaissance de l'hétérogénéité des situations, cet aspect de transfert est un allègement de charges pour les communes, puisque c'était la question posée. Ces communes continuent à les connaître, et vous savez pourquoi. C'est mécanique, je vous ai parlé des dotations. Il y a les petites dotations concernant l'Agglomération (par exemple la Dotation de Solidarité Communautaire).

S'agissant des autres dotations de l'État, nous savons que les mécanismes de répartition, dès lors que nous sommes sur une enveloppe constante, conduisent à une baisse mécanique des dotations perçues individuellement par les communes, parce qu'ici, telle intercommunalité qui n'avait plus de dotations retrouvera une minimale. À tel autre endroit, parce que l'échange n'était pas suffisamment pris en compte (je parle simplement des ajustements faits sur la DGF dans la loi de Finances 2019), la clé de répartition change un peu et nous la retrouvons le plus souvent dans les communes en baisse de dotation.

Tout cela pour dire qu'au final, nous devons reconnaître que nous visons mieux cela solidairement en intercommunalité que si nous devons assumer en solo tout ce dont nous avons la charge antérieurement. C'est ce que je souhaite dire, même si, et c'est vrai, il y a, dans tel ou tel cas (et j'en connais) des situations particulières qui font que ce propos relatif à une moyenne peut être considéré comme inapproprié. Cela signifie que dans le même temps, cette moyenne comprend également des communes qui ont des situations plus favorables, y compris à l'égard des AC qu'elles doivent assumer. Elles connaissent donc un allègement de leurs charges par rapport à ce qu'elles connaissaient antérieurement, mais nous connaissions fort bien tout cela.

Puisqu'il y a la question sur la situation des communes, il faut aussi l'analyser sous cet angle sereinement et conscients que nous faisons de gros efforts pour faire ensemble, sur des bases communes, des réalisations que nous conduisons dans des conditions très différentes en fonction des situations spécifiques de chacune des communes. C'est un secret de polichinelle que de connaître l'écart considérable des capacités des communes entre celles qui composent certains secteurs de l'intercommunalité, ce qui n'est pas un cas d'espèce au demeurant.

J'aurai bientôt répondu à toutes les questions. Quand Anthony POULIN parlait de la cartographie fiscale et de la solidarité entre tous les habitants de l'Agglomération, il y a des perspectives de travail sur ce sujet. Vous savez que nous sommes porteurs d'un pacte fiscal dans une intercommunalité. Il existe donc pour nous, et d'aucuns peuvent considérer qu'il y a encore du chemin à couvrir pour être vers quelque chose de plus équitable. Mais, tout cela appartiendra à ceux qui auront à gouverner l'avenir. Toutefois, il est vrai qu'il existe des différences, et personne ne les découvre au détour de mon propos. Je crois avoir à peu près répondu.

M. LE PRÉSIDENT.- Jacques GROSERRIN avait posé une deuxième question.

M. BAULIEU.- Je crois y avoir à répondu, mais s'il y a des compléments à ajouter, je le ferai.

M. GROSERRIN.- Merci, Monsieur le Président. Je tiens à souligner l'honnêteté intellectuelle du premier Vice-Président à travers sa réponse, même si – et j'en suis persuadé – nous passerons sous les fourches caudines de la contractualisation du 1 %. Lorsque vous dites « rentrer dans l'épure », je m'interroge. Ce n'est pas un gros mot ni un reproche, mais y a-t-il eu un artifice comptable nous permettant de rentrer dans l'épure, à savoir de moduler plus le module « emprunt » que l'autofinancement ?

M. BAULIEU.- Jacques, je vais être très clair. La réponse est « oui », sur le volet des transports, et « non » ailleurs.

M. GROSERRIN.- Je parlais du volet des transports.

M. BAULIEU.- Pour les transports, la réponse est « oui », et nous l'avons écrit dans le rapport. Nous souhaitons être clairs.

M. GROSPERRIN.- Je réaffirme donc mon premier propos sur l'honnêteté. Cela veut dire que si nous n'avions pas fait cela, nous serions peut-être passés entre 3 et 4 %, et nous aurions eu certainement une pénalité de plus de 750 000 €. Cela aurait été autre chose. Je comprends ce mécanisme budgétaire qui fait qu'à un moment, nous ne paierons pas d'amende si une contractualisation nous est imposée par l'État. Même si cela peut être considéré comme un artifice, je peux le comprendre, et ce n'est pas un reproche que je pourrais vous faire sur le sujet. Toutefois, il faudra tout de même le rembourser un jour et vous l'avez dit tout à l'heure. Vous l'avez dit et redit, il faudra rembourser un jour. J'ai donc une inquiétude.

Vous avez parlé de gouvernance future. J'ai une crainte aussi de l'avenir sur la future majorité, parce qu'à un moment donné, elle sera confrontée à ce remboursement qui sera dû à l'ancienne majorité. C'est simplement cela. En tout cas, je vous remercie pour la qualité de vos réponses.

M. BAULIEU.- S'il s'agit d'une problématique de notre assemblée face à cette charge, je vous invite tout simplement à bien mesurer ce que cela pourrait représenter. Faites encore un 75 % de 2 M€ : pour faire simple, cela représente 1,5 M€. Je vous rappelle que chaque année, nous payons une pénalité (je l'appelle ainsi) de 4,3 M€ pour le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). Cela n'a rien d'agréable. Je ne suis pas candidat non plus à payer des pénalités pour le principe. Vous pouvez le dire et le répéter : la viabilité du Grand Besançon n'est pas suspendue à ce 1,5 M€ que nous pourrions être amenés à payer. Dans l'état actuel des choses, sauf mesure exceptionnelle, nous effaçons cela. Oui, elle sera à payer un jour.

M. GROSPERRIN.- Cela ne peut donc être que du « one shot ».

M. BAULIEU.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il l'a dit dès le départ. Alors, ces explications vous ont convaincu de voter favorablement.

M. GROSPERRIN.- Si je n'avais pas eu ces explications, j'aurais voté contre. Je vous l'affirme aujourd'hui. Avec l'inquiétude du « one shot » qui fera peser cela à la future majorité, ce sera une abstention que nous appellerons bienveillante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme VIGNOT.- Du coup, on peut tout de même se poser la question de la moralité de ce jeu budgétaire. Finalement, nous sommes en train de voir que nous avons trouvé une solution par des jeux d'écriture en allant sur l'emprunt, etc. Cela signifie que quelque part, dans notre stratégie, nous essayons d'éviter de payer cette pénalité, ce que nous pouvons comprendre. Mais, sommes-nous d'accord avec l'enjeu de la contractualisation consistant à baisser le fonctionnement pour réduire la dette ? J'entends bien l'exercice comptable, mais j'entends surtout que nous essayons d'éviter une pénalité, alors que nous avons signé une contractualisation. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce à dire que nous sommes d'accord avec la réduction de la dette ? Nous ne sommes pas d'accord, mais je constate que nous essayons d'éviter cette réduction de la dette.

M. BAULIEU.- Je vais donner deux ou trois éléments. Je dissocie totalement cette contractualisation de la réduction de la dette, car ce n'est pas du tout ce qu'il se passe, non pas par le fait des collectivités ni des régimes sociaux, le contrat étant rempli sur 2018. Le défaillant est toujours le même, mais nous sommes legalistes. Le Parlement vote une règle, elle s'applique. Je peux redire ici ce que j'ai dit lorsque nous avons proposé d'adhérer à cette contractualisation. Quoi que l'on puisse penser dans la mécanique par rapport au problème des finances publiques existant dans notre pays (et c'est vrai que je serais sans doute très mauvais dans l'explication), je vous invite, pour l'analyse de cette mécanique, à vous reporter au rapport de la Cour des comptes de février 2018. Tout y est dit très clairement. Je vous invite donc à vous y reporter, mais le mécanisme existe par la loi.

Nous avons la possibilité d'y adhérer ou non. Il faut voir que la mécanique telle qu'elle existe en matière de contrainte sur les budgets des collectivités (de la communauté pour ce qui nous concerne), toute chose étant égale par ailleurs, avec un potentiel de risques financiers sur la durée moindre qu'une baisse cumulative de dotations par rapport au système existant antérieurement où, si nous perdions 1,7 M€/an, nous perdions 1,7 M€ et l'année suivante, nous perdions 3,4 M€ et ainsi de suite. Telle était la mécanique. Si nous sommes pénalisés à hauteur maximale, nous serons autour de 2,3 ou 2,4 M€ si nous atteignons le plafond de pénalité possible. C'est le plafond annuel répété. Il n'est pas compliqué mathématiquement de dire qu'au pire, l'incidence pécuniaire serait moindre. C'était un motif suffisant en soi, et le fait de contractualiser nous permettait d'atteindre ces plafonds moins rapidement, puisque si nous contractualisons, nous sommes pénalisés à 75 % et si nous ne contractualisons pas, nous sommes pénalisés à 100 %. L'incitation était donc là.

Devant le Bureau, et ensuite avec le Bureau devant le Conseil Communautaire, nous avons proposé de contractualiser. Je crois que nous avons agi sagement. Après, il y a l'application, qui est celle que nous connaissons. Ce que nous avons pratiqué est-il moral ou non ? Puisque c'est le qualificatif utilisé. Traîner sur cette méthode, ce passif de pénalité sur des années ne serait ni raisonnable ni responsable. En revanche, tant que nous n'avons pas épuisé totalement la possibilité d'obtenir éventuellement une mesure bienveillante d'effacement, ne nous précipitons pas. Nous sommes dans cet état d'esprit. C'est ainsi que nous avons appliqué la mécanique évoquée précédemment. Il est vrai que nous avons utilisé une part de notre autofinancement pour subvenir aux besoins de fonctionnement du budget annexe qui, dans le même temps, a emprunté un peu plus pour financer l'investissement, ce qui nous a permis de plafonner le concours du budget principal au budget annexe à hauteur du concours de l'année antérieure. L'évolution est donc nulle là-dessus, mais cela ne peut pas durer des années.

Je viens de le dire et je le répète volontiers. Je souhaite qu'il soit compris dans la clarté avec laquelle nous l'avons fait et que j'explique qu'il ne soit question ni d'honnêteté ni de moralité.

M. LE PRÉSIDENT.- Si la provision inscrite au budget n'est pas utilisée, elle sera redéployée.

M. BAULIEU.- Évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une provision inscrite au budget. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- J'aimerais ajouter quelque chose concernant les perdants et les gagnants du passage en communauté urbaine. Comme dans tout système, il y a des gagnants et des perdants, une moyenne. Il n'y a pas de problème de ce côté. Bien évidemment, je suis bienveillant par rapport au démarrage de toutes ces actions dans le secteur en termes de voirie. Cependant, nous ressentons un peu aujourd'hui que la machine a du mal à se mettre en route. C'est comme un diesel des années 60.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand un diesel est lancé, il est lancé. On ne l'arrête plus.

M. FELT.- Je le ressens comme cela, mais c'est en discutant avec des collègues. Je pense qu'il faut mettre un coup de Calgon pour que cela démarre, car les communes sont dans l'attente.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me souviens de la réflexion d'un de nos collègues ici, qui a dit : « dans quelques années, de nombreux maires se féliciteront de ce passage en communauté urbaine ». Quand nous regardons déjà les sommes investies dans l'eau, ce que nous devons inscrire en matière de voirie, nous voyons bien combien cela permettra à des communes, qui étaient peut-être en difficulté ou qui auraient pu l'être, d'arriver à un certain niveau, et là aussi c'est de la solidarité. Effectivement, toutes les communes peut-être les plus riches ou assez riches...

M. FELT.- Les communes normales comme la tienne.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas normal, mais c'est la réalité. La richesse d'une commune n'est pas le fait de ses habitants. La richesse d'une commune où il y a une zone industrielle est le fait que l'ensemble des habitants du secteur viennent contribuer à cette richesse. Il est donc normal que la richesse qui en découle soit répartie sur l'ensemble du secteur. Par exemple, pour BTC (Besançon-Thise-Chalezeule), ce n'est pas simplement pour Besançon, Thise et Chalezeule.

L'ensemble du secteur y va et apporte de la richesse. Il est normal que les communes les plus riches puissent participer à une certaine solidarité. Par exemple, la Ville de Besançon participe au financement de l'Eau et de l'Assainissement pour faire baisser légèrement le prix de l'eau dans certaines communes. Il y a tout de même une certaine notion de solidarité.

M FELT.- Ce n'était pas mon propos.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Alors, c'était le mien.

M. FELT.- Je disais simplement qu'elles fonctionnent un peu plus vite.

M. BAULIEU.- Marcel, sur ce point, tu me donnes l'occasion de reprendre la parole sur les relations avec nos cadres et nos collaborateurs. Je voudrais tout d'abord les remercier pour la présentation de ce budget. Je remercie toute l'équipe des finances sous la responsabilité de Pascal BRENIERE et d'Anne-Laure FOURNIER, qui fait un travail remarquable avec les collaborateurs. Je le dis d'autant plus que nous les voyons régulièrement à l'ouvrage, dans un contexte d'évolution extrêmement compliqué. Vous savez que toutes ces personnes, qui doivent gérer les affaires de nos maisons, puisque ce sont des services communs, qui travaillent ainsi à la fois pour le budget de la Ville de Besançon, mais aussi pour le nôtre, doivent faire ce travail quotidien, en permanence comme il se doit. Dans le même temps, il a fallu absorber tous les travaux spécifiques relatifs aux transferts, aux évolutions, aux préparations. Vous savez combien de questions, de demandes il y a eu. Je crois qu'elles ont été régulièrement satisfaites en termes d'explications, voire de visites sur place.

Pour participer quelquefois à ces rencontres, lorsqu'elles présentent un caractère particulier, je le constate très concrètement et je crois voir aussi une forme de reconnaissance qu'expriment les collègues dans cette relation instaurée avec nos services. Ce sont aussi des compétences et des expertises que nous n'avons pas et que nous n'avions pas lorsque nous étions dans nos communes respectives. En disant cela, je ne fais aucun affront à nos collaborateurs et collaboratrices dans nos communes. Ce sont aussi des personnes remarquables, mais elles sont « au four et au moulin », et ce ne sont pas forcément des experts pointus dans tel ou tel domaine. Je souhaitais ajouter cela. Après, les remerciements s'insèrent auprès de toute l'équipe.

Je voudrais en dire autant sur tous ceux qui, dans nos services, sont au travail pour que précisément, les transferts se passent bien. J'essaie de suivre les choses de la place qui est la mienne et j'entends aussi les observations et les évolutions, y compris dans ma commune et dans mon secteur, les élus étant ceux de partout. Si je parle de ma commune, j'ai quelques élus référents à qui il est arrivé, sur l'Eau et l'Assainissement, de réagir et qui soulignent maintenant à quel point les choses fonctionnent bien, parce qu'ils sont systématiquement dans le circuit, ils ont un téléphone, des SMS, un email, etc. Bref, le mouvement itératif est maintenant permanent.

Sur le transfert de la Voirie, au combien préparé et avec les délais de travail que nous avons fait, nous étions en réunion sur le secteur Ouest pour une deuxième tournée mercredi soir à Chauenne, chez l'ami Bernard VOUGNON qui nous accueillait. Les difficultés que nous avons appréhendées lors du transfert de compétence sont là. Le travail de préparation réalisé pour le programme 2019 avec notre technicien de secteur ne nous a pas valu de remarque de ce type de la part de nos collègues. Pour celui qui a considéré son AC comme un peu élevée ou pas assez, ce sentiment existe et il ne s'agit pas de le dissiper. Nous verrons à l'usage, mais quant au sérieux du travail réalisé sur le terrain, à l'appropriation des choses, nous avons vu à quel point, sur les questions précises, le technicien connaissait précisément les rues et les carrefours et qu'il réagissait. Le sentiment partagé que nous avons eu est légèrement différent de celui que tu as évoqué précédemment. Il faudra sans doute du temps, mais j'ai trouvé que le diesel avait un démarrage assez rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il peut y avoir quelques petits cailloux dans les chaussures, mais je voudrais aussi rendre hommage aux services. Avec tous ces transferts de compétences ces dernières années en matière d'urbanisme, d'eau, d'assainissement, de voirie, regardez tout ce qui a été mis en place. Je veux dire que s'il y a parfois quelque petit raté, globalement, nos services sont totalement investis et ils font un immense travail. Je tenais à le redire ce soir, et ce d'autant plus que le contexte est difficile, même parfois physiquement en matière de locaux.

Vous savez qu'à certains endroits dans l'Agglo, nous sommes plutôt serrés et ce ne sont pas forcément les conditions optimales pour travailler. Nous avons donc des services qui sont au point. On peut peut-être penser que, vu la qualité des services rendus, il y a peut-être aussi plus de demandes qu'auparavant, ce qui augmente encore la charge de travail, ce à quoi nous sommes aussi très attentifs. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CONTOZ.- Je voudrais aller dans le même sens que Gaby et que le Président. Je pense que Marcel est un peu injuste. J'ai déjà dit en Bureau que j'avais été ébahi de la réactivité des services. Il est vrai que lorsque nous rencontrons un souci, il faut être précis. Il faut bien localiser le lieu, éventuellement envoyer une photo rapidement en cas de danger, car les services ne connaissent pas nos communes. Ils doivent donc aussi les découvrir.

J'ai des exemples. J'ai envoyé un mail à 6h30, parce que les égouts débordaient dans la rue et le camion était sur place à 8h15. C'est important. Il y a également des actions complètes comme le curage systématique des égouts, ce qui est le cas actuellement dans ma commune. On voit bien que les gens ouvrent les yeux.

M. MICHAUD.- Je voudrais rappeler que le démarrage est long, mais si je me souviens bien, quand avons-nous voté le transfert ? Au 1^{er} janvier ? Quel jour sommes-nous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le 1^{er} avril. Cela fait trois mois.

M. FELT.- Je pense que je dois être trop exigeant.

M. MICHAUD.- Non, mais je pense que nous avons tous cette exigence, et les services peuvent en témoigner. Je tiens à renforcer les propos concernant le travail des services. Aujourd'hui, nous avons des personnes dans les services qui commencent à 7 heures, qui ne déjeunent pas et qui sont encore en réunion le soir à 23 heures, et je peux donner des exemples. Entendre ce genre de chose me fait un peu mal au ventre pour eux. Je tiens vraiment à affirmer qu'un effort a été consenti, qu'ils se sont démenés. Je parle du service de la Voirie. Pour information, nous sommes en réunion tous les lundis après-midi pour travailler le mieux possible, pour avancer le plus possible. Nous sommes en permanence sur le terrain. Nous avons préparé toutes les réunions de secteur, et d'ici le 15 avril, nous les aurons tous vus. Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Il faudra m'expliquer clairement. Je ne suis pas d'accord avec ce genre de propos.

Par ailleurs, il me semble qu'en cas de problème, la correction est de joindre directement la personne concernée. Ce n'est pas difficile d'avoir mon numéro de téléphone. S'il y a un reproche à faire vis-à-vis du SIEV, comme tout à l'heure, appelez-moi ou contactez les services. C'est la moindre des choses. Ils sont à disposition et ils sont là pour cela. Je pense que l'intervention en Conseil Communautaire est excessive, de même que celle concernant le diesel. J'aimerais que nous travaillions un peu plus ensemble, c'est dans notre intérêt aujourd'hui. Ce n'est pas en cherchant des noises de cette façon que nous pourrions faire avancer notre Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que cela fait trois mois aujourd'hui jour pour jour et tu as raison de le dire. En trois mois, c'est un gros travail.

M. FELT.- Pour terminer, il n'y avait aucune polémique derrière mes propos. C'est simplement pour attirer l'attention pour que cela avance. C'est tout, il n'y avait que cela. Nous avons tout de même le droit de le dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as le droit de le dire. Tu as même eu la parole quatre fois, alors que normalement, c'est deux fois.

M. FELT.- Il est vrai que tout ce qui est excessif est insignifiant.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai, je suis d'accord. Il faut voir maintenant qui tient des propos excessifs. Telle est la vraie difficulté. Là est la question. Que ceux qui s'opposent à ce budget lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Ce budget primitif 2019 est donc adopté, et je remercie encore les services pour la qualité de leur travail.

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)

M. BAULIEU.- Ce sont uniquement des modifications de crédits de paiement. Il n'y en a pas concernant le niveau d'engagement. Il n'y en a aucune du concours du Grand Besançon, même si sur l'opération des Marnières, il y a un crédit en hausse de 18 824 €, ce qui correspond à une remise d'impôt. Il n'y a donc pas de concours supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. N'y a-t-il pas de problème particulier ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Ce point est la conséquence de ce que nous venons de voter. Je crois que tout est écrit dans le rapport. Y a-t-il des questions, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.4 - Remboursement à la Commune de Chauenne d'une échéance de prêt - budget annexe Assainissement

M. LE PRÉSIDENT.- Ce point ne devrait pas poser de problème.

M. BAULIEU.- C'est totalement légitime.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Compte Personnel de Formation

M. BAULIEU.- Je vais dire quelques mots pour expliquer les choses. Nous devons statuer sur l'application de ce nouveau dispositif qui remplace le DIFP (Droit Individuel à la Formation Professionnelle). Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le financement des frais pédagogiques liés à ces actions de formation. La proposition contenue dans le rapport est la suivante :

- consacrer une enveloppe de 10 000 €/an à ces actions pour permettre l'utilisation de ce dispositif de formation sans grever de manière trop importante le budget Formation dédié aux actions de professionnalisation,
- accorder un financement à hauteur de 1 000 € maximum par demande, cette somme ne représentant pas plus de 50 % du coût total de la formation.

Cette proposition permet de donner suite à au moins 10 demandes chaque année, ce qui semble cohérent au regard des formations qualifiantes et des formations de reconversion sollicitées par les agents. Nous devons voter précisément là-dessus, le reste étant l'application de la loi.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Liste des emplois non permanents à la CAGB

M. BAULIEU.- Il y en a 57.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Convention de partenariat et de mise à disposition de personnel -
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du siège social du CCAS
et de la résidence autonomie « le Marulaz »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Contrat de Ville -
Convention-cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre
la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon
et la commune de Novillars - Avenant n°1

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Présentation relative au Nouveau Programme de Rénovation urbaine (NPRU)
Planoise 2019-2029

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un diaporama. Je demande à Karima de nous dire quelques mots sur le sujet. Ce rapport étant très épais, comme toujours, je demande d'aller à l'essentiel.

Mme ROCHDI.- Avant de présenter le projet, nous souhaitons passer une petite animation qui explique à l'assemblée les différentes dimensions et interventions du Contrat de Ville du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Allons-y.

Un film est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Karima, tu as la parole.

Mme ROCHDI.- Avec Nicolas BODIN, nous vous présentons ce soir le projet-cadre du quartier de Planoise, quartier prioritaire de la Politique de la Ville inscrit aussi dans le Nouveau Programme National pour la Rénovation urbaine (NPNRU). Ce projet, que représente le volet urbain du Contrat de Ville sur ce quartier, se déroulera sur une période de 10 ans. Il a été travaillé avec les partenaires, l'État, les bailleurs, les différents services de la Ville ou de l'Agglomération. Il a été aussi présenté et discuté à plusieurs reprises avec les habitants du quartier. Ce projet est nourri par les résultats de l'ensemble des études menées depuis 2016 sur le quartier en préparation de ce projet. Elle a été aussi nourrie par ce que nous remontent les partenaires, par ce que les habitants disent de leurs attentes et leurs espoirs pour que leur quartier aille mieux et aussi par ce que nous savons des qualités et potentiels du quartier des Planoise.

Les constats confirment les difficultés connues sur le quartier : concentration de pauvreté, chômage, problème de tranquillité/sécurité, deals, incivilités, endroits enclavés, décrochage scolaire, bâti et trame urbaine obsolètes par endroit, mésusage de bâtiments énormes rendant la gestion très compliquée et l'image très dégradée que le quartier véhicule depuis quelques années. Il faut donc agir, et fortement.

L'ambition et la complexité du projet sont de jouer sur plusieurs leviers en même temps :

- améliorer la tranquillité et la qualité résidentielle,
- donner envie de revenir sur Planoise :
 - pour y habiter,
 - pour développer une activité,
 - pour venir pratiquer une activité ou chercher un service,
 - pour développer le commerce et l'activité dans le quartier,
- donner au quartier un rôle et une identité dans l'agglomération à travers le numérique,
- conforter les équipements et les services existants, comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le Centre Entraînement Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), le théâtre, la Maison des Services au Public (MSAP) qui font la richesse de ce quartier, et les renforcer par d'autres équipements et services (coopérative du numérique, maison médicale, gymnase).

Le projet propose une stratégie qui se base sur le principe d'actions sur trois secteurs en continuité du PRU 1.

Le premier secteur concerne l'entrée du quartier. Il s'agit de :

- travailler sur sa rénovation, depuis la rue de Dole, avec des rénovations et des réhabilitations, ce qui permet de valoriser cette entrée du quartier qui fait aussi le lien avec le CHU,
- continuer dans le sens du PRU 1 sur le secteur Île-de-France en poursuivant le travail en profondeur sur l'axe avec une restructuration du centre commercial.

Le deuxième secteur est celui de Cassin. Il s'agit de :

- désenclaver les espaces,
- ouvrir des perspectives sur le parc urbain et le théâtre de l'Espace,
- supprimer les mésusages rendus possibles par un urbanisme devenu malheureusement obsolète avec l'intervention de réhabilitation du centre commercial place Cassin.

Le troisième secteur est celui des Époisses, secteur très peu concerné par le PRU 1. Il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur ce secteur pour effacer les stigmates d'une architecture monumentale, certes basée sur les plans NOVARINA, mais dont le dysfonctionnement et le manque d'attractivité ne laissent pas d'autre choix aux bailleurs sociaux.

Le trait bleu traversant les trois secteurs est le tracé du tram devenu aujourd'hui l'élément d'ouverture, lieu de mixité et d'attractivité du quartier. Je passe la main à Nicolas.

M. BODIN.- Quelques mots sur ce projet qui est l'un des 10 plus grands en termes de renouvellement urbain en France. Ce sont tout de même 180 M€. Vous avez ici une vue aérienne du quartier de Planoise avec tout ce qui concerne les résidentialisations, réhabilitations et démolitions. Nous passons maintenant sur la diapositive suivante qui, à mon avis, est beaucoup plus lisible. Elle nous a été proposée par un habitant de Planoise, Monsieur HURI, que je remercie.

Vous voyez tous les bâtiments sur lesquels nous allons intervenir, avec :

- en orange foncé, toutes les démolitions proposées,
- en jaune, les réhabilitations de logements sociaux,
- en orange, ce qui est proposé en termes de résidentialisation,
- en marron, ce qui est de l'ordre de la réhabilitation/résidentialisation,
- en rose, tout ce qui concerne la résidentialisation des copropriétés et des équipements,
- les étoiles bleues, des interventions sur des bâtiments publics ou parapublics,
- les points bleus, des interventions sur des domaines publics et parapublics,
- en rose foncé, les interventions sur les différents centres commerciaux à la fois sur Île-de-France, Cassin et Époisses.

Par ailleurs, au-delà de tout ce qui est démolition, réhabilitation et résidentialisation, vous avez également des interventions en termes d'aménagement et de maillage. Vous voyez ici les différents secteurs sur lesquels, suite aux différentes démolitions, nous interviendrons notamment en créant ou en recréant de nouvelles voiries. Parallèlement à cela, il y a des propositions de reconstruction d'une trentaine de logements, soit sur le site Île-de-France, soit sur la place des Nations.

En termes de bilan global, nous avons :

- 1 191 démolitions,
- 695 réhabilitations,
- 1 495 résidentialisations.

Tout cela concerne les quatre bailleurs présents sur le territoire, à savoir :

- GBH,
- Habitat 25,
- la SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon),
- Néolia.

Le choix des interventions a été fait, bien évidemment, en accord avec les différents bailleurs. Il est proposé de modifier les typologies. À l'heure actuelle, nous avons plutôt des logements de grande taille sur le secteur de Planoise, des immeubles assez difficiles à gérer du fait de la présence de douves, de halls traversants, de grandes coursives, de tripodes et un turn-over très important en termes de locataires. Ces différentes démolitions sont prévues sur la période 2020-2026 à un rythme de l'ordre de 150 logements/an. Bien évidemment, avec ces démolitions, il y aura l'aspect du relogement avec l'organisation d'un GTR (Groupe Technique du Relogement) regroupant les 4 bailleurs. Nous utiliserons cette technique pour le quartier de la Grette que j'évoquerai ultérieurement.

S'agissant de la résidentialisation, les objectifs sont d'organiser au cas par cas, avec les habitants et les bailleurs, le projet de résidentialisation. En effet, il en existe différents types possibles. L'objectif est une meilleure occupation des pieds d'immeuble, une meilleure qualité de vie des locataires, notamment ceux habitant au rez-de-chaussée.

Vous avez ensuite un focus sur la stratégie Habitat. Je suis très souvent interrogé sur ce thème. Je travaille sous le haut-patronage du Vice-Président à l'Habitat Robert STEPOURJINE. Nous avons réalisé à deux ces différentes diapositives. Il s'agit de reconstituer l'offre, puisqu'au niveau de l'offre, il y a à la fois les 500 démolitions de la Grette et les 1 200 démolitions de Planoise. Il y a donc une reconstitution d'un logement sur trois, soit 1/3 de 1 700 (568 logements) et la production de logements dans le cadre de la production du droit commun du PLH.

Sur les lieux de reconstitution de 6 700 logements, 64 % seront situés sur la commune de Besançon hors des quartiers de la politique de la Ville et 36 % en périphérie. Sur la typologie des logements et des futurs habitants, 40 % des logements seront accessibles aux personnes en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), donc des ménages modestes avec un revenu annuel inférieur 40 000 €, et 60 % aux personnes en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion), donc des ménages très modestes avec un revenu annuel inférieur à 22 100 €. L'objectif est vraiment la production de logements plutôt T2/T3, typologie que nous avons actuellement assez peu sur le territoire bisontin.

Concernant le parc actuel de logement locatif social sur l'Agglo, nous avons 19 000 logements, dont 91 % sur la seule ville de Besançon. Lorsque nous regardons le territoire de l'Agglomération, il fait partie des 22 territoires les plus étendus en termes de vacance sur les 144 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en France comptant plus de 50 000 habitants. Nous avons donc un taux de vacance plutôt élevé. En effet, la norme est à 2 et nous sommes plutôt à 1,49 à l'heure actuelle. Sur la Ville et l'Agglomération, notre population augmente de l'ordre de 500 à 600 habitants/an. Nous pouvons imaginer que d'ici à 2030, il y en aura potentiellement 6 000 habitants supplémentaires. Nous proposons 1 691 logements à la démolition (500 sur la Grette et 1 191 sur Planoise). S'agissant de la reconstitution de ces 1 691 logements, nous en avons 564 dans le cadre de la convention PNRU et 113 par an sur 10 ans dans le cadre de la production en droit commun du PLH.

S'agissant de la future situation de ces logements, nous avons 64 % sur la ville et 36 % sur l'agglomération. L'objectif est vraiment de produire des logements de qualité en termes de typologie et de localisation, répondant à toutes les normes en termes d'acoustique, d'accessibilité, à toutes les normes thermiques. Il ne faut pas non plus augmenter le parc afin de ne pas accroître la vacance qui fragilise les bailleurs d'un point de vue financier. Ces objectifs peuvent être revus à la hausse, notamment dans le cadre de la révision du PLH tous les 3 ans.

Mme ROCHDI.- Le projet de Planoise ne consiste pas seulement à intervenir sur le logement et le cadre de vie, mais aussi à renforcer et à restructurer les centres commerciaux afin de leur donner plus d'attractivité et plus de rayonnement.

Pour Île-de-France, la structuration du centre commercial consiste à sortir les cellules commerciales fonctionnant aujourd'hui et donnant sur le patio (en vert sur le schéma). Aujourd'hui, je pense que deux cellules fonctionnent. L'idée est de les sortir et de les placer sur le linéaire commercial qui donne sur le parking pour leur donner plus de visibilité.

Dans l'espace vert, sur le plan, il s'agit de créer un pôle médical, une sorte de maison médicale, dans les locaux aujourd'hui vacants après le départ du CMS et de la radiologie. L'accès à cet espace se fera par le patio qui sera sécurisé, notamment en soirée. Cette maison médicale fonctionnera en lien avec SOS Médecin et le CHU. Nous travaillons avec des professionnels de santé, porteurs principaux de ce projet. Ils sont accompagnés dans la démarche par l'Agence Régionale de Santé et par la Fédération des Maisons Médicales comtoises (FEMASAC).

Le travail porte aussi sur un accès plus visible de la brasserie côté sud pour lui donner plus de visibilité. Financièrement, ce projet sera porté par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation urbaine), la CAGB et les copropriétaires.

Pour le centre commercial Cassin, le projet consiste :

- à supprimer la galerie aujourd'hui dans le centre commercial, qui pèse sur les charges,
- à compacter le centre commercial sur l'Intermarché et sur une autre enseigne commerciale,
- à retourner les cellules commerciales qui fonctionnent aujourd'hui dans le centre commercial, sur la place Cassin (en rouge sur le schéma).

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez-moi, mais ce n'est pas Mousquetaires Immo et CDC Habitat, mais CDC, à ma connaissance.

Mme ROCHDI.- D'accord. L'accès au centre commercial se fera sur le côté droit, avec un élargissement de la voie d'accès. Ce projet est porté par Aktya en lien avec Mousquetaires Immo et CDC. Concernant la coopérative du numérique, il s'agit de donner un vrai rôle au quartier de Planoise dans la ville et dans l'agglomération. C'est pour cela que nous avons identifié ce quartier en tant que quartier d'excellence numérique ou un Témis numérique.

Aujourd'hui, le numérique est un sésame dans tous les aspects dans notre vie :

- pour obtenir ou conserver ses droits au travail des portails numériques,
- pour changer sa carte grise,
- pour prendre un rendez-vous médical,
- pour suivre la scolarité de son enfant,

Il l'est aussi au travail. Celui qui ne maîtrise pas l'outil numérique peut être exclu. Il y a donc un enjeu très fort de donner à tous la possibilité d'apprendre à utiliser ces outils. C'est le sens du projet de Planoise qui propose de donner le maximum de chances aux habitants de se mettre au numérique à tout âge. La pertinence du projet a été reconnue par l'ANRU et il a été labellisé au titre de l'ANRU+ sur deux volets, à savoir :

- l'innovation sociale autour de l'e-inclusion, l'économie de l'énergie et l'e-éducation, donc globalement, la façon dont le numérique améliore le quotidien des habitants,
- la création d'une coopérative du numérique dédiée au développement de l'activité et de la formation.

L'étude menée sur le numérique confirme l'existence de 500 entreprises de la filière numérique dans le Grand Besançon avec 3 spécialités :

- l'édition de logiciels,
- la fabrication de composants électroniques,
- la commercialisation de composants.

Ces entreprises pointent l'insuffisance de structuration de la filière et l'absence d'un équipement dédié et visible, un équipement ressource pour la transition numérique des PME et des TPE, pour l'innovation, pour la formation des salariés et des habitants. Le choix volontariste des élus de la Ville et de l'Agglomération est de localiser cet équipement à Planoise en recyclant un des bâtiments des Charmettes, emplacement accessible par les transports en commun et par la rue de Dole, ce qui permet de capter un public extérieur tout en faisant bénéficier Planoise et les Planoisiens des retombées positives et des actions de l'équipement.

Cette coopérative hébergera :

- un CFA (Centre de Formation des Apprentis) du numérique, ce qui est une première au niveau national, et surtout dans un quartier de la Politique de la Ville,
- un espace acquis par la CAGB avec un marché de prestations comme Bio Innovation au Signal,
- un espace pour les entreprises du numérique souhaitant développer leurs activités.

Si nous faisons un point récapitulatif sur l'ensemble des équipements, nous avons :

- la démolition de l'ex station Oil achetée par la Ville de Besançon,
- l'intervention sur les 3 centres commerciaux, avec un calibrage et un portage adaptés à chaque situation : il est vrai que nous n'avons pas abordé le centre commercial des Époisses, ce projet étant le moins avancé par rapport aux autres,
- la création du pôle médical Île-de-France,
- la relocalisation de CEMEA, que nous souhaitons voir rester sur le quartier,
- la démolition en partie de la copropriété de commerces place Cassin afin d'ouvrir justement la place sur le parc urbain,
- la création de la coopérative du numérique,
- la création d'un gymnase accueillant notamment l'Espace sportif de Planoise qu'il faudra relocaliser, le local où ils sont actuellement devant être détruit dans le programme.

Nous savons tous qu'un projet basé uniquement sur la transformation urbaine serait voué à l'échec sans un accompagnement social des habitants. Pour que ce projet soit réussi, il doit être accompagné sur la durée par les compétences de l'ensemble des partenaires en agissant sur toutes les politiques et toutes les thématiques (éducation, développement économique, formation, accompagnement ou accès à l'emploi, accompagnement social, amélioration du cadre de vie, sécurité et tranquillité, cette dernière tenant une place centrale dans le quartier).

Sur cette dernière problématique, un travail très important et très positif a été réalisé sur le quartier avec :

- l'installation du commissariat sur le quartier,
- l'arrivée de la police de sécurité au quotidien,
- le travail de la police nationale et municipale,
- la mise en place du GLTD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance),
- le dispositif de tranquillité résidentielle mis en place dans le cadre du Contrat de Ville et porté par l'État, la Ville, le Grand Besançon et par les bailleurs.

Les habitants sentent aujourd'hui que les choses changent et le sentiment d'insécurité commence à être réparé. La réussite du projet passe aussi par les acteurs de quartier, notamment les associations, et par les habitants eux-mêmes, par leur appropriation du projet et leur niveau d'implication. Une charte de concertation et de participation est en cours d'élaboration avec la mise en place d'une maison de projet aujourd'hui hébergée dans les locaux du CCAS, dont le projet reste à définir avec les Conseils citoyens.

Pour l'approche financière, ce projet s'élève à 179 M€ hors taxes sur 10 ans, soit :

- 135 M€ HT de travaux/patrimoine bailleurs sociaux,
- 18 M€ HT d'équipements économiques et commerciaux,
- 18 M€ HT d'aménagements, équipements publics et voirie portés par la Ville et le Grand Besançon.

La participation nette des subventions et TVA déduites est la suivante :

- 53 M€ par l'ANRU,
- 10,3 M€ par la Ville,
- 16 M€ par le Grand Besançon,
- 44,5 M€ par les bailleurs,
- 19,5 M€ par les Prêts Action Logement.

S'agissant du calendrier, ce projet passe par plusieurs étapes, à savoir :

- la remise d'un prédossier à l'ANRU fin janvier 2019,
- un COPIL partenarial le 7 février 2019,
- une réunion publique et une conférence de presse le 12 février 2019,
- un passage en Commission de la Ville et du Grand Besançon courant février 2019,
- un passage prévu au Conseil Municipal le 7 mars 2019
- un retour fait par l'ANRU lors d'une réunion le 25 mars dernier, présidé par le Président de la CAGB,

Après le passage aujourd'hui en Conseil Communautaire, le Comité d'Engagement avec l'ANRU est prévu pour le 27 mai prochain, avec la possibilité d'une signature symbolique avec l'ANRU dès le Comité d'Engagement. La signature de l'avenant pour Planoise à la convention ANRU est prévue dans le courant du troisième trimestre 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Nicolas, voulais-tu ajouter quelque chose ?

M. BODIN.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Il est vrai que ce programme détaillé, même rapidement, nécessite ou appelle de nombreux commentaires et de nombreuses questions. Je vais me limiter à quelques aspects essentiels.

Vous l'avez dit tout à l'heure, ces présentations devaient se faire conjointement à la Ville de Besançon, et je vous en remercie. Faute de temps, nous n'avons pu le faire et vous nous avez proposé d'en débattre aujourd'hui en Conseil Communautaire. Cela permet surtout de rappeler une évidence : Planoise est un quartier de la ville de Besançon, situé sur le territoire du Grand Besançon, avec ses atouts et ses faiblesses. Je le dis bien pour tous les conseillers communautaires ici, parce que les Planoisiens ont souvent du mal à se sentir Grands Bisontins autant que Bisontins.

Cette appropriation doit être réciproque et avec une interaction permanente entre la Ville, le Grand Besançon et les habitants. La place de Planoise dans l'Agglomération doit être réaffirmée. L'association des citoyens et leurs conseils, hauts enjeux stratégiques du territoire, doivent être encore améliorés pour une coconstruction dans le sens de la loi Lamy en 2014.

Monsieur le Président FOUSSERET, à différentes reprises, vous avez affirmé qu'il fallait mettre de l'humain dans ce programme, et je vous le concède. En effet, cette lourde machine a trop souvent oublié les habitants. Elle ne les a pas suffisamment écoutés, et en termes de bilan, personne ne peut légitimement prétendre que le programme précédent a été un succès. Vous le dites d'ailleurs très bien vous-même : fixer des priorités pour endiguer des priorités et redonner des perspectives à Planoise pour les 10 prochaines années. On ne peut pas mieux décrire la situation actuelle. Nous savons tous que cela passera par une sécurité retrouvée, et les efforts enfin consentis sur la sécurité et la tranquillité publique ne pourront être payants qu'à moyen et long terme. Le commissariat, qui s'est d'ailleurs installé avenue du Parc, n'est qu'une première pierre sur un chemin de la sécurité retrouvée, mais un chemin de longue haleine. Nous le savons, mais nous nous en félicitons.

Pendant les semaines précédentes, j'ai rencontré de nombreux habitants, dans les quartiers, notamment sur Planoise. Ils ont énormément de questions, Monsieur le Président. Pour eux, un plan sur 10 ans est toujours compliqué, parce que c'est long, alors que leurs préoccupations et leurs difficultés sont souvent quotidiennes. La première question concerne la résidentialisation. Certains craignent une augmentation des loyers et des charges. La deuxième question concerne le commerce, de la cohérence entre les trois secteurs Cassin, Époisses et Île-de-France, des prix immobiliers pratiqués et des baux commerciaux. La troisième concerne le gymnase (nous l'avons entendu) : où ? Avec qui ? Avec les clubs sportifs du quartier ? Hors quartier ? Avec ou sans cohérence ? Je pense que c'est important pour le territoire du Grand Besançon.

Une autre question concerne le numérique. Plusieurs projets ont avorté, ce n'est pas simple. Un lieu était pressenti pour le Témis numérique que vous appelez de vos vœux sur Planoise, et je crois que c'est important. Sur ce même sujet, et cela concerne directement Planoise, au Sénat, on a fortement critiqué la stratégie de l'État de 100 % de dématérialisation du Gouvernement. Parce qu'il faut un accompagnant pour les personnes souffrant d'« illélectronisme », il faut des moyens à la hauteur. Je vous rappelle d'ailleurs que le défenseur des droits vient de se prononcer contre le tout numérique, facteur d'exclusion. Bien sûr, il en faut, mais il faut être vigilant aussi.

Il y a une question scolaire. Nous avons besoin d'un véritable schéma immobilier pour l'ensemble des écoles du parc de Planoise. D'ailleurs, nous en avons parlé précédemment sur une nouvelle école à Planoise. Nous parlions des Vaîtes, mais il y avait peut-être aussi une vraie question à avoir sur ce quartier et à retravailler avec les enseignants. Où en sommes-nous sur l'expérimentation d'une cité éducative ? Sur la question associative ? Sur la cohérence financière de ce projet qui doit être revue grâce au nouveau plan entre l'État, la Ville et le Grand Besançon ? Par ailleurs, 180 M€ sont une somme importante. Je pense que nous ne pouvons pas ne pas en parler aujourd'hui.

Ce plan est une opportunité. Ce sont aussi des moyens importants, avec de gros budgets conséquents. Pour être efficace, il faut :

- tenir compte de l'expérience du passé,
- renouveler les méthodes,
- agir dans la proximité à l'écoute,
- dépasser une conception peut-être trop souvent technocratique centralisée.

Il faudra modifier le cap pour inventer ou réinventer un véritable projet pour Planoise et ses habitants. Ce quartier le mérite tant ses atouts sont multiples, et c'est tout l'intérêt de l'ensemble des habitants et des communes de cette Communauté urbaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GROSPERRIN. Qui souhaite intervenir ?

M. BIZE.- Quelques mots. Nous pensons que c'est une très bonne chose qu'autant de moyens soient mis sur un quartier comme Planoise pour refonder ce quartier en y apportant à la fois la rénovation de logements, la réhabilitation, des commerces, des équipements sportifs, etc.

Malgré tout, nous avons tout de même quelques inquiétudes par rapport à ce projet. Nous avons déjà pu les manifester à d'autres endroits, principalement sur deux éléments. Que les choses ne soient pas mal interprétées : nous ne sommes pas défavorables à la déconstruction de logements obsolètes, bien au contraire. En revanche, nous considérons que le nombre de reconstructions de logements sociaux est insuffisant par rapport au nombre de logements déconstruits. En effet, un pour trois me semble loin d'être suffisant.

Sont évoquées des questions de vacance. La vacance est aussi liée au lieu de construction de ces habitats. Si vous construisez aujourd'hui du logement social, par exemple dans le quartier des Chaprais, vous n'aurez pas de problème de vacance. Il faut mettre aussi en corrélation cet élément. Je pense que les déconstructions sur des quartiers très denses comme celui de Planoise, avec des constructions obsolètes, sont plutôt les bienvenues si elles servent à pouvoir redistribuer l'offre de logements sociaux sur l'ensemble de la ville, à la hauteur de ce qui a été déconstruit.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est l'objectif.

M. BIZE.- Non, ce n'est pas ce qui est marqué. Il est indiqué « 1 pour 3 ». Si je reprends le document, c'est bien 1 logement pour 3 reconstruit, le reste étant du droit commun. Cela veut tout et rien dire. Après, il faudra me donner un peu plus d'éléments là-dessus.

Le deuxième élément sur lequel nous avons des inquiétudes concerne la résidentialisation. Certes, ce n'est pas dans tous les cas. Je veux bien insister sur le sujet. Sur le quartier de Planoise, apparemment, de ce que nous avons pu entendre, elle n'a pas forcément recueilli l'enthousiasme des habitants. Ensuite, d'après les retours qui ont pu se faire ailleurs, autant la résidentialisation peut très bien fonctionner sur des petits collectifs, chacun pouvant très facilement d'approprier sa part d'espace public correspondant au logement, autant sur les grands ensembles, c'est plus compliqué.

En gros, il est dit qu'au-delà de trois ou quatre étages, la résidentialisation devient compliquée pour que cela se passe bien, et cela crée parfois plus de conflits de voisinage que cela ne règle de problèmes de sécurité. Or sur ce projet, si je ne me trompe pas, très peu de bâtiments correspondent à cette typologie. Nous sommes tous de suite très rapidement au-dessus de trois ou quatre étages. Je crois même qu'il n'y en a pas en dessous. Ce ne sont pas forcément les solutions les plus adaptées.

Par ailleurs, l'autre élément concerne le risque que cette résidentialisation entraîne une augmentation des charges locatives. Certes, elles pourront peut-être être compensées pendant un certain temps par d'autres économies ailleurs, qui seront réalisées (je pense par exemple au chauffage urbain). Il faut imaginer que le chauffage urbain ne pourra pas maintenir ces coûts. Si aujourd'hui on détruit un certain nombre de logements, les charges fixes resteront les mêmes. Peut-être cette économie, qui compense cette nouvelle augmentation des charges locatives, sera-t-elle très rapidement rattrapée. Je pense même d'ailleurs que pour certains cas de cette résidentialisation, le rattrapage n'existe pas dès le début.

Globalement, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, c'est d'un côté une refondation du quartier avec une « dédensification » d'un quartier beaucoup trop dense, avec de nouveaux équipements. De l'autre côté, cette population, que l'on déplacera de Planoise vers d'autres endroits à travers le mouvement des logements sociaux sur la ville, doit être équilibrée et doit permettre de se faire dans les meilleures conditions possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite encore intervenir ?

Mme VIGNOT.- Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ces questions de NPNRU. Nous ne regarderons pas la question de la résidentialisation, même si je rappelle que celle-ci s'appuie sur un principe consistant à dire : puisque le bas de l'immeuble appartiendrait en quelque sorte à un bailleur social, cela signifie que les gens le respecteraient. Or derrière tout cela, et tous les sociologues l'analysent, cela démontre simplement que l'on rejette un peu plus loin l'espace public sur lequel il se passe des choses non considérées comme normales. Mais, cela ne règle aucunement les problèmes d'incivilités, de deals, etc. qui se passent sur l'espace public. Par ailleurs, les lieux communs qui existaient (par exemple les cages d'escalier) appartenaient bien au bailleur social, et pourtant, ils n'étaient pas respectés. Ils étaient même le lieu de refuge de tous les traquenards qui pouvaient se dérouler.

Nous sentons bien que ce principe est extrêmement fragile en termes sociologiques. Bien sûr, on m'a déjà répondu que partout en France, avait été mis en place ce dispositif et que l'on serait une des dernières villes à le mettre en place. Je rappelle simplement que de nombreux dispositifs, qui se font parfois par des effets de mode urbanistique, sont en échec. Et comme le disait tout à l'heure Thibaut BIZE, cela ne fonctionne que sur des bâtiments relativement modestes en termes de nombre d'habitants, et encore il faut une dynamique sociologique qui permette d'y aller.

Cela me permet de dire qu'aujourd'hui, ce qui nous semblait important sur Planoise est d'investir très lourdement sur le social, sur l'accompagnement des familles, sur le soin que l'on devait apporter à toutes les populations, plus encore que de démolir des bâtiments qui pouvaient présenter plus ou moins des difficultés et des questions de qualité. Soit, certains bâtiments sont de mauvaise qualité, mais parmi ceux qui seront détruits, certains sont de très bonne qualité. Nous pouvons ainsi nous poser la question de l'intérêt de ces démolitions, puisque cela ne règle pas le problème majeur de la tranquillité sociale.

Enfin, nous pouvons regretter aussi que finalement, les écoles, haut lieu symbolique et important, n'aient pas fait l'objet d'une attention particulière dans le NPNRU. Il était temps de penser ce lien entre les familles et ce lieu qu'est l'école, que ce travail devait se faire en transformant les écoles en lieu de vie. Je pense que plutôt qu'une résidentialisation avec trois végétaux et deux barrières, parce qu'il s'agit en réalité de « barriérer » les espaces, on aurait mieux fait d'investir très lourdement sur ces lieux de vie que constituent les écoles.

Il ne faut pas laisser penser que, parce que l'on met en place quelque chose de participatif, ce qui est certes nécessaire et important et c'est d'ailleurs dans tous les quartiers que cela doit se faire, cela permettrait de reconnecter les relations aujourd'hui détruites. Je pense que c'est beaucoup plus grave et plus lourd que cela. Cela mériterait un travail sociologique beaucoup plus important. Nous voyons bien que les moyens mis ici ne sont pas à la hauteur des enjeux. Je rappelle tout de même les mésaventures que nous avons rencontrées sur Clairs-Soleils, où il y a eu un investissement très lourd, avec de très belles constructions, avec de belles résidentialisations. Pour autant, je vous invite à aller voir les habitants qui considèrent en ce moment qu'ils ont du mal à rester au pied d'immeuble tellement ils se sentent en insécurité. En effet, nous n'avons pas réglé le problème social de ces quartiers. Je trouve que du coup, nous n'avons toujours pas compris qu'il fallait changer profondément la question de la mise en perspective pour ces populations.

Dernièrement, je ne vois absolument pas comment on aborde la question concernant le fait qu'à Planoise, 2 enfants sur 3 vivent sous le seuil de pauvreté. En quoi toutes ces politiques mises ici en place vont-elles permettre de régler ce problème ? Nous ne pouvons pas nier le fait qu'énormément de politiques sociales sont déployées. Pour autant, nous voyons bien que massivement, elles sont débordées par la crise sociale dans laquelle nous nous trouvons. Dans ce NPNR, je ne vois aucune solution à ces problématiques. Nous pouvons nous réjouir de la répression qui va se mettre en place, des liens avec la police, etc., mais il nous manque quelque chose de terriblement important : comment accompagner ces populations ? Comment soigner la considération que nous devons avoir pour eux, la perspective que nous devons pouvoir leur apporter ? Or je ne le vois nulle part.

Bien sûr, il y a le CFA numérique, mais comme le disait Monsieur GROSPERRIN, nous savons combien la question du numérique peut se voir par un aspect de prospective économique ; quoi que ? Nous voyons surtout que c'est la mise en place d'une grande fracture sociale appelée « fracture numérique » que l'on ne cesse de creuser. Pour y répondre, il faudrait y mettre beaucoup de moyens. Il ne suffit pas d'apprendre à utiliser un ordinateur pour régler ces problématiques de fracture numérique.

Il y a d'autres choses. J'ai entendu parler de stigmatisme architectural lorsqu'ont été évoqués les bâtiments NOVARINA. J'espère que l'on sait de quoi on parle lorsque l'on parle de stigmatisme. Je vois qu'il y a des stigmates sociaux, sociologiques sur ce territoire. Or ces derniers ne sont pas abordés, et je trouve justement très grave de considérer que la solution se trouvera dans la destruction de bâtiments. Aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir de l'humain.

M. LE PRÉSIDENT.- Beaucoup de choses ont été dites. Le NPNRU ne va pas tout régler et nous n'avons jamais dit qu'il réglerait tout.

Tu disais tout à l'heure que certains bâtiments de bonne qualité allaient être détruits. C'est vrai, mais pour que l'information soit complète, il faut préciser qu'ils ne correspondent plus à la typologie de ce qui est recherché actuellement. Quand tu as un T5 ou un T6, tu n'en fais pas facilement un T3 et un T2. Cela coûte beaucoup plus cher. En effet, cela coûte plus cher de transformer un bâtiment qui ne répond pas aux conditions environnementales que toi et moi souhaitons. Pour certains bâtiments, c'est possible de le faire, et nous l'avons fait par exemple pour le bâtiment 13 avenue de Bourgogne. Nous sommes parvenus à le faire, mais ce n'est pas le cas partout. En revanche je suis d'accord avec un élément cité par tous les intervenants : il faut remettre de l'humain. Je crois que sur Clairs-Soleils, cela n'a peut-être pas été réussi totalement.

Faire un PRU ne consiste certainement pas à changer tous les bâtiments, les boîtes aux lettres, déconstruire, reconstruire d'autres s'il n'y a pas un accompagnement fort en matière humaine. C'est pour cela qu'il y a beaucoup à faire. C'est aussi le soutien à la vie associative, aux familles, à l'école. Je m'excuse d'en parler ici en Conseil d'Agglo, mais sur la ville de Besançon, nous avons un plan de l'immobilier scolaire qui a fait que nous avons beaucoup avancé dans ce domaine depuis déjà une dizaine d'années. Par exemple, l'école de Dürer, qui n'était pas digne d'être une école, est en train de se terminer. Par ailleurs, certains projets sont en train d'être mis en place à la cité éducative. Nous sommes partie prenante. Nous avons déjà assisté à une ou deux réunions, et je crois que nous allons foncer derrière cela sur la cité éducative, car l'école est à la base d'une élévation sociale dans ce quartier qui en a vraiment besoin.

Concernant la sécurité, ce n'est pas l'essentiel, mais nous ne pouvons pas dire qu'il ne faut pas en parler. Une des difficultés majeures de ce quartier, entre autres en matière commerciale, est ce sentiment d'insécurité et quelquefois aussi cette réalité d'insécurité sur le secteur. Je ne suis pas pour qu'il y ait des policiers partout, mais il en faut quelques-uns. Pour être allés encore dernièrement sur Planoise discrètement avec Monsieur le Préfet, nous avons constaté que c'était très apprécié et que cela avait commencé à changer les choses. Cela ne règlera pas tout. Si on ne facilite pas l'accès à la culture ou à l'éducation, cela ne règlera pas tout.

Concernant le numérique, il y avait un plan pour mettre en place une coopérative du numérique dans le PLF 2 (Parc Lafayette 2). Il faut savoir que dans cette coopérative, ce ne sont pas forcément de grandes entreprises, mais des petites qui veulent s'y installer. Nous avons saisi l'opportunité de l'existence du bâtiment des Charmettes, juste en face du Brabant, et plutôt que de le déconstruire, nous allons le transformer pour en faire une coopérative du numérique qui sera particulièrement bien placée, à l'entrée de Planoise, à quelques dizaines de mètres d'un arrêt du tram, et particulièrement visible depuis la rocade.

S'agissant des gymnases, un sujet se pose. Il y a un gymnase un peu spécifique en cours de discussion avec l'Université pour lier le sport, la recherche et la santé. Il s'agit d'un « living lab », un gymnase connecté qui serait fait en lien avec l'Université du côté des Hauts-de-Chazal. Il manque effectivement un autre gymnase à Planoise. J'ai demandé qu'on le rajoute. Faut-il le mettre à côté du lycée, ce que souhaiterait la Région ? Faut-il le mettre plutôt dans le quartier de Planoise pour qu'il soit plus approprié par les habitants à Planoise ? Pour l'instant, très honnêtement, cette question n'est pas encore tranchée.

Pour répondre à Jacques GROSPERRIN, concernant les commerces, de gros efforts ont été faits en matière de tarif. S'agissant de l'avenue du Parc, je pars du principe que plutôt de ne pas louer les cellules commerciales, il vaut mieux les louer à des prix de location très bas avec une progressivité pour faire en sorte que les commerces puissent s'installer et ensuite se développer, pour mettre en place des pépinières de commerce et d'activité en bas des immeubles où il y a des locaux vides depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Par rapport à ce que disait Thibaut BIZE, nous verrons qu'il y a une reconstitution totale de l'offre sur 10 ans. Un tiers sera reconstruit prochainement dans le cadre du NPRNU et le reste dans le cadre du droit commun, mais tout sera reconstruit. On ne peut pas reconstruire tout au même endroit et de la même façon. Il faut le faire sur l'ensemble de la ville, et c'est globalement deux tiers pour la ville à 65 ou 66 % et le reste sur le restant de l'agglomération. Je crois que l'on ne peut pas dire que nous ne reconstruirons pas tous ces logements. Il faut les reconstruire sur les 10 ans, parce qu'il faut aussi faire en sorte que le marché et la construction puissent suivre, et que l'on puisse retrouver des locataires pour y habiter.

Pourquoi la vacance est-elle importante sur Planoise ? Allez dans certains immeubles, et posez-vous sincèrement la question. Où aurais-je envie de venir habiter ? Thibaut dit qu'il ne faut pas démolir. Allons-y, et demandez-vous si vous aurez envie d'y habiter.

M. BIZE.- Ai-je dit qu'il ne fallait pas les démolir ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai peut-être mal compris ce que tu disais. Est-ce que j'échangerai mon lieu d'habitation avec celui-là pour y vivre ? Actuellement, certains bâtiments ne sont pas réhabilitables. Il faut donc ne pas hésiter à les détruire. Nous avons fait une expérience concernant les 408. Je ne vais pas dire qu'elle a été malheureuse. Ils ont été lourdement réhabilités, et cela a coûté beaucoup d'argent, mais nous nous sommes bien rendu compte que nous n'avions pas assez touché à l'environnement social ni même au bâtiment. La conclusion de tout cela est que quelques années après, nous sommes obligés de les déconstruire, car ils ne correspondent plus à la demande.

Concernant la résidentialisation, je sais que c'est un sujet très discuté. Certaines expériences ont été bonnes et d'autres mauvaises. Nous ne pouvons pas dire qu'elles soient toutes mauvaises, ce n'est pas vrai, et Nicolas pourra répondre sur le sujet. D'ailleurs, un voyage a été organisé pour voir les expériences réussies. Tout le monde n'a pas pu le faire, mais je souhaitais qu'un maximum le fasse et d'autres peuvent y retourner. Certaines expériences n'ont pas réussi, mais d'autres oui. Tout cela est encore en discussion.

Je comprends la crainte des habitants qui disent que cela augmentera les charges. Il faut regarder globalement. Le loyer, plus les charges, doivent rester à un niveau équivalent. Comme le disait Monsieur GROSPERRIN, nous pouvons gagner sur le montant des charges pendant un certain temps. Cela ne sera peut-être pas éternel, mais il faut veiller à ce que tout cela reste acceptable pour que l'on puisse avoir des locataires qui paieront leur loyer.

Concernant les lieux publics, vous avez parlé les uns les autres de la fracture numérique. C'est vrai, il y a un gros risque, et spécialement sur Planoise. C'est pour cela qu'il y a quelques années, nous avons mis en place les espaces publics numériques. Par exemple, cette expérience sera certainement à développer au niveau de la MSAP à Planoise qui accueille 6 000 personnes par mois, à tel point que nous avons été obligés d'ajouter des effectifs pour faire face à ce succès. De nombreuses personnes n'ont même pas la capacité de faire valider leur accès au droit, elles ne savent pas le faire. Il y a là-bas des équipes de la CAF, du CCAS, de la CPAM pour aider. Peut-être faudra-t-il développer ce type d'équipement, en remettre un autre à Planoise ou ailleurs, sachant qu'en plus, il ne sert pas uniquement aux habitants de Planoise, mais aussi à l'ensemble des habitants de l'Agglomération. Il faut peut-être regarder si à cet endroit, ou dans un autre lieu, dans un autre secteur de l'agglomération, il n'y aura pas la nécessité de faire un équipement équivalent.

Concernant la résidentialisation, je passe la parole à Nicolas BODIN pour qu'il donne son avis.

M. BODIN.- Je vais donner quelques éléments de réponse. Nous avons oublié de le préciser, mais Planoise compte 18 000 habitants. Ce serait potentiellement la troisième plus grosse commune du département du Doubs. Quand on me dit que PRU 1 n'est pas un succès, je pense le contraire, mais c'était une étape. S'arrêter au PRU 1 n'aurait globalement pas de sens. Nous proposons une nouvelle étape qui est ce PRU 2. Néanmoins, pour le PRU 1, ce sont des centaines de démolitions, rénovations, et la création du pôle Mandela, par exemple, ce qui ne sont pas des résultats anodins. Cela étant, le résultat qui pourrait être contesté est le fait que l'ANRU est très souvent sur une politique de rénovation urbaine et le résultat que l'on montre est très souvent urbain, l'aspect humain étant très souvent peu subventionné. Dont acte, sauf que pour l'instant, ce choix politique est fait.

Nous répondons ce soir, car on nous demande la présentation du Programme de Renouvellement Urbain. Par ailleurs, il y a tout un renouvellement social associatif, notamment avec les appels à projets pour la création de la MSAP lancés depuis plusieurs années et qui se poursuivent au quotidien à la fois subventionnés par la Ville et par l'Agglomération. On pourrait se dire qu'il est étonnant que nous débattions ce soir à l'Agglomération du quartier de Planoise. Suite à un transfert de compétences, l'Agglomération a pris la compétence « Politique de la Ville », alors que jusqu'à présent, c'était une prérogative unique de la Ville de Besançon. Cela signifie que le débat n'est plus le même. Il est vrai que le quartier de Planoise est un quartier à part entière de l'ensemble de l'Agglomération, de notre future Communauté urbaine.

S'agissant de la résidentialisation, le coût estimé est de l'ordre de 3 à 5 €/logement/mois. Il est vrai que nous prenons toujours l'aspect charges et l'aspect loyer. L'objectif justement est de diminuer les charges, notamment la facture énergétique, pour que le montant du loyer avec les charges, demeure au même niveau qu'actuellement. Si vous regardez le problème de la Grette, il ne reste plus que 55 ménages à reloger. Globalement, toutes les personnes ont été relogées en respectant ce principe. Dans leur nouveau logement, ils sont répartis sur l'agglomération, et principalement sur la ville, le montant du loyer, plus les charges, demeurant identique ou inférieur à ce qu'il était auparavant.

Concernant la reconstruction de l'offre, je voudrais bien revenir à l'une des diapositives, car justement, j'avais bien insisté sur le sujet, et je pensais avoir été assez pédagogique. Visiblement, je n'ai pas été très clair. Je vais donc répéter.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit de la diapositive que je souhaitais revoir tout à l'heure, celle où l'on évoque la reconstruction avec 1 sur 3, plus 2 sur 3 de droit commun.

M. BODIN.- Sur cette diapositive, je ne parle pas que de Planoise, mais je parle aussi de la Grette. Ce sont 500 démolitions à la Grette et 1 200 à Planoise, soit un total de 1 700. Dans le cadre de l'ANRU, on reconstruit un logement sur trois, soit 568 logements (un tiers de 1 700) et il y a la production en droit commun du PLH permettant, à partir du moment où l'on produit 113 logements/an, d'obtenir finalement les 1 700 logements déconstruits au bout de dix ans. Je vous ai dit (et Robert STEPOURJINE vous le dira mieux que moi) que le PLH pouvait être révisé tous les trois ans. Les objectifs de production peuvent donc être révisés à la hausse (dernière phrase). Cela veut dire que sur un quartier comme Vauban à Planoise, lorsque l'on dit que l'on demande 20 % de logement public, on peut demander à augmenter la jauge. On peut très bien passer à 25 %.

Il y a une autre nouveauté sur la politique de logement sur la ville de Besançon. Au-delà du logement locatif social, il y a un très gros effort sur le logement dit « abordable ». Cela veut dire que maintenant, nous ne limitons pas à 20 % de logement locatif social, mais nous imposons également 15 % de logement locatif abordable, pour que le plus de ménages possible qui souhaitent habiter la ville de Besançon, par exemple, puissent le faire. Concernant les écoles, pour l'école Dürer, ce sont 5 M€ au cours de ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est même plus que cela.

M. BODIN.- Cela étant, qu'il faille rénover l'ensemble des écoles sur la ville et notamment sur Planoise, nous pouvons tous nous en satisfaire et acter ce principe, mais ce serait un autre débat. Concernant les gymnases, pour l'offre de gymnase, il y a le futur « living lab » sur le site des Hauts-de-Chazal. Il y a également le site de la Malcombe, plus gros pôle sportif de l'Agglomération. Nous proposons un nouveau gymnase pour un coût de 5 à 6 M€, dont la localisation serait sur le quartier de Planoise, cette localisation n'étant pas encore définitive.

Je reviens sur la résidentialisation. Besançon est l'une des dernières villes de France à ne pas l'avoir fait, ce qui ne veut pas dire que nous sommes obligés de le faire. Sauf que lorsque nous rencontrons d'autres acteurs d'autres villes, ils considèrent que le retour est plutôt bon. Cela ne veut pas dire que la résidentialisation marche à chaque fois de manière totalement pérenne. Globalement, c'est vraiment un axe de développement de ce projet de territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Laurent CROIZIER avait demandé la parole.

M. CROIZIER.- Je ne serai pas trop long. Je pense que beaucoup de choses, que je partage, ont été dites. Sur le papier, il y a des moyens. L'approche me paraît extrêmement intéressante, puisqu'elle ne reproduit pas des schémas, dont on sait à l'avance qu'ils ne fonctionnent pas. Nous ne sommes pas uniquement sur une approche de rénovation de l'habitat, mais bien sur une approche complètement transversale. Les problèmes sociaux ne se résolvent pas uniquement avec du logement social. Vous avez parlé de logement abordable. Je préfère nettement que l'on parle de logement abordable plutôt que de logement social à tout prix. De plus, les problèmes de précarité se résolvent à la fois clairement par plus de tranquillité et de sécurité, plus d'emplois. Nous avons parlé de l'innovation, de l'habitat et de la vie citoyenne.

J'ai deux remarques à faire. La première relève peut-être plus de la commune, mais il se trouve que le dossier est discuté ici. Comment rattacher un quartier de 18 000 habitants à l'ensemble de la ville ? J'ai travaillé pendant plus de 10 ans sur les écoles de Planoise. Quand vous demandez aux enfants dans quelle ville ils habitent, ils vous répondent qu'ils habitent à Planoise. Ils n'habitent pas à Besançon. Donc, comment rattacher un quartier aussi grand, avec autant de difficultés à un ensemble plus global appelé « la ville » ? Ma deuxième remarque concerne les écoles. Au-delà de la rénovation des bâtiments actuels, j'ai souvent pointé le fait que les écoles à Planoise étaient les plus grosses du département. Pour des élèves qui ont autant de besoins, je pense que ce n'est pas la bonne approche. Il y a un manque d'établissements scolaires sur Planoise pour diviser ces gros ensembles.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois d'ailleurs que l'école d'Île-de-France est la plus grosse du département, me semble-t-il. Pour le rattachement à la ville, c'est vrai, et cela fait des années que nous luttons contre cette volonté que pourraient avoir certains de s'isoler.

Toutefois, il y a une difficulté déjà importante : ce quartier est coupé par une rocade et par la rue de Dole, ce qui ne facilite pas les échanges. C'est pour cela aussi que nous avons tenu à ce que le tram passe dans Planoise. C'est un élément fort de désenclavement, si tant est qu'il est enclavé dans Planoise. Le NPRU 1 a fait aussi beaucoup de choses. Par exemple, il a supprimé le forum et rouvert le quartier sur l'est. Les premières déconstructions de certains bâtiments à venir dans les années prochaines sur l'avenue du Parc ouvriront cette avenue, et donneront plus de visibilité du côté du CNFPT et du commissariat de police justement. Il y a donc la mobilité avec le tram. Ce quartier est fort bien desservi par les transports communs. C'est d'ailleurs le quartier de Besançon le mieux desservi par les transports en commun.

Il y a aussi tout ce qui touche à la culture. Le fait que Monsieur DEVALIERE, en 1977 ou 1978, eut l'idée de construire une scène nationale là-bas, en plein milieu de ce quartier tel qu'il était à l'époque est assez osé, c'est encore assez unique. Il y a également les équipements sportifs. En effet, les gymnases et les piscines sont des éléments de mixité sociale qui font que l'on vient à Planoise. En matière d'équipement culturel, il y a un autre bon exemple : la bibliothèque du pôle Mandela. Quand je vais là-bas, je suis vraiment ébahi quand je vois tous ces enfants en train d'étudier et de travailler dans la bibliothèque. Il est vrai que cela fait chaud au cœur, et nous savons très bien que cet équipement est utilisé par de nombreux habitants de Planoise, mais aussi beaucoup de personnes de Besançon, voire de l'Agglomération. C'est aussi le cas à Montrapon et à la MJC de Palente, et un peu moins à Clairs-Soleils. Voilà ce que je voulais dire concernant les propos de Laurent CROIZIER. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CURIE.- Je voudrais m'exprimer rapidement en tant que président de bailleur social, et plus particulièrement de Grand Besançon Habitat, car nous sommes très concernés par ce rapport. Je voudrais commencer par un point qui n'a pas été beaucoup abordé concernant la réhabilitation. Je crois qu'il y a un nombre très important de logements qui seront réhabilités dans ce cadre. Pour Grand Besançon Habitat, environ 468 logements seront réhabilités. À chaque fois que nous réhabilitons un logement, en tant que bailleur social, c'est non seulement une réhabilitation thermique, bien entendu, mais nous refaisons aussi quasiment l'ensemble intérieur du logement. Tout est complètement refait. Contrairement à ce qui a pu être dit, je crois que nous améliorons un peu la qualité de vie des gens et le bien-être des familles dans ce cadre. Mon premier point concernait la réhabilitation. Je crois que c'est un élément important.

Ensuite, concernant la déconstruction, je vais reprendre ce qui a été dit. Nous, bailleurs sociaux, ne déconstruisons pas pour le plaisir. Nous faisons une étude. Il y a deux types : soit la typologie ne correspond absolument pas, soit l'immeuble n'est vraiment pas réhabilitable. Dans ces cas-là, on déconstruit, et je crois que c'est important sur Planoise aussi. Il y avait un phénomène important sur certains quartiers, à savoir la dédensification de ce quartier. Je crois que c'était un élément important. Quand on déconstruit, on reconstruit sur le 1 pour 3, dont vous avez parlé, plus le droit commun, comme cela a été rappelé, ce qui fait que dans 10 ans, nous aurons le même nombre de logements sociaux. L'important est que dans ce nouveau PRU, dans le cadre de la reconstitution de un sur trois, nous avons maintenant 60 % de PLAI et 40 % de PLUS, les PLAI concernant les personnes au revenu très modeste. C'est un point positif par rapport à l'ancien PRU où nous n'étions pas sur ces proportions. Je crois que c'était l'inverse.

J'ai un dernier point sur les résidentialisations. J'ai entendu beaucoup de choses sur le sujet. C'est pareil, je crois que nous, bailleurs sociaux, nous avons fait des études et nous allons voir ce qu'il se fait ailleurs, ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas bien.

En règle générale, nous n'allons pas nous lancer dans un programme de résidentialisation si nos échos ne sont pas bons. Je crois que de la part des bailleurs sociaux, il y a eu aussi une grande étude sur la résidentialisation. Quand on parle des Clairs-Soleils, on ne peut pas dire que la résidentialisation n'a pas marché, puisqu'il n'y en a pas eu. Nous ne pouvons donc pas parler de ce sujet sur les Clairs-Soleils, puisqu'il n'y a pas eu de résidentialisation. Par ailleurs, cette résiliation ne se limite pas à des clôtures, comme j'ai pu l'entendre, ou à d'autres choses. Il existe différentes formes de résidentialisation et je crois que ce qui est important aussi pour les bailleurs sociaux n'est pas forcément d'interroger l'ensemble des gens de Planoise, car ce n'est pas évident de se prononcer.

C'est intéressant d'aller, immeuble par immeuble, parce que la résidentialisation ne sera pas du tout la même d'un immeuble à l'autre. Il ne faut donc pas discuter avec la globalité des gens, mais avec l'immeuble concerné par cette résidentialisation, ce que nous ferons en tant que bailleur social, et nous verrons avec eux quelle résidentialisation ils souhaitent et comment nous la conduirons.

Il est vrai qu'en fonction du type de résidentialisation, le forfait pour le locataire sera peut-être plus ou moins important. Il faudra le ramener à la baisse de charge que l'on peut avoir aussi dans le cadre des différentes réhabilitations. Je crois que c'est important. Rien que pour GBH, sur Planoise et la Grette, ce sont tout de même 84 M€ que nous investirons, dont 18 M€ provenant de l'ANRU, en plus des aides de la CAGB, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Karima, souhaites-tu intervenir ?

Mme ROCHDI.- Je ne vais pas revenir sur la résidentialisation, les bailleurs étant mieux placés que moi pour en parler, et surtout les habitants et les locataires. En revanche, je voudrais revenir sur deux points. Comme c'était intitulé, s'agissant du projet sur Planoise, nous vous présentons ce soir le volet concernant les investissements et le volet urbain du Contrat de Ville. Nous savons très bien que le renouvellement urbain ne résout pas tous les problèmes. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons fait le choix de diffuser la petite vidéo pour expliquer à l'assemblée qu'un projet pour un quartier de la Politique de la Ville ne comporte pas uniquement le volet urbain. Ce sont de nombreux autres volets, notamment celui du développement social et de l'accompagnement social. Si je reviens sur la question d'Anne VIGNOT, par rapport à la pauvreté, beaucoup de choses se font sur les quartiers. Certes, ce n'est jamais assez, il faut toujours renforcer les dispositifs existants, accompagner l'accès à l'emploi, car je pense que c'est l'un des moyens pour combattre la pauvreté.

Je rappelle simplement que depuis le début du mandat, concernant la formation et la requalification des habitants des quartiers, trois structures différentes ont été créées sur le territoire :

- l'école du numérique, Access Code School (ACS) en plein milieu du quartier de Planoise, avec une sortie chaque année très positive (plus de 80 % d'accès à l'emploi),
- l'école Cuisine mode d'emploi(s), avec tout ce qui tourne autour de la cuisine,
- l'école de la production de Besançon (EPB).

Ce sont trois structures différentes proposant trois parcours différents pour pouvoir accompagner les personnes en décrochage scolaire, qui ne se retrouvent peut-être plus dans le système scolaire tel qu'il est défini aujourd'hui. Il y a donc un véritablement accompagnement des habitants des quartiers de la Politique de la Ville.

Comment rattacher le quartier de Planoise au restant de la ville, voire de l'agglomération ? Le premier élément est le tram. C'est vraiment le lien que nous avons aujourd'hui entre le quartier de Planoise et le reste de la ville. Il y a aussi tous les équipements. En effet, ceux du quartier de Planoise ne sont pas fréquentés uniquement par les Planoisiens ou par les Bisontins. Ils ont un rayonnement au-delà de la ville. Ils ont un rayonnement au niveau de l'Agglomération. C'est pour cela que dans le cadre de ce projet, nous visons à renforcer non seulement le rayonnement, mais aussi l'activité de ces équipements.

Il s'agit bien sûr de donner au quartier de Planoise un rôle, une identité et c'est ce que nous souhaitons faire à travers le numérique, et faire du quartier de Planoise le Témis du numérique, car c'est là où cela se passera. Lorsqu'une structure recherche du numérique, cela se passera à Planoise et c'est à Planoise qu'elle ira chercher l'information et le service. Elle aura donc vraiment un rôle à jouer dans la Ville de Besançon et dans le Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Je crois que nous avons à peu près fait le tour. Il n'y a pas de vote de ce rapport. Il s'agit d'une information.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Attribution de subventions 2019 aux écoles de musique structurantes

M. PRALON.- Ce rapport traite des subventions 2019 aux écoles de musique structurantes. Conformément au règlement du fonds d'aide aux écoles de musique structurantes, validé par délibération de décembre 2015, et aux conventions triennales signées avec chacune des écoles de musique structurantes, un avenant annuel doit être conclu avec chacune d'entre elles afin de préciser l'aide financière accordée par le Grand Besançon au titre de l'exercice budgétaire 2019 et le programme prévisionnel d'animation du territoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Les écoles de musique structurantes concernées par cet avenant sont :

- l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux),
- la MJC Palente,
- le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales),
- l'école de musique du Plateau,
- AMUSO (Ateliers de MUisque du Sud-Ouest).

Dans ce rapport, vous verrez également que compte tenu de la réflexion actuellement menée sur le schéma d'enseignement musical, nous prorogons d'un an la convention avec l'OHMB. Par ailleurs, une nouvelle école de musique structurante, à savoir l'école de musique l'Avenir de Saint-Vit, répond parfaitement aux critères des écoles de musique structurantes. De plus, il faut souligner que cette association est saine financièrement et très dynamique. Nous allons donc proposer une subvention à cette école dite « structurante » pour cette année 2019. Nous avons également proposé une convention d'un an.

Vous avez en fin de rapport le programme prévisionnel d'animation du territoire pour 2018-2019. Bon nombre de ces manifestations se sont déjà déroulées au cours de ce premier trimestre. Le programme jusqu'à la fin de l'année vous est également donné avec les productions données par l'ensemble de ces écoles de musique.

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'attribution des subventions pour un montant total de 136 722 € accordés à ces écoles de musique associatives compte tenu du fait que nous avons déjà versé des avances fin 2018 justement pour permettre à ces écoles de répondre au besoin de trésorerie sur le premier trimestre. Voilà ce qu'il vous est proposé.

Je signale simplement que Madame REBRAB et Monsieur VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est noté pour chaque dossier. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Attribution de subventions 2019 au Bastion et à La Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. PRALON.- Comme chaque année, vous devez vous prononcer sur les évolutions proposées pour les tarifs du Conservatoire. Je vous rappelle que par tarif, on entend à la fois l'inscription, les frais de dossier et de scolarité et la location d'instrument. Il y a des modalités de mise à disposition des locaux que sont l'Auditorium, la salle Berlioz ou le hall partagé avec le FRAC. Je vous rappelle aussi que la politique tarifaire du Conservatoire avait été adoptée en 2013 autour de deux objectifs principaux.

Le premier objectif était de faire participer davantage les usagers au coût du service en se fixant comme objectif une part des droits de scolarité de 10 % à atteindre d'ici 2023 (nous sommes actuellement à 8,4 %). Cet objectif était motivé notamment par une volonté de rééquilibrage par rapport aux écoles de musique où la part payée par l'utilisateur est plus importante et par la volonté de réduire la part importante financée aujourd'hui par la fiscalité. Le montant de la subvention d'équilibre pour le Conservatoire s'élève à 5,6 M€ sur un budget de 7 M€.

Le deuxième objectif était d'adopter une tarification sociale et familiale modulée en fonction du niveau de revenu des familles pour plus d'équité. Cette année, malgré l'augmentation du nombre d'élèves avoisinant les 2 000 (je crois que nous devons avoir le même nombre d'élèves sur les écoles de musique dites « structurantes » et sur les écoles locales), le CRR subit une perte de recettes d'environ 62 000 € due au passage à la gratuité complète des CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique dans le temps scolaire). Je rappelle que cet enseignement représente un budget de 1,3 M€ pour 344 élèves pour lequel l'Éducation Nationale n'apporte aucun financement.

En même temps, nous souhaitons bien évidemment, comme arrêté dès le départ en 2014 ou 2015 quand nous avons repris cette politique tarifaire du Conservatoire, maintenir l'objectif de 10 % de participation des familles au coût d'un élève et contribuer à l'attractivité de notre établissement pour qu'il puisse conserver le label qu'il a obtenu et qui est valable jusqu'en 2023. C'est dans ce cadre que l'évolution tarifaire proposée ce soir essaie de garantir les différents équilibres que nous nous sommes fixés entre accessibilité, attractivité et maîtrise du budget.

Le rapport que vous avez sous les yeux est très détaillé. Je vais vous en résumer les points marquants. Il est proposé ce soir :

- de supprimer les frais de dossier pour les élèves en CHAM,
- d'augmenter de 9 € les frais de dossier pour les élèves en cursus traditionnel,
- de modifier la participation des familles en fonction du quotient familial CAF des familles tout en conservant le nombre de tranches de QF (10 tranches existantes).

Il faut noter que la modification apportée à la première tranche de QF (passage d'une réduction de 100 % à 91 %) concerne à ce jour 84 familles, soit 5 % des familles facturées. La nouvelle tarification engendrerait sur cette tranche de QF une tarification moyenne à 36 €, ce qui représente une recette de 3 000 €. C'est sûr qu'il s'agit d'un effort supplémentaire demandé à ces familles, mais il faut se rappeler l'existence de la Commission sociale qui peut se réunir pour statuer sur des situations particulières et délicates et peut décider, au cas par cas, d'accorder la gratuité aux familles les plus en difficulté.

Il est encore proposé de geler les augmentations prévues pour les élèves en atelier découverte instrumentale, initiation Danse et Voix au vu de la stagnation des effectifs et d'ouvrir la politique familiale aux élèves hors Grand Besançon. Pour information, cette mesure correspond à une perte de recettes de 700 € sur la base des effectifs 2018-2019.

Le reste du rapport détaille :

- les différents droits de scolarité selon les cursus, les cycles et les types d'instruments,
- les modalités de règlement de droits d'inscription,
- les modalités de fonctionnement de la Commission sociale,
- les modalités de mise à disposition des locaux et des différentes redevances d'occupation.

Il vous est demandé :

- d'approuver ces évolutions proposées,
- d'adopter les tarifs 2019-2020 du Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des remarques ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. En Commission, je me suis opposé à ces nouveaux tarifs, notamment en raison des modifications pour la tranche 1 (tranche des plus modestes), et je tenais à m'en expliquer. J'aurais aimé que nous mesurions l'effort des familles concernées par les premières tranches :

- Pour la tranche 3, il s'agit d'un parent isolé qui touche le SMIC, qui élève deux enfants.
- Pour la tranche 2, il s'agit un couple avec un seul SMIC et deux enfants.
- Pour la tranche 1, il s'agit d'un couple avec un seul SMIC et trois enfants.

Pour ces familles modestes, inscrire un ou plusieurs enfants à des activités sportives ou culturelles, donc ici au Conservatoire, représente bel et bien un effort financier important. Pour le budget du Conservatoire, la modification apportée à cette première tranche équivaut à une recette supplémentaire (Jean-Yves PRALON l'a précisé) d'un peu plus de 3 000 € sur un budget supérieur à 7 M€, ce qui représente 0,04 % du budget. Ne pouvait-on pas s'en passer ? J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une question d'égalité, mais ne confondons pas égalité avec équité. Il m'apparaît tout à fait possible de répartir cette somme dérisoire sur les tranches supérieures, même si je considère que ces familles contribuent déjà beaucoup, mais pour une simple et bonne raison : malgré les hausses des tarifs sur toutes les tranches, les tarifs du Conservatoire restent inférieurs aux tarifs des écoles de musique de nos villages ou de nos quartiers.

En conclusion, je voulais simplement vous alerter sur cette modification, aussi modique soit-elle. Je ne voudrais pas qu'elle contribue à éloigner les familles très modestes de l'enseignement et l'apprentissage de la musique déjà estimé, à tort ou à raison, comme inaccessible pour elles.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Yves, veux-tu répondre à cela ?

M. PRALON.- J'avais relaté en Bureau les discussions que nous avons pu avoir auparavant en Commission. Cela a été redébatu en Bureau. Je pense que Gaby est plus à même que moi de parler de cette volonté exprimée en Bureau. Bien évidemment, nous sommes tous d'accord sur les 3 000 € à chercher, mais après, il est vrai que si nous voulons tendre vers cet effort à 10 % du coût d'un élève, si nous marquons des temps d'arrêt, nous allons déjà au-delà de la fin de la mandature pour cette augmentation. Cette décision a été prise en Bureau, je la respecte et je la partage aussi, puisque finalement, depuis 2014 ou 2015, nous avons fixé cette marche que nous devons suivre pour atteindre les objectifs fixés. Gaby a peut-être plus d'éléments que moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Elsa MAILLOT souhaite d'abord intervenir.

Mme MAILLOT.- Je ne vais pas répéter, car Laurent CROIZIER a donné de nombreux arguments que je souhaitais développer. Je suis d'accord avec la présentation de Jean-Yves sur l'intérêt de toutes ces tranches et de cette tarification sociale. Je me fais le rapporteur de la Commission, car nous avons voté officiellement favorablement, mais c'était une demande forte des membres de la Commission n°07 de faire une exception sur cette tranche 1. Il y a eu deux débats, en Bureau-Débat et en Bureau préparatoire. Il y avait vraiment une demande de faire un effort pour trouver ces 3 000 €. Comme l'a dit Monsieur CROIZIER, sur les 7 M€ du budget global du CRR, cela aurait été normalement faisable. Je comprends bien que nous soyons plutôt dans une bataille de symbole plutôt que pour trouver ces 3 000 €. Pour ces 84 familles, cela représente tout de même quelque chose d'important.

Par ailleurs, les frais de dossier ont été également augmentés, ce qui fait une double peine pour ces familles qui ne payaient que 30 € et qui devront payer 80 €. Cela peut paraître dérisoire au regard de certaines participations des écoles de musique, et cela a été dit, mais la Ville de Besançon participe grandement dans les transferts de charges lorsque le Conservatoire est passé à l'Agglomération. Elle participe aussi grandement pour que ces tarifs puissent être réalisables sur le CRR. Bref, je voulais juste rappeler que nous avons insisté pour que cet effort soit fait. Vu que le débat n'a pas donné satisfaction à cette demande, nous nous abstiendrons.

M. BAULIEU.- Je vais ajouter quelques mots. C'est un travail très long, et qui connaît un ajustement cette année après les effets jurisprudentiels sur les CHAM. Au passage, il a été précisé par Jean-Yves que cela nous coûte la bagatelle de 1,3 M€ d'intervenir dans les écoles sans la moindre contribution de l'État en contrepartie là-dessus. La gratuité de l'école payée par d'autres est aussi un concept un peu particulier.

Je voudrais que nous ne nous écartions pas non plus de l'objectif sur cette démarche. Comme rappelé par Jean-Yves, c'est un aspect des choses de plaider la gratuité totale pour quelques-uns, mais c'est faire fi de tout le reste du travail sur l'ensemble des tranches par rapport aux tarifs les plus élevés. Ce n'est pas faux de dire que nombreux sont ceux qui paient plus cher que cela dans les écoles de musique.

En fonction des cycles, nous sommes à :

- un peu moins de 600 € sur un cycle complet,
- presque 500 € sur les aspects personnalisés,
- un peu moins de 200 € sur les activités d'éveil.

Après, nous dégringolons la tarification sur l'ensemble des tranches jusqu'à -91 %, puisque nous parlons de cela sur la tranche 1. Il s'agit pour les participants d'assumer une charge de 9 % du tarif, tarif à rapporter au prix moyen. C'est assez facile. Nous avons environ 2 000 bénéficiaires du service, y compris les CHAM. Au Conservatoire, il y a 7 M€ de budget. Si vous faites la division, nous arrivons à 3 500 €, et je viens d'indiquer quelques tarifications.

Il y a plusieurs préoccupations dans ce que nous essayons de porter à la fois pour porter la contribution des usagers à 10 % et pour moduler pour la solidarité. C'est précisément une question d'équité au regard des contributions des contribuables. Même si je suis peut-être le seul, je considère que le contribuable mérite autant de respect que l'utilisateur et qu'il s'agisse de 3 000 €, cela doit être considéré comme tel. Ce n'est pas le tout de dire « on ne veut pas augmenter l'impôt », « il faut la gratuité » et plaider l'équité et la justice. Cela a aussi un prix, y compris dans le symbole. Ce que nous avons recherché dans ces démarches est précisément aussi une forme de reconnaissance de l'effort du contribuable, dont on ne vérifie pas tous les jours s'il boucle facilement ses fins de mois avant de payer ses impôts. C'est aussi cela la réalité de notre société.

Nous avons donc cette volonté d'une participation plus importante des usages accompagnée d'une vraie modulation en responsabilité. Il est vrai qu'il s'agit également de faire en sorte que, même si nous avons la compétence directe sur le Conservatoire, que nous ne faisons qu'accompagner un réseau d'écoles de musique, sur les écoles de musique, ce sont tous des jeunes et des enfants grands bisontins et qui se forment aux arts, essentiellement à la musique dans les écoles de musique, mais aussi à la musique, à la danse, au théâtre et au chant au niveau du Conservatoire. Ils méritent aussi la même considération, de même que les familles. C'est tout ce sur quoi nous essayons de jongler et de préserver précisément une forme de solidarité et d'équité.

Au bout du compte, que proposons-nous pour cette tranche 1 ? Puisque nous nous focalisons là-dessus. C'est une contribution. Si je dis qu'elle est symbolique, c'est le cas. Je sais fort bien ce que 1 € veut dire pour qui en a très peu. Cela a été très justement dit par Elsa. La gratuité n'a jamais été totale, puisque les frais d'inscription ont toujours été acquittés. C'est vrai que dans la tarification, il est proposé de l'augmenter. Jean-Yves a dit que sur la participation aux frais d'écologie, nous serions sur un cycle complet à 36 €. Puisque les symboles ont du prix pour vous, je vous invite à ce qu'ils aient du prix pour tous et pour tout le monde. Nous avons passé un certain temps en Bureau, et il est vrai qu'au vote, nous avons fait presque l'unanimité à maintenir cette proposition, avec le rôle d'une Commission ad hoc chargée de traiter des cas particuliers.

Figurez-vous que parmi ces 84 familles et 92 élèves je crois, certains ont le statut d'étudiant, ce que je ne voudrais pas leur reprocher. Si nous avons des étudiants très pauvres, d'autres ne manquent pas de moyens. Tant mieux pour eux et il y en a au Conservatoire. Ils sont dans cette situation. Est-il si équitable de les faire bénéficier de la solidarité de tous ? Nous avons le sentiment que la nuance est importante. Pour éviter tout problème social humain difficile, la Commission jouant son rôle, politiquement, nous avons demandé à cette Commission qu'elle le joue pleinement même si nous n'avons pas affiché qu'elle ferait de la discrimination tarifaire, car c'est aussi de cela qu'il s'agirait, telle est la volonté que nous avons transmise à la Commission sous la responsabilité de Jean-Yves PRALON et avec le Directeur de l'Établissement, du représentant des enseignants et des parents. Cette proposition n'est-elle pas à la fois responsable, solidaire et, pour le coup, équitable ? Nous pensons que si, et c'est la raison pour laquelle nous proposons de la soutenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme VIGNOT.- Je suis étonnée. Nous faisons déjà de la discrimination tarifaire avec les 12 tarifs que nous avons.

M. BAULIEU.- Je t'explique tout de suite. Quand par une décision individuelle, on fait une dérogation sur un tarif donné, sur une catégorie donnée, on est sûr de la discrimination tarifaire.

Mme VIGNOT.- Nous ne vous demandons pas de dérogation. Nous vous disons que le tarif 0 existe. Ensuite, il y a une progression des tarifs. Je ne comprends pas le raisonnement, mais j'ai dû rater quelque chose. En revanche, je constate que nous allons mobiliser une Commission, du coup une instruction par les services, pour traiter les cas particuliers. Je voudrais savoir combien cela nous coûtera en fin d'année. À mon avis, cela va finir par nous coûter plus cher que l'économie réalisée. Très honnêtement, mérites et considérations, c'est bien ce qui était mis en place en mettant ce tarif 0 au départ. Je ne comprends pas où se trouve l'équité dans ce que vous dites. Je constate que nous avons des sommes qui se rajoutent sur des populations en difficulté de financement.

Nous venons de dire que pour Planoise, par exemple, la dimension culturelle était importante et qu'il fallait faciliter l'accès à la culture. Là, nous sommes en train d'y mettre un frein. Ensuite, lorsque l'on considère que finalement, pour les 3 et 5 € de résidentialisation, nous sommes encore sur les mêmes personnes. Nous sommes en train de dire qu'il est normal que nous fassions payer un petit coup par ici, un petit coup par là, et au bout du compte, ces sommes se cumulent à la fin du mois. Je trouve que nous y allons un peu rapidement.

Quand on voit que l'on travaille avec ces familles, qu'elles viennent parfois chercher un chèque de 30 € à la fin du mois, parce qu'elle n'arrive plus à tenir leur budget, franchement, je ne comprends pas où se trouve l'équité dans la logique qui vient d'être présentée. En tout cas, le groupe Europe Écologie Les Verts s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de groupe, mais nous avons compris.

Mme BARTHELET.- Je vais reprendre les propos que j'avais tenus en Bureau. Quand on a parlé d'équité, je pense que l'on parle aussi des enfants (Elsa l'a rappelé) scolarisés dans les écoles de la périphérie, les écoles dites « structurantes ». Je voudrais simplement rappeler le tarif pour l'EMICA. Pour un enfant qui débute à 7 ans, s'il suit ces cours, cela coûte 590 € aux parents. J'entends bien ce que tu me dis. Visiblement, les communes ont participé assez. Il ne t'échappera pas que 13 communes de notre secteur ne pèsent pas exactement le même poids que Besançon, et je pense que tu peux l'entendre. Demain, nous essaierons de passer un appel de cotisation qui était à 1,30 €. Si je fais une proposition demain à 1,50 €, des collègues m'ont prévenue que c'était hors de question et qu'ils ne voteront pas cette augmentation. Nous ne savons donc pas si nous pourrions maintenir les 20 000 € de soutien à l'EMICA.

Imagine bien que nous n'avons vraiment pas les moyens pour l'instant de mettre en place des tarifs au quotient familial. La seule chose que nous proposons est une réduction de 10 % pour les fratries. Voilà pour l'instant tout ce que nous proposons. Par contre, nous avons mis la pression au directeur. Nous avons supprimé des cours pour un peu plus de rentabilité, car il n'y avait pas assez d'élèves. Nous leur demandons de faire des cours à plusieurs. Voilà ce que nous avons mis en place. Le Directeur est passé à 80 % pour essayer d'alléger le budget. C'est à ce rythme et avec cette pression que nous réussissons à maintenir l'école. Quand tu parles d'équité et que tu nous fais la leçon sur ces 80 € demandés aux familles, ne croyez pas que pour nous, nous nous en fichons, etc. Non.

Évidemment, le montant de 3 000 € semble dérisoire par rapport au reste. Oui, il y a tout de même un effet d'exemplarité, de participation, un minimum qui ne semble pas anormal. Par ailleurs, 80 € est le prix d'une licence de foot. Je pense tout de même qu'il faut imaginer ce que représente le coût de ces professeurs qui sont salariés. Je pense que même dans ces familles, on peut mobiliser ces fonds par le biais de l'allocation de rentrée scolaire, par exemple. C'est difficile pour nous de soutenir une gratuité totale pour quelques enfants de Besançon, a priori, alors que finalement, nous proposons uniquement des tarifs à 590 € minimum. C'est juste cela, et je pense que tu peux aussi comprendre notre position sur le sujet.

Mme MAILLOT.- Juste un dernier mot. Je n'ai pas voulu donner de leçon, et je n'ai pas utilisé le mot « équité », car, comme l'a dit Gabriel BAULIEU, il y a une participation pour les CHAM. Je n'ai pas du tout parlé d'équité, mais j'ai simplement parlé d'une exception pour ces 80 familles.

Quand je parle d'exception, je ne parle pas d'équité. Je n'ai pas du tout parlé d'équité ni donné de leçon aux communes. Quand on met en place une tarification sociale...

Intervention hors micro.

Mme MAILLOT.- Je n'ai pas terminé. Une tarification sociale ne signifie pas obligatoirement que les communes doivent plus participer. C'est une manière de fonctionner différente, répartie de manière différente entre les familles. Quand on a mis en place la tarification sociale avec les 12 tranches il y a trois ans, on a réfléchi et on pouvait même lever des recettes supplémentaires. Avec la tarification sociale, certains ont gagné et d'autres ont perdu. C'est le but d'une tarification sociale, et il s'agit de l'appliquer en fonction du coefficient familial.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas entrer dans un débat de Commission. Concluons et votons.

Mme MAILLOT.- J'en ai déjà suffisamment parlé, vous connaissez ma position.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. GROSPELLIN.- Je serai très rapide, car sinon, nous parlerons plus longuement des tarifs du CRR que du budget. Ma grand-mère me disait toujours qu'il y a une différence entre l'équité et l'égalité. Pour l'équité, on fait pareil pour tous les enfants, et pour l'égalité, il s'agit de faire un peu plus à un moment donné pour ceux qui en ont le plus besoin. On se bat pour 3 000 €. Pour ces 85 familles, je pense que ce serait un geste assez pragmatique et une ouverture vis-à-vis des enfants. Ils ont des droits d'inscription, ils paient quelque chose. Je ne vais pas rallonger le débat, mais je pense que vous êtes pragmatique, Monsieur le Président. Nous pouvons peut-être revenir sur cette décision vis-à-vis de ces familles.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette proposition a été faite par la Commission. Je la mets au vote. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 9 oppositions et 23 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Actualisation du règlement d'intervention du fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles
--

M. PRALON.- Il est indiqué qu'il y a une présentation orale en séance, mais tout est dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles -
Première session 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.6 - « Le Grand Huit » -
Une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon -
Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance,
jeunesse » et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Dis un mot, car c'est nouveau.

M. PRALON.- C'est nouveau et nous devons en parler un peu.

M. LE PRÉSIDENT.- Va tout de même à l'essentiel.

M. PRALON.- Je vais à l'essentiel, Président. Le projet « Le Grand Huit » que nous vous proposons de soutenir repose sur plusieurs objectifs :

- développer les manifestations artistiques et culturelles qui règlent l'ensemble du territoire du Grand Besançon, qui profitent à tous les secteurs et qui s'adressent au grand public (public familial enfants et parents),
- favoriser pour la population le sentiment d'appartenance au Grand Besançon et de l'existence d'une vie culturelle communautaire.

« Le Grand Huit » nous est proposé par l'association du territoire Côté Cour, dont la spécialité est de présenter des spectacles pour jeunes publics en milieu rural, des spectacles de bonne qualité dans de bonnes conditions. C'est un théâtre itinérant, sans salle fixe, qui a le matériel pour faire de toute salle des fêtes une salle de spectacle. Côté Cour est une des 14 scènes conventionnées « jeune public de France ». Son travail est reconnu et subventionné par l'État et la Région.

Quelques chiffres donnent une idée de l'activité de l'association Côté Cour :

- une cinquantaine de lieux de diffusion chaque année en Franche-Comté,
- 20 spectacles programmés,
- 140 représentations,
- 16 000 spectateurs.

J'ai reçu les responsables de Côté Cour. Nous avons fait part de ce projet. Nous avons rencontré les maires qui ont bien voulu assister à la présentation de Côté Cour et qui ont bien voulu faire part de leur intention d'organiser cela sur leur territoire.

Nous vous demandons ce soir de vous prononcer :

- sur la mise en œuvre et les modalités de ce projet « Le Grand Huit » par l'association Côté Cour sur le territoire du Grand Besançon,
- sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre du projet « Le Grand Huit » par le déploiement des crédits effectués sur la délégation Culture.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. JAVAUX.- Bonsoir. Je trouve dommage que l'on fasse payer même la somme minimale requise de 1 ou 2 € pour une entrée à un spectacle, alors que pour *Les mardis des rives*, tout est gratuit. Pour tous les spectacles des *mardis des rives*, cela représente un budget de 130 000 € pour l'été. Nous avons fait cela pour les autres communes qui n'avaient pas de rives, et on nous annonce que l'on ferait payer les entrées. Nous craignons que cela freine les gens pour venir à ces spectacles.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Yves, réponds.

M. PRALON.- Cette proposition a été faite. Nous avons rencontré les organisateurs. S'agissant du tout gratuit pour ce type de manifestation, vous devez savoir qu'ils prennent en charge leurs repas, qu'ils installent la salle (nous l'espérons) avec des bénévoles pour les communes. Il ne faut pas oublier que, que ce soit pour *Les mardis des rives* ou « Le Grand Huit » demain, c'est ce qui fait que nous animons nos communes. Personnellement, je me réjouis que l'on aille sur d'autres territoires que ceux fréquentés actuellement par *Les mardis des rives*.

Je conçois ta réaction sur les 3 ou 4 €, mais à un moment donné, ce n'est pas parce que nous avons des échéances électorales que nous ferons du tout gratuit. Il y a des dépenses, et le tout gratuit n'existe pas. Je pense que ce sont de belles manifestations, que tous ceux qui ont assisté à la présentation ont envie de recevoir cette manifestation chez eux. Nous l'avons dit en Bureau. Yves MAURICE en avait parlé. Il avait eu les mêmes propos que les tiens. Nous regrettons un peu, mais je me mets aussi à la place de cette association qui sillonne le territoire et qui doit aussi rentrer dans ses frais.

M. LE PRÉSIDENT.- La différence ne vient-elle pas du fait que *Les mardis des rives* sont réalisés par l'Agglo et que pour « Le Grand Huit », il s'agit d'une subvention à une association ?

M. PRALON.- C'est une subvention à l'association.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une subvention à l'association, alors que l'Agglo prend en *Les mardis des rives*. Tu pourrais demander pourquoi nous ne faisons pas la même chose pour « Le Grand Huit ». C'est parce qu'il y a une association très pointue dans ce domaine et qui fait un bon travail.

M. PRALON.- Il ne faut pas oublier que pour *Les mardis des rives*, je peux vous assurer que les communes qui reçoivent participent. Un repas est offert aux musiciens. Cela ne se passe pas aussi gratuitement que cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les communes, non.

M. PRALON.- Il faut le dire aussi. Il est vrai qu'il y a maintenant des dépenses très onéreuses, notamment pour assurer la sécurité de l'ensemble de ces manifestations, ce qui a d'ailleurs fait exploser le coût des *mardis des rives*.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.7 - Désaffectation d'un bien (bâtiment Micaud) à la compétence Promotion du tourisme - Retour dans le patrimoine de la Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont les anciens locaux de l'Office de Tourisme. Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- J'ai juste une petite question concernant la fusion envisagée entre les Offices de Tourisme et les Offices de Commerce Ville et Grand Besançon. J'avais pu aborder le sujet ici en Conseil Communautaire et en Commission. Je voudrais savoir où vous en êtes et connaître la répartition entre la Ville et l'Agglomération, notamment avec l'ouverture prochaine à l'Hôtel de Ville. Avez-vous avancé sur le sujet ?

M. LE PRÉSIDENT.- La répartition de l'Hôtel de Ville a été très clairement faite sur les plans et tout le monde les connaît. Concernant le sujet que vous évoquez, non, nous n'avons pas avancé. Nous considérons qu'il y a maintenant quelque chose de nouveau dans la loi : pour rentrer dans le dispositif, on ne peut plus le faire à deux, il faut le faire à trois. Pour la création d'une SPL, il faut être trois, il y a donc une difficulté nouvelle. Nous avons considéré que le temps de retrouver un partenaire et refaire tout cela, nous allons arriver en pleine période électorale et que cela allait être compliqué.

La question restant à poser est : comment faire pour gérer l'Office de Tourisme ? Ne faut-il pas installer un directeur transitoire pour faire en sorte que le nouveau dispositif soit mis en place par la nouvelle équipe, plutôt que de faire cela en plein cœur d'une campagne électorale ? Telle est l'idée qui nous habite actuellement. Avez-vous d'autres questions ?

M. MORTON.- Sur la question juridique, nous avons effectivement une difficulté sur la SPL. En revanche, tout le travail est entamé entre les services de l'Office de Tourisme et de l'Office de Commerce sur des notions d'accueil, d'attractivité et de rayonnement. C'est bien en cours et le programme est tout à fait suivi. Une feuille de route a été donnée aux différents organismes.

M. CROIZIER.- J'en profite pour faire un petit cavalier. Il y a quasiment un an, nous avait été présentée la fusion de l'Office de Tourisme avec l'Office de Commerce. Elle me paraissait avoir beaucoup de sens.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que nous venons de dire. Il me semble que c'était la question de Ludovic FAGAUT. Vous étiez distrait, mais cela arrive même à des gens bien. La preuve, cela m'arrive de temps en temps.

M. CROIZIER.- C'est ce qui arrive quand on discute avec son voisin.

M. LE PRÉSIDENT.- À partir de maintenant, quand cela m'arrivera, vous ne sourirez plus, car cela m'arrive aussi parfois d'être un peu décalé. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.8 - Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

M. PRALON.- Je profite de ce rapport pour vous parler de *Grandes heures nature*. Je voudrais m'adresser à tous les amis dans la salle. Le festival se déroulera les 13, 14, 15, et 16 juin prochain à Micropolis. Il est consacré aux activités « outdoor » avec de nombreuses activités/attractions parmi lesquelles les randonnées pédestres, cyclistes et VTT. Ceux qui connaissent ce genre de festival voient comment on se prépare. On s'arme de quelques bons copains, on étudie le programme, et on tente de se convaincre les uns les autres que l'on va y aller doucement. Comme je ne pense pas que vous manquiez de copains et qu'en votre qualité d'élus, votre force de persuasion ne peut être mise en doute.

La seule raison pour expliquer que peu d'entre vous soient inscrits est que vous n'avez certainement pas encore examiné le programme de près, car, à ne pas en douter, parmi la variété des événements sportifs proposés, il n'est pas envisageable que vous ne trouviez pas chaussure à votre pied. Si je peux comprendre que même les plus téméraires hésitent à s'engager sur la ligne de 700 m qui sera tendue entre Bregille et la Citadelle, l'hésitation n'est plus de mise au regard de l'éventail des activités proposées. Je vous rappelle l'éventail des randonnées pédestres de 5 à 55 km en passant par une de 24 km et une randonnée gourmande le dimanche matin de 16 km, les randonnées cyclistes de 38, 88 et 115 km, les randos VTT de 17, 38 et 52 km.

Vous pouvez également constituer des équipes municipales, y compris en vous associant avec des communes voisines pour participer à l'Ekiden le vendredi en soirée. En un mot comme en cent, je compte sur vous et sur votre présence sur l'une ou l'autre de ces manifestations. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site Internet de *Grandes heures nature*. Le mot de la fin est : « tous à vos baskets ! »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions à cette mise à disposition ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Vous savez que nous allons tendre une ligne. Ce sera important. Je pensais y aller avec Jacques GROSPERRIN, mais il serait capable d'essayer de me faire tomber ou de me protéger, peut-être. *Rires*.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Compétence Eau - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue -
Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de Christophe LIME, qui présence ce rapport ?

M. JACQUIN.- En deux mots, le Conseil de Communauté a délibéré le 29 mars 2018 pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL). Cette demande a été acceptée par arrêté préfectoral le 27 décembre 2018. Afin d'assurer la continuité du service, il convient d'organiser la poursuite du contrat de délégation de service public (DSP) en cours avec Gaz et Eaux jusqu'en 2027. L'avenant tripartite a pour objectif d'inclure le Grand Besançon au contrat actuel entre le SIEHL et Gaz et Eaux. Il s'agit d'autoriser le Président à signer cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Tu continues pour le rapport 8.2.

Rapport n°8.2 - Compétence Eau - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs -
Avenant tripartite au contrat de délégation de service public eau potable

M. JACQUIN.- C'est la même chose que pour le rapport précédent. Cela concerne le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans-sur-Doubs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Eau et Assainissement - Tarif durable -
Avenants aux contrats de délégations de service public eau potable

M. JACQUIN.- Il s'agit cette fois-ci de passer des avenants pour intégrer, au niveau des DSP, les tarifs qualifiés de tarifs durables. Les trois délégataires (Veolia, Gaz et Eaux et SAUR) doivent valider les avenants de manière à pouvoir intégrer ces nouveaux tarifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Programme de travaux eau potable 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.5 - Programme de travaux eaux usées 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.6 - Programme de travaux eaux pluviales 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°8.7 - Marché de valorisation agricole des boues des stations
d'épuration inférieures à 20 000 Équivalents Habitant

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Commune de Serre-les-Sapins : enfouissement des réseaux d'électricité,
d'éclairage public et de génie civil de télécommunication

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas noté sur le rapport, mais on me dit que Mesdames BARTHELET, FALCINELLA, PRESSE, VIGNOT, WANLIN, WEINMAN, ZEHAF et Messieurs AVIS, FAGAUT, FELICE, CORNE, GALLIOT, GROSPERRIN (Arnaud), GROSPERRIN (Jacques), LIME, MICHAUD et POUJET ne prennent pas part au vote. Vous pouvez ajouter Gabriel BAULIEU. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°2.2 - Fourniture de vélos à assistance électrique destinés à la location -
Attribution du marché

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Qui demande la parole. Je ne vous vois pas.

M. MOUGIN.- Je m'abstiendrai sur ce rapport étant donné qu'il y a des marchés. Néanmoins, je voulais vous faire une remarque. Cela fait trois fois que je lève le bras pour m'abstenir sur des sujets. Vous dites que vous ne voyez pas d'abstention, ce qui est forcément le cas, puisque vous avez le nez sur votre papier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous regarde, mais vous êtes caché.

M. MOUGIN.- Changez de place Monsieur POULIN. J'ai l'impression qu'il est grand et qu'il gêne.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous prie de m'excuser. Sur quels rapports vous êtes-vous abstenu ? Nous allons vous ajouter.

M. MOUGIN.- Heureusement que les services sont là avec Monsieur DEMILLIER pour les noter. Au moins, ils sont compétents.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, les services. Ce n'est pas une volonté délibérée de ma part, mais je ne vous vois pas. Levez franchement la main.

M. MOUGIN.- Je ne fais pas partie des fantastiques. Je ne peux pas étendre le bras autant que je le voudrais.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Vous vous abstenez donc pour le présent rapport, Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN.- Tout à fait, et je m'abstenais tout à l'heure pour un autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons donc vous ajouter sur la liste des gens qui se sont abstenus.

M. MOUGIN.- Concernant le rapport sur la Direction des Sports, j'avais juste une question à poser. À quand le transfert ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les prochaines équipes verront cela. Ce n'est pas aujourd'hui que nous parlerons de ce sujet.

M. LOYAT.- Merci. Le Schéma directeur qui vous est présenté s'inscrit clairement dans l'objectif de favoriser les transports en commun, le vélo, la marche, le covoiturage, en un mot, les modes de déplacement alternatif à la voiture avec une seule personne. C'est d'ailleurs le fil conducteur de notre Plan de Déplacement Urbain approuvé en 2015. Dans ce même PDU, l'objectif ambitieux est fixé à 6 % pour les déplacements à vélo à l'horizon 2025. Cela suppose des modifications de comportement et une politique volontariste en faveur du cyclable. Le nouveau Schéma cyclable en est un élément important, même s'il ne décline pas toute la politique cyclable. Il définit bien sûr les aménagements cyclables structurants prioritaires à réaliser (création, confortement). Il souligne aussi l'importance du stationnement sécurisé avec les box à vélos qui seront déployés sur l'Agglomération. Il y a également l'importance de la diffusion du vélo à assistance électrique, notamment dans les communes périphériques, grâce à l'option de location VAE (rapport précédent).

Il s'agit bien de développer un système vélo, la dynamique de chaque action boostant les autres composantes y compris en faisant apparaître de manière plus aiguë des goulets d'étranglement. Les itinéraires structurants proposés reposent sur des choix, sur des arbitrages, avec la volonté de les réaliser à court et moyen terme, bien sûr après les études nécessaires. Ces choix ont été effectués après les remontées des communes des secteurs dans le cadre d'ateliers, d'associations, voire d'usagers, sans oublier le Département.

Les critères vous sont précisés dans le document, de même pour la nature des aménagements (aménagements lourds, pistes cyclables, bandes cyclables, et dans d'autres cas, jalonnement, sécurisation ponctuelle).

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette élaboration. Je tiens également à souligner l'importance du travail technique des services de la CAGB. Je citerai deux personnes, mais il y en a bien d'autres qui ont participé (Christophe MOÏSE et Alexandra VIPREY) en termes de pilotage. Je voudrais remercier également les services de l'Agence d'Urbanisme. Je salue également la forte implication de mes collègues du groupe de travail (Jean-Paul MICHAUD, Serge RUTKOWSKI, Marie ZEHAF et Anthony POULIN). Cela a été un véritable travail collégial. Là, vous avez compris que j'étais rapporteur, mais c'est un véritable travail collectif.

Ce Schéma cyclable a bien évidemment fait l'objet de plusieurs présentations d'étape en Commission n°02 « Mobilités » dans laquelle chaque secteur est représenté par un ou plusieurs élus. Nous avons voulu présenter ce nouveau schéma après les arbitrages budgétaires, et je tiens à dire que les moyens budgétaires retenus dans le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), qui sont en augmentation par rapport à ceux qui étaient prévus, c'est-à-dire 1 M€/an, permettront de poursuivre le rythme de réalisation de ces dernières années, qui est un rythme soutenu, et de développer ainsi un maillage d'itinéraires structurant sur les différents secteurs.

D'autres aménagements cyclables pourront être réalisés. Ils seront même réalisés en lien notamment avec les obligations de la loi LAURE (loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) qui sont d'ailleurs rappelées dans le document. Rappelons également que le cyclable est très bien subventionné (à plus de 60 %, voire 70 %) par le Département, la Région, et par des fonds européens. J'en profite d'ailleurs pour souligner la qualité de coopération avec le Département, aussi bien sur le volet financier que pour le montage des projets. La réalisation en cours d'une piste cyclable entre la piscine de Chalezeule et la véloroute en est une belle illustration et complètera bien le maillage dans ce secteur d'agglomération.

Ce nouveau Schéma cyclable fixe un cadre, mais il reste à le faire vivre, y compris avec des évolutions. Pour le passage à l'opérationnel, des opportunités et des propositions nouvelles alternatives à ce qui est défini pourront être prises en compte dans la logique des orientations retenues. La mise en œuvre de ce Schéma s'accompagnera d'informations, d'animations, de concertations. Une fois ce Schéma approuvé, il sera important de se donner les moyens de tenir le rythme soutenu de réalisation et notamment de lancer très rapidement plusieurs études, parce que nous savons que sur tel ou tel itinéraire, il peut y avoir des blocages, notamment liés au foncier.

Je terminerai par une remarque. Ce Schéma privilégie les déplacements utilitaires du quotidien, mais un travail sera mené pour assurer la complémentarité en matière de communication, notamment avec des itinéraires de randonnées.

J'ai voulu être rapide, plutôt que de reprendre tous les points présentés dans le document et en les résumant. Comme je l'avais demandé en Bureau, j'ai tenu à ce que le Schéma soit au format papier et en couleurs, pour que chacun puisse bien se rendre compte. Par ailleurs, vous avez une annexe. Elle n'est pas une obligation, mais elle donne bien les éléments techniques en toute transparence. Cela permet véritablement de demander éventuellement des compléments ou de faire des remarques sur ce travail technique important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. CONTOZ.- Je me permets d'intervenir, et je ferai des commentaires sur le seul Schéma du Plateau compte tenu de ma méconnaissance des autres secteurs, y compris de la ville. On dit que ce Schéma doit contribuer au nécessaire transfert modal. C'est vrai, et ce ne sont pas mes collègues maires du Plateau qui me contrediront là-dessus. Nous savons quel est le besoin de transfert modal, notamment pour nous qui allons vivre une fermeture de la côte de Morre de fin avril à la troisième semaine de juillet. Le transfert modal est nécessaire, mais également dans le cadre de *Grandes heures nature*, le développement des activités de pleine nature (et le cyclisme est une belle activité de pleine nature), mérite de la sécurité.

À partir de là, je pense que sur le Plateau, on aurait pu être plus prospectif, plus ambitieux, notamment dans le Schéma, même s'il y a des contraintes budgétaires, ce que je ne nie pas, donc plus ambitieux et plus prospectif. Quand on regarde le Schéma proposé sur le Plateau, c'est un grand désert. Être prospectif et ambitieux, c'est aussi de veiller les maires pour qu'ils prennent en compte la problématique dans leurs intentions d'évolution et d'aménagement de leur commune. Si on ne l'affiche pas, c'est sûr que l'on n'ira pas. Je pense également que les pôles générateurs ont été insuffisamment appréciés sur le Plateau. Au regard des itinéraires proposés, d'autres plus pertinents étaient à envisager.

Je pense enfin que, dans la mesure où tous les itinéraires proposés sont sur la voirie départementale, la concertation avec le Département (et je veux parler de nos deux conseillers départementaux Ludovic FAGAUT et Catherine CUINET qui habitent sur le Plateau) aurait nécessairement été plus approfondie avec eux, mais aussi avec les services. S'agissant des dernières grandes concertations que nous ayons eues avec le Département sur notre secteur, Yves-Michel DAHOUI était conseiller départemental et Vincent FUSTER Président de la Commission des Routes au Département. Voilà ce que je voulais dire. Je pense que sur ce Schéma, sur ce problème de la mobilité, le fait de trouver une formule de secteur, comme nous l'avons trouvée pour l'assainissement, pour le PLUI ou pour la voirie, ne serait pas un luxe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres demandes de parole ?

M. POULIN.- S'agissant du rapport en tant que tel, en complément de Michel LOYAT, je m'associe à l'ensemble des remerciements à la fois pour les services et pour la qualité du travail mené dans le groupe de travail à l'écoute des besoins et des remontées de terrain réalisées ces dernières années.

En effet, c'est un long processus. Je salue le fait que nous ayons un Schéma cyclable cohérent entre la ville et l'agglomération, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous en avons un à la Ville et un à l'Agglomération. Désormais, nous n'avons qu'un seul document, avec un arbitrage budgétaire qui fait que nous consacrerons, pour l'année 2019, 1 M€ pour la réalisation d'itinéraires cyclables. En cela, nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Il y a de lourds enjeux. Ce n'est qu'un socle, qu'une première pierre. Il y a encore de nombreuses étapes à franchir quelque part, en matière de cyclable, notamment dans l'urbain.

J'aurais tendance à dire que le plus simple a été fait, et que des structures et des équipements cyclables d'importance devront être abordés, ce qui nécessitera du temps et de l'argent, mais c'est de plus en plus attendu par nos habitants. Nous avons tenu à montrer dans le rapport que, par exemple, 12 000 trajets cyclables se font dans l'agglomération.

Si nous regardons les chiffres de l'INSEE, 3 700 personnes se rendent à leur travail à vélo chaque jour dans notre agglomération. Nous voyons donc que cela concerne d'ores et déjà beaucoup de personnes, et cela en concernera de plus en plus, car, comme cela avait été dit par Olivier RAZEMON lorsqu'il était venu à Besançon, c'est une vraie clé pour le développement de nos villes, pour l'attractivité aussi de nos villes et de notre agglomération, et du lien entre la ville-centre et les communes périphériques.

Je voudrais ajouter une dernière remarque. Bien entendu, ce n'est qu'une facette de l'ensemble des politiques que nous menons, notamment en aménagement en tant que tel, puisque ce Schéma cyclable s'additionne au fait que nous devons faire absolument respecter le Code de l'Environnement et la loi LAURE lors de l'aménagement de nos rues. En effet, il est prévu qu'à chaque aménagement et réfection de chaussée, nous ayons un aménagement cyclable. Je veillerai donc aussi tout particulièrement à cela.

Je souhaiterais ajouter un dernier élément sur l'aspect de démocratie participative et participation avec les usagers. Dans la démarche que nous avons lancée « tous cyclistes, tous piétons » qui permet de rassembler à la fois des commerçants, des associations et des habitants autour du développement d'une culture commune piéton/vélo, j'insiste sur ce lien piéton/vélo, parce que, certes nous sommes sur un Schéma d'aménagement cyclable, mais bien entendu, nous devons très vite aborder la rédaction d'un plan Piéton, comme cela est prévu dans le PDU.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il est important que vous ayez associé les piétons, car je crois qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine pour le respect les uns des autres et le partage de la chaussée entre les piétons et les cyclistes. Avez-vous d'autres remarques ?

M. FAGAUT.- Merci pour ce document assez explicite. Cependant, j'attirerai votre attention sur trois points. Le premier point concerne cette relation avec le Département, comme cela a été évoqué par Pierre CONTOZ. Il me semble que je m'en étais déjà offusqué pour une voie cyclable réalisée sur la commune de Saône, puisqu'à aucun moment les conseillers départementaux n'avaient été associés. Quand je vois l'ensemble du Schéma sur l'ensemble de l'Agglomération, je ne suis pas certain que les élus départementaux aient été associés dans les échanges et dans la construction, et nous sommes nombreux ici dans cette assemblée.

Le deuxième point concerne les difficultés que j'ai pu constater. Nous, conseillers départementaux, nous connaissons nos territoires. Quand je vois que sur le secteur du Plateau, on arrive à installer un aménagement qui va quasiment du centre bourg de Saône jusqu'au centre bourg de Montfaucon en passant par le rond-point de La Pérouse et en montant la grande montée de La Pérouse qui fait plus de 12 % de montée, contre 8 % pour le Mont Ventoux en moyenne, il me semble qu'il y a une petite méconnaissance de l'ensemble. Derrière, il y a aussi les enjeux de territoire. Je ne sais pas si Pierre CONTOZ l'a évoqué, parce qu'il ne me semble pas l'avoir entendu, mais il y a des aménagements aussi, et je pense notamment aux clubs sportifs sur le Plateau, où vous avez un regroupement d'un club sportif et nous savons que Gennes, avec son terrain synthétique de football sera centralisateur un peu des entraînements et des équipements sportifs pour ce club de Monts et Vallées.

Quand je vois qu'il n'y a pas de liaisons qui pourraient éventuellement s'effectuer par l'arrière de Nancray pour rejoindre Gennes et Montfaucon par la route des Landes, je sais que sur ce secteur, il y a des parties privées qui sont certainement des freins peut-être à lever par le biais de l'Agglomération. C'est dommage, car certains éléments ne sont pas aboutis à mon sens. Le document est assez intéressant, mais certains points restent à soulever et à corriger assez rapidement.

M. LOYAT.- Concernant le Plateau, il y a une spécificité qui tient au relief. C'est le seul secteur où il est difficile (je ne dis pas « impossible ») de relier Besançon. Nous avons tourné cela dans tous les sens. Bien sûr, nous aurions pu mettre du vert sur certaines routes, mais nous nous demandons si cela a beaucoup de sens dans le cadre d'un Schéma cyclable. Il ne s'agit pas d'un Schéma cyclable de randonnée, mais pour des déplacements utilitaires du quotidien. J'ai bien entendu les remarques du maire de Montfaucon qui a parlé de désert, ce qui ne me semble pas être le cas. S'agissant du pôle générateur, ce qui est vraiment générateur est le bourg de Saône et la gare. Après, il y a une question de distance. Si j'entends le maire de Montfaucon, je suis aussi intéressé par ce qui remonte de l'ensemble des communes et par les communes concernées, que ce soit Nancray...

Intervention hors micro de M.CONTOZ.

M. LOYAT.- Je ne t'ai pas interrompu. Cela étant, tu peux faire comme tu veux. Nous connaissons ta politique de dénigrement, mais je réponds. Il y a différentes communes sur le Plateau et que je sache, tu n'es pas le porte-parole. Je sais que sur le secteur, il y a aussi un Vice-Président en charge du secteur. Je m'adresse au maire de Montfaucon. Sur la commune de Montfaucon, il a une totale légitimité. Pour le reste, je le dis : je ne vois pas au nom de quoi il se présente comme porte-parole.

Concernant la Commission n°02, je l'ai rappelé. Il y a des élus du Plateau, y compris un élu de la commune de Nancray. Maintenant, que le Schéma soit améliorable sur le Plateau, comme sur d'autres secteurs, c'est tout à fait possible. Je ne dis pas que c'est figé dans le marbre, mais je voulais mettre un peu les choses au point. Peut-être Jean-Paul interviendra-t-il par rapport au tracé entre Nancray et Gennes en passant par le bois, puisque cela avait été évoqué.

Concernant les relations avec le Conseil départemental, en termes techniques, je l'ai dit, il y a vraiment une coopération technique tout à fait intéressante, et il y a eu des échanges. D'un point de vue politique, nous avons rencontré le Vice-Président Monsieur MAIRE-DU-POSET il y a quelques mois. Là encore, je l'ai dit tout à l'heure. Dans le cadre de chaque secteur, des propositions alternatives peuvent être refaites dans le cadre des équilibres globaux sur l'agglomération. Si un itinéraire apparaît plus pertinent sur le Plateau plutôt qu'un autre, il est évident que les propositions seront étudiées de manière positive.

Concernant les clubs sportifs, il y en a beaucoup sur différents secteurs. Si l'on veut en faire un critère important au niveau des pôles générateurs, ce ne sera pas sur un secteur en particulier, mais sur les différents secteurs. En tout cas, ce n'est pas ce que nous avons retenu jusqu'à présent.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme tu l'as dit précédemment, ce Schéma peut vivre et subir des évolutions. Je pense que s'il y a des remarques sur certains sujets, je n'ai pas le sentiment que c'est gravé dans le marbre définitivement. Un travail de qualité a été réalisé. Le sujet a été évoqué par Pierre CONTOZ. Est-il parti ? Au moins qu'il entende ce que je propose.

Monsieur CONTOZ, si vous le souhaitez ensemble, Michel LOYAT a lui-même précisé tout à l'heure qu'il pouvait y avoir des évolutions à ce Schéma. Je pense que nous devons avancer. Nous pouvons rediscuter précisément sur un point ou deux, comme Michel LOYAT vient de le dire.

Monsieur MOUGIN souhaite intervenir. Je vous ai vu, allez-y.

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. C'est formidable. Évidemment, nous ne pouvons qu'être pour des voies cyclables, des passages cyclables. Ce n'est pas une critique ni un dénigrement, mais je voudrais faire une proposition ou une remarque positive concernant les passages. Nous ne pouvons pas appeler cela « voies cyclables », mais « passages cyclables » dans des rues à sens unique, étroites, dont le stationnement de véhicules est prévu de part et d'autre, ou encore dans lesquelles les cyclistes sont autorisés à rouler à contresens.

J'attire l'attention sur le fait que certaines rues sont tellement étroites, même si, en théorie, nous sommes tous bons conducteurs, il peut parfois s'avérer que certains prennent un peu plus peur face à des situations différentes des autres, notamment face à un cycliste qui pourrait arriver en sens inverse. Je ne sais pas quelle pourrait être la réaction d'une personne âgée ou autre. Je voulais donc attirer votre attention sur ce point. Je peux prendre l'exemple de la rue du Clos Munier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il faut être pragmatique. La loi a été rappelée par Anthony POULIN. Lorsque l'on fait une nouvelle chaussée, il faut des pistes cyclables de chaque côté. Ensuite, il y a des rues très étroites. Je connais plutôt le cas de Besançon, ville ancienne (2 000 ans d'histoire) avec des rues assez anciennes dans leur tracé et dans lesquelles ce n'est pas possible. Je pense que jusqu'à présent, il y a eu un dialogue avec les associations. Cela ne s'est pas trop mal passé. Nous devrions faire en sorte d'assurer la sécurité des cyclistes et de pouvoir accéder en voiture quand on y habite ou parce que l'on ne peut pas s'y rendre à pied.

Je suis d'accord avec vous, c'est un problème de pragmatisme, de bon sens. Je crois que jusqu'à présent, nous avons réussi à régler ces problèmes dans la majorité des cas. Effectivement, nous ne pouvons pas empêcher l'accès aux voitures dans certaines rues sous prétexte qu'il faut faire une piste cyclable de chaque côté. Avec du bon sens et de la bonne volonté, nous devrions pouvoir y arriver.

M. MICHAUD.- Je rappelle que sur le Schéma cyclable de 2005, nous avons près de 400 km de voies cyclables inscrites. Entre 2005 et 2015, nous avons dû faire 17 km de voies/pistes cyclables hors ville de Besançon. Nous voyons donc que la proportion était déjà très mince. Lorsque nous avons discuté du Schéma cyclable, notre volonté était d'en réaliser un correspondant à des utilités par rapport à des pôles générateurs de déplacement, et donc des itinéraires utilitaires. C'était le premier point. Notre souhait, et je l'assume parfaitement, car j'ai vraiment été incitateur, a été de dire : « on va diminuer le nombre de kilomètres qui figureront sur le Schéma cyclable, mais avec la volonté de réalisation ». Comme l'ont dit Anthony POULIN et Michel LOYAT, nous avons aujourd'hui inscrit au PPIF plus de 1 M€ pour les années à venir. C'est donc concret, et nous voyons que la volonté concerne réellement ce développement du cycle et un changement de la part modale.

Pour répondre plus précisément à Pierre CONTOZ, un pôle peut effectivement être appelé « générateur », à savoir le musée des Maisons comtoises. C'est intéressant, mais il fait plus partie des itinéraires touristiques. Quand nous avons réalisé la piste cyclable entre Saône et gare de Saône, nous avons proposé un itinéraire fléché qui nous emmènerait de Gennes à Nancray. Certes, il y a des problèmes de propriétés, puisque l'on passe sur des chemins privés, sur des chemins vicinaux. Cette piste avait été créée pour le passage du gazoduc. Il y a eu des discussions avec les communes. Ce n'était pas notre volonté de ne pas le réaliser. Effectivement, il y a une certaine logique à ce qu'il soit présent sur le Schéma cyclable.

Comme l'a dit Michel LOYAT, le Schéma cyclable est appelé à évoluer. Ce sont des intentions exprimées, donc une vraie volonté, et je pense que c'est ce qu'il faut retenir. Par ailleurs, nous avons des discussions avec le Département. Il y a des rendez-vous avec les services. Nous avons choisi d'avoir une cohérence. Quand nous inscrivons un projet routier, évidemment, nous consultons les concessionnaires de réseau et le Département. Le travail réalisé sur Saône/gare de Saône ensemble, avec un cofinancement, le Département ayant financé la moitié du projet, a été vraiment intéressant. Avec Ludovic FAGAUT, nous avons clairement indiqué notre désir de pouvoir travailler ensemble le mieux possible. Il n'y a pas de raison pour que cela ne se fasse pas. Je crois qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. Nous avons vraiment cette volonté d'arriver à quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Je retiens aussi surtout deux choses. Ce Schéma montre la volonté et l'intention de l'Agglo d'aller plus loin, assez vite et assez loin dans ce domaine. S'il y a des remarques sur certains points de détail, comme nous sommes tous pragmatiques, il n'est pas interdit de regarder, si d'autres solutions existent, et je pense précisément au dernier point cité. Il n'y a pas de vainqueur ni de gagnant. Ce n'est pas du tout cela. Il n'y a pas de situation de blocage de la part des Vice-Présidents ou du rapporteur. Il n'y a pas d'opposition pour éventuellement en rediscuter. Nous n'allons pas reporter ce dossier. C'est important d'avancer. Je vous propose que nous le votions tel qu'il est là. Nous aurons noté dans le débat qu'il y a un souci à cet endroit et qu'il y aura éventuellement de nouvelles rencontres et discussions entre personnes intelligentes pour trouver une solution qui satisfasse l'intérêt général.

M. MICHAUD.- Je souhaiterais juste ajouter une précision. Il est bien évident que ce qui est valable pour le Plateau est valable pour tous les secteurs.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était sous-entendu. Nous validons ce projet, car c'est la marque d'une volonté forte de l'Agglo d'aller dans ce sens. Anthony POULIN a parlé de 3 700 vélos, ce qui est important. Nous validons donc cela. S'il y a des soucis sur le Plateau ou ailleurs, par exemple à Miserey-Salines, pourquoi ne pas en rediscuter ? Nous sommes d'accord. Sous ces conditions, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur
et recherche**

**Rapport n°3.1 - Réussite Emploi Franche-Comté - Soutien à la démarche
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)**

M. LE PRÉSIDENT.- Sylvie WANLIN va nous présenter complètement, mais rapidement ce rapport.

Mme WANLIN.- Oui, rapidement. Dans le cadre de sa stratégie Emploi Insertion adoptée le 30 mars 2017, la CAGB a, en 2017 et 2018, en partenariat avec la DIRECCTE du Doubs, souhaité s'associer à une démarche expérimentale de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale. Je rappelle que la GPECT est un outil servant à l'anticipation des mutations économiques au service de l'emploi. Le projet de la GPECT comporte trois phases :

- La première vise la détection des besoins des entreprises.
- La deuxième consiste à la mise en place d'un plan d'actions et de retours aux partenaires de la démarche.
- La troisième prévoit le retour au tissu économique et l'évaluation de l'opération.

Cette GPECT, portée à votre attention, est la troisième du genre. En effet, en 2017, cette action a concerné le secteur de l'Est bisontin, en 2018, les communes du secteur de Saint-Vit. Il est à noter que l'association Réussite Emploi Franche-Comté continue de suivre les évolutions de ces secteurs, et participe aux différentes réunions qui y sont organisées. En 2019, l'action sera concentrée sur les entreprises importantes du Plateau. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 73 800 €. Réussite Emploi Franche-Comté a sollicité une aide financière de la CAGB à hauteur de 30 000 € à laquelle il est proposé d'abonder. Pour votre information, la DIRECCTE a été sollicitée pour 35 000 €.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le soutien du Grand Besançon à l'association Réussite Emploi Franche-Comté à hauteur de 30 000 € pour l'opération GPECT sur le secteur du Plateau du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- On me confirme qu'il existe des rapports un peu chiffrés sur l'activité. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Convention avec DECA BFC

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport concerne l'incubateur.

M. BLESSEMILLE.- Le Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté a été mis en place en novembre 2017, matérialisé par la présence à Témis Innovation de personnels à raison de deux jours par semaine et un bail pour 115 m² d'occupation. Il consiste à soutenir des porteurs de projets dans le cadre de sa mission d'incubation. Une première convention d'un an (de juin 2018 à juin 2019) a été passée entre la CAGB et DECA. Elle a permis à quatre projets d'entrer en incubation, alors que l'objectif au départ était de cinq.

Le financement prévu sur trois ans s'élève à 75 000 €/an. Pour 2019, 60 000 € seront versés, puisqu'il n'y a que quatre projets sur cinq. Une deuxième convention nous est proposée pour la période 2019-2021 sur les mêmes bases financières et les mêmes objectifs, à savoir cinq projets. Un rapport annuel nous sera communiqué nous informant des projets proposés, acceptés et lancés réellement. La demande est donc de 75 000 €/an de 2019 à 2021, soit sur trois ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que cet incubateur a un rôle essentiel. Vous vous souvenez que nous étions très inquiets lorsque celui que nous avions fermé pour des raisons que nous connaissons bien. Je crois que c'est bien que nous puissions continuer à le soutenir. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. FELT.- La Sedia souhaite solliciter ses actionnaires pour renforcer ses fonds propres pour financer son développement. La proposition d'augmentation de capital a été chiffrée à environ 5,8 M€ répartis à 50 % entre les actionnaires privés et 50 % pour les actionnaires publics. Les actions nouvelles seraient libérées par tiers sur trois ans, avec une particularité pour notre Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, la répartition entre la Ville et la CAGB est respectivement de 12,29 % et 5,71 %. Compte tenu des projets en cours, qui sont plutôt des projets d'Agglomération, il est proposé que l'augmentation de capital soit souscrite en totalité par la Communauté d'Agglomération pour un montant de 548 000 €, ce qui ferait une nouvelle répartition entre la CAGB et la Ville, soit respectivement 7,09 % et 7,73 %.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est presque la parité.

M. FELT.- Presque. Un pacte d'actionnaires est en place. Il y a également une modification de la représentation du bloc bisontin. Auparavant, la Ville avait deux représentants, et la CAGB, un seul. Ce serait l'inverse dans la nouvelle situation. Nous vous proposons de vous prononcer sur le principe de cette augmentation de capital.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme VIGNOT.- J'aimerais savoir si l'on envisage maintenant de développer des zones d'activités économiques qui évitent le plus fortement possible l'imperméabilisation des bassins hydrogéologiques. Nous sommes sur des secteurs extrêmement karstiques, avec des problématiques de plus en plus serrées sur ces problématiques d'artificialisation. Du coup, il serait intéressant de regarder dans quelle mesure nous sommes bien en train de continuer à artificialiser nos bassins hydrogéologiques sur le secteur. Lorsque le Super U s'était installé, Saint-Vit avait déjà eu de nombreux ordres à organiser et à travailler en matière d'écoulement sous-terrain. Comme nous sommes sur des secteurs d'une très grande vulnérabilité, je m'inquiète de voir ce développement.

Je voudrais savoir aussi si finalement, ces zones d'activités économiques accueillent de nouvelles installations économiques ou si ce sont des déplacements d'activités économiques d'un point à un autre. Cela pose vraiment des questions. Jusqu'à quand continuera-t-on d'artificialiser le secteur ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais répondre à la question. Bernard GAVIGNET pourra ajouter un mot, de même que le Maire de Saint-Vit. On me dit que Bernard GAVIGNET est absent. Pour répondre à la question d'Anne VIGNOT, je peux dire, pour suivre ces dossiers d'assez près, que des études très précises sont réalisées à chaque fois. Je me souviens par exemple de la zone de Chemaudin, Vaux-les-Prés qui traversait une zone humide. Nous avons de gros travaux. De grosses demandes ont été faites, que nous avons d'ailleurs satisfaites. Je pense qu'aujourd'hui, il y a un contrôle très précis et très serré des autorités environnementales pour tout cela. Nous sommes vraiment « dans les clous ». En tout cas, nous le demandons. À Saint-Vit, il y a eu de l'imperméabilisation par le passé, comme un peu partout. Aujourd'hui, nous essayons de trouver d'autres solutions pour respecter le sous-sol karstique.

Peut-être Monsieur le Maire de Saint-Vit peut-il préciser ce qu'il en est par rapport à cela.

M. ROUTHIER.- Saint-Vit est un territoire karstique, comme Besançon. L'hôpital de Besançon a été construit sans aucune question, sans aucune interrogation sur le karst.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas pour autant que c'était bien.

M. ROUTHIER.- Cela s'est très bien passé. La première chose que nous avons faite était de travailler avec des bureaux d'études, des hydrologues, bien entendu des géotechniciens qui nous ont apporté des études et qui nous ont confirmé que nous étions tout à fait en mesure de réaliser cette installation, ce qui a été fait et ce qui a été validé. Je sais qu'à l'époque, il y a eu des montées de bouclier pour empêcher que cette zone de la Foulottière soit faite. Elle est sur 30 hectares. Nous l'avons réalisée dans les règles de l'art. Elle s'est faite bien évidemment en confortant toutes les demandes faites à l'époque pour respecter ce karst et la circulation des eaux dans le sous-sol.

Je peux dire aujourd'hui qu'il se passera exactement la même chose sur la zone de Champs Chevaux. N'oublions pas que c'est le développement économique de notre territoire. C'est primordial si nous voulons, bien entendu, continuer à être attractifs et accueillir des personnes de l'extérieur. Cela reste fondamental dans l'évolution du territoire, et surtout en cohérence avec notre SCoT.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'en 1975, lorsque nous avons fait l'hôpital Jean Minjoz, nous ne nous sommes pas posé toutes ces questions, ce qui est bien dommage, car cela nous aurait évité quelquefois de construire sur des failles immenses, sur des cavernes immenses qui nous ont posé beaucoup de problèmes. Je ne sais pas si Anne est inquiète, mais je peux dire pour la rassurer que maintenant, nous sommes très attentifs à tout cela. Des études poussées sont réalisées, et c'est de plus en plus exigeant. Je n'imagine pas un seul instant que nous puissions construire une zone là-bas qui ne répondrait pas à tout cela. Cela dit, tu as raison, il faut être exigeant et vérifier que tout cela est bien pris en compte.

Maintenant, nous savons que pour les parkings, d'autres systèmes existent avec des trémies pour que l'eau continue à pénétrer. On a fait de grands progrès par rapport à ces dernières années. Oui, vérifions. C'est à nos services de le faire, mais aussi aux services de l'État qui le font très bien et qui vérifient tout cela. Je voudrais donc te rassurer par rapport à cela. Il faut trouver un équilibre. Nous devons continuer à construire des zones économiques pour trouver de l'emploi et de la qualité de vie à celles et ceux qui habitent dans notre région.

Concernant l'alimentation, c'est d'ailleurs un grand sujet favori de Gabriel BAULIEU, nous devons construire des emplacements et des lieux d'activités économiques sur toute l'Agglo pour éviter de grands déplacements d'un point à l'autre le matin et le soir, déplacements souvent générateurs de beaucoup de gaz à effet de serre. Nous redisons donc aux services, mais Guy PEIGNER le sait et le fait très bien, d'être très attentifs à tous ces sujets, à ces extensions de zones. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - Parc multisite de Pouilley les Vignes - Lancement opérationnel de la dernière extension en prolongement de la ZAE de Champ Pusy

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Réseau de chaleur de Novillars -
Signature du contrat de concession avec la SPL Territoire 25

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Coordination du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Groupement de commandes restreint de transition entre la fin de l'achat groupé du Gaz via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEN

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National -
Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté -
Avenant à la convention fixant le programme de travail 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

La séance est terminée. Je vous remercie. Si vous voulez des voitures, n'oubliez pas. Certes, elles ne coûtent pas cher, mais il faut payer la location de batterie.

La séance est levée.